

Elaboration du Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires pour un développement maîtrisé des sports de nature dans le département des Hautes-Alpes



<p><i>Rapport de Phase 1</i> <i>Décembre 2012</i></p>	<p><i>Diagnostic structurel, environnemental et territorial des ESI et de leurs activités</i></p>
	<p><i>Volume 1 : Le marché et l'impact socio économique des sports de nature et l'offre en espaces, sites et itinéraires</i></p>

Sommaire

Préambule :	5
1 ^{ère} Partie :	10
La structuration du marché et l'impact socio-économique des sports de nature dans les Hautes-Alpes	10
I /L'étude des clientèles	11
I/1. Les tendances de consommation des pratiquants de sports de nature dans les Hautes-Alpes	11
I/2. Les spécificités de consommation par activités sportives de nature	25
II/La structuration organisationnelle de l'offre	43
II/1. Le secteur associatif	43
II/2. Le secteur commercial	71
III/ L'impact socio-économique des activités de pleine nature	83
II/3.1 L'impact économique des activités sportives de pleine nature	84
II/ 3.2. L'impact social des sports de pleine nature	89
IV/ Focus sur les animations, manifestations	92
V/ Les enjeux transversaux	100
V/1. La formation :	100
V/2. La sécurité :	102
V/3. L'handi-accessibilité :	104
V/4. Les transports et l'éco-mobilité	110
2 ^{ème} Partie :	112
L'offre en espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature dans les Hautes-Alpes	112
I/Les espaces, sites et itinéraires de pratique des sports de nature	113
I /1. La démarche préalable à l'inscription des ESI au Plan	114
II/2. L'inscription au PDESI	121
III/3. La démarche évolutive d'inscription	122

II/ Les enjeux et problématiques relatifs aux activités de nature	132
II/1. Les enjeux et problématiques propres à chaque activité.....	132
II/2. Les projets, besoins et attentes des acteurs entretenus.....	144
III /Les enjeux relatifs à chaque site de pratique	157
III/1. Les sites à très fort ou fort enjeux sociaux :	157
III/2. Les sites à très fort ou fort enjeux environnementaux :.....	160
III/3. Les sites à très fort ou fort enjeux économiques :.....	161
III/4. Les sites à très fort ou fort enjeux territoriaux :.....	163
III/5. Les Espaces, Sites et Itinéraires hivernaux à visiter :	165
IV/ L’inventaire global des Espaces, Sites et Itinéraires pour le département des Hautes-Alpes.....	169
Sites d’escalade	170
Sites de parapente et deltaplane	174
Espace de course d’orientation permanent.....	176
Sites de départ de voile	176
Sites de départ de Kite-Surf.....	177
Sites de multiactivités.....	177
Itinéraires de canoë-kayak, rafting, nage en eau-vive	179
Embarcadère/Débarcadère d’eau-vive	181
Itinéraires de randonnée pédestre	182
Départs de VTT	187
Itinéraires de randonnée VTT.....	192
Itinéraires de randonnée équestre	200
Espaces de ski de fond.....	200
Espaces regroupant des itinéraires de raquettes à neige	202
Espaces fréquentés par les skieurs de randonnée	203
Itinéraires de dévalaison en ski alpin	205
Espaces de pratique de snow-kite.....	205
Sites de cascade de glace	206
Sites de départ de Canyon.....	212
Vol à voile	213
Itinéraires de pêche sportive :.....	213
Espaces spécifiques	215



Préambule :

Les objectifs de la 1^{ère} Phase de l'étude sont multiples et nécessitent une démarche en plusieurs étapes :

- ❖ Réaliser un inventaire qualifié des ESI
- ❖ Procéder à un diagnostic départemental partagé mettant en évidence les enjeux :
 - Sportifs
 - Sociaux
 - économiques environnementaux
 - territoriaux
- ❖ Projeter une pré-sélection des ESI en vue de l'inscription et des orientations transversales en vue de la 2^{ème} Phase :
 - ➔ Participer à la création d'une CDESI
 - ➔ Proposer un schéma stratégique en vue de l'adoption d'un 1er PDESI

Pour conduire à bien cette démarche, plusieurs analyses préalables ont été conduites au cours de la présente Phase, à partir d'une méthodologie partagée et concertée, établie dans une étape préalable :

- L'étude du marché, de l'impact économique et de la structuration organisationnelle de l'offre
- L'analyse de la structuration territoriale en ESI et sports de nature
- L'analyse environnementale des milieux, habitats et espèces
- L'analyse juridique

Ont été nécessaires à la réalisation de cette Phase, outre les visites des sites :

- Plusieurs réunions, entretiens et ateliers
- Une enquête auprès des prestataires associatifs et commerciaux

- Un sondage et une enquête de clientèles
- Des visites de sites

A l'issue de la Phase précédente, il a été convenu de ne retenir, dans un premier temps, que les sports de nature suivants :

- Terrestres : Randonnée pédestre, équestre, VTT/VTC, escalade, canyoning, pêche sportive et course d'orientation
- Aquatiques : canoë-kayak et disciplines associées, voile
- Aériennes : vol libre et vol à voile
- Hivernales : ski alpinisme, ski de fond, cascade de glace, raquettes à neige
- Des espaces spécifiques : Vallée de la Clarée, Crévoux, Vallée de Champoléon, Gap-Bayard et Serre-Ponçon

Au-delà de l'étude à conduire auprès des structures associatives et commerciales, il a également été convenu de procéder à une étude des clientèles sportives de loisirs, permettant de quantifier les consommations sportives et touristiques en vue de mieux cerner l'impact économique des pratiques.

Précisions méthodologiques

❖ Concernant les structures associatives et professionnelles concernées par les sports de nature estivaux :

- Les données relatives au secteur associatif ont été recueillies au cours d'entretiens réalisés avec l'ensemble des comités départementaux concernés, et complétées à l'aide de questionnaires administrés auprès des clubs (120 clubs). Le taux de réponse a été de 37 %.
- Les données relatives au secteur commercial ont été recueillies par questionnaires administrés auprès des 210 structures professionnelles recensées. La démarche a fait l'objet de plusieurs relances. Le taux de réponse a été de 39 %.

Les taux de réponse ont permis une extrapolation relativement fine à partir d'une grille de classification des niveaux d'entreprises, permettant d'identifier les valeurs moyennes des non-répondants.

❖ **Concernant les clientèles et publics :**

- 1) **Un sondage** à marge d'erreur de + 2, 9 % ; - 2, 9 %, effectué auprès d'un échantillon de 1 152 personnes présentes que le territoire au cours de la période concernée (juin à septembre) a permis d'établir :
 - La part de pratiquants sportifs de nature au sein des touristes, résidents et excursionnistes présents sur le territoire au cours de la période concernée (juin à septembre)
 - Les données relatives aux volumes de séquences en ½ journées pratiquées (toutes confondues : encadrées et en autonomie) par les touristes, résidents et excursionnistes.
- 2) **Une enquête** réalisée auprès d'un échantillon de 1 722 pratiquants sportifs de nature en situation d'activité a permis d'obtenir les données relatives à leurs modalités de séjour, d'exercice de l'activité et leur dépenses .
 - Le croisement des résultats issus des sondages et des enquêtes a permis d'établir l'impact économique des sports de nature.

Le rapport établi à l'issue de cette première phase comporte plusieurs volumes :

Le VOLUME I est relatif au marché et à l'impact économique des sports de nature et à l'offre en espaces, sites et itinéraires (ESI) et concerne :

➤ **Dans une première partie sont exposés :**

1) Les clientèles :

- leurs profils
- volumes et fréquence
- niveaux de pratique
- modes de consommation et dépenses
- satisfaction

2) Les structures associatives et commerciales :

- Structuration organisationnelle
- Modes et moyens de fonctionnement, personnels, qualifications

3) L'impact social et économique direct, indirect et induit des sports de nature, avec notamment :

- Les volumes de pratiques
- Les dépenses
- Les emplois

4) Les enjeux transversaux, notamment :

- formation
- sécurité
- handi-accessibilité
- éco-mobilité

➤ **Dans une seconde partie figure l'analyse de la structuration territoriale en ESI et sports de nature, en deux parties :**

1) Le recensement : 1 030 espaces, sites et itinéraires ont été répertoriés, cartographiés, géoréférencés et **fichés**, avec mise en évidence :

- Des pratiques sportives de nature
- De la commune et du micro –territoire
- De l'accès, du stationnement
- Du niveau de fréquentation
- De problématiques particulières : sécuritaires, fonctionnelles (aménités, signalisation,...), liés aux comportements des usagers
- Des données environnementales : espèces, habitats, niveau d'impact, statut de protection
- Des enjeux sociaux, environnementaux, économiques, territoriaux, fonciers
- Observations Préconisations

- 2) Perspectives de planification, avec notamment détermination d'indicateurs de classification

NB : Dans ce 1^{ère} Volume figurent les éléments clés du recensement et méthodologiques, les fiches sites figurent dans une annexe, en 3 volumes.

Le VOLUME II est relatif au diagnostic environnemental et comprend :

- Le contexte général du département et de ses micro territoires
- L'inventaire qualifié des habitats et espèces
- L'identification et l'évaluation des impacts potentiels ou avérés
- Des préconisations

Le VOLUME III est relatif à l'analyse juridique et comprend les exposés relatifs :

- 1) Au cadre d'exercice des pratiques au regard de la propriété : avec étude du statut et de l'utilisation des ESI terrestres et aquatiques
- 2) Les mesures de police administratives au titre de la sécurité
 - Du sport
 - De la navigation
 - L'encadrement de la circulation du public
- 3) Les mesures de police environnementale
 - Arrêté de protection de biotope
 - Parc national
 - Réserves naturelles
 - Sites Natura 2000
- 4) Les différents outils de planification (PDESI, PDIPR, PDIRM) et les process d'aménagement

1^{ère} Partie :

La structuration du marché et l'impact socio-économique des sports de nature dans les Hautes-Alpes

I /L'étude des clientèles

La présente partie de l'étude s'attache à la présentation des clientèles consommatrices d'activités sportives de nature dans le Hautes Alpes.

L'étude conduite dans le département permet de connaître à la fois :

- ❖ Dans un premier temps :
 - le profil des clientèles pratiquantes : l'origine géographique, l'âge, la catégorie socio professionnelle, les consommations liées à la pratique
 - les pratiques sportives : les disciplines consommées, la multi activité, les niveaux et fréquences de pratique, les tendances de pratiques par micro-territoires
 - les comportements et la satisfaction des pratiquants : les modes de connaissance du département, d'accès aux sites de pratique, la satisfaction des clientèles à l'égard des produits et des sites
- ❖ Dans un deuxième temps, les spécificités de consommation pour chacune des disciplines sportive de nature

I/1. Les tendances de consommation des pratiquants de sports de nature dans les Hautes-Alpes

La présente partie permet de connaître :

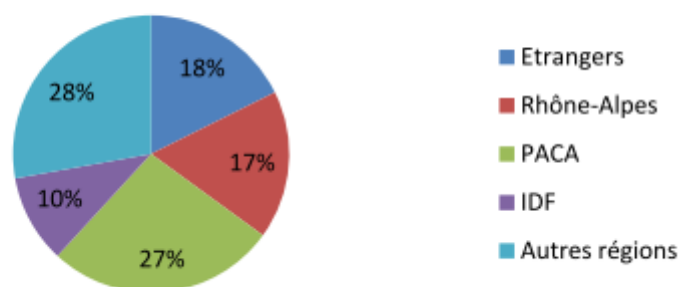
- L'origine géographique des clientèles
- Leur âge moyen et catégories socio professionnelle
- La durée de séjour, le mode d'hbergement et la dépense des pratiquants touristes
- Les modes de consommation sportive, les fréquences, le niveau des pratiquants
- Le niveau de satisfaction
- Les tendances par territoire
- Le niveau de satisfaction

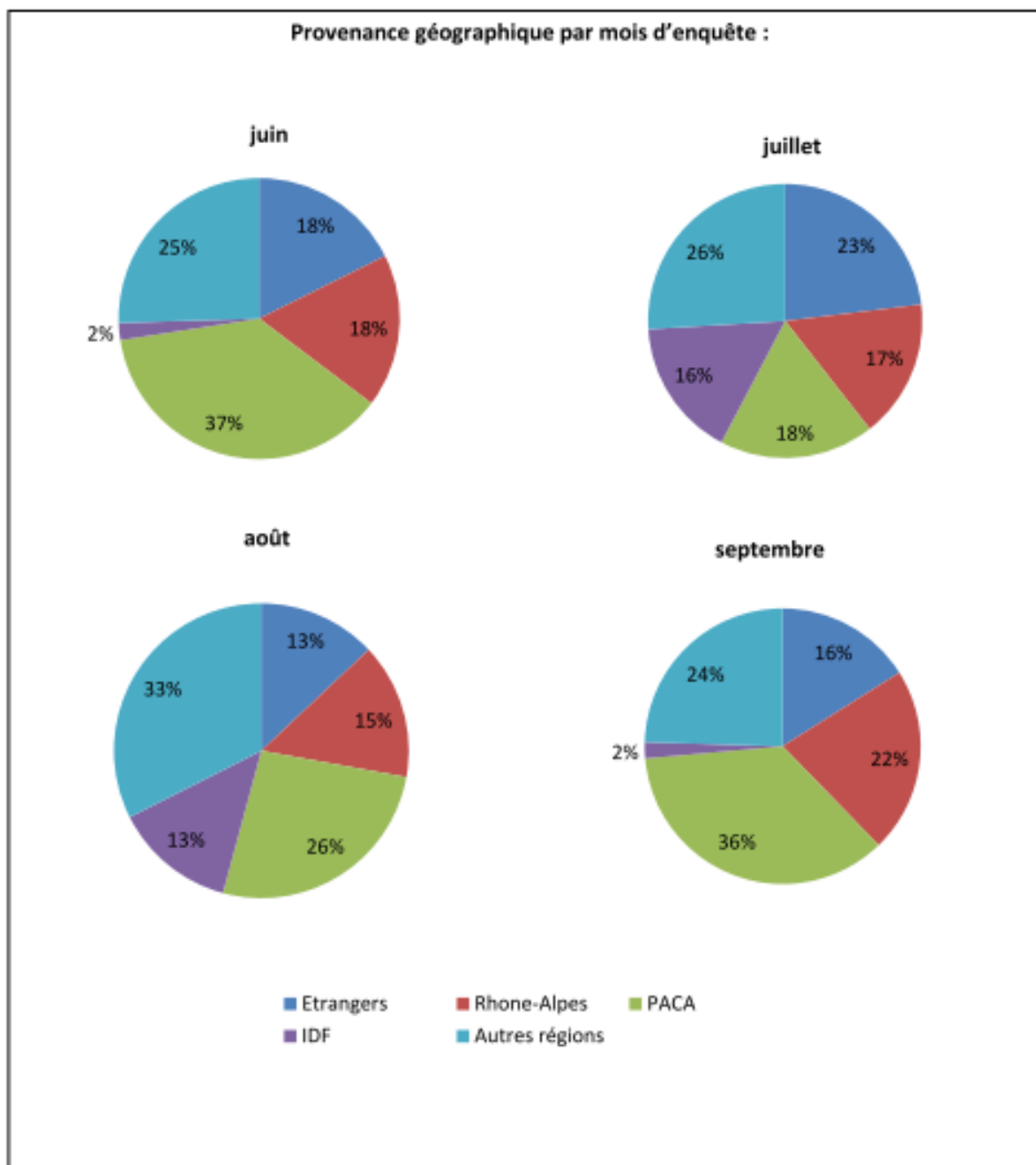
1/1.1. Le profil des pratiquants

a) L'origine des clientèles

La provenance géographique des touristes est variable au cours des 4 mois pris en compte comme le présentent les graphiques suivants. Parmi les provenances les plus représentées, nous retrouvons : les touristes résidents en région PACA, les touristes résidents en région Rhône-Alpes, les touristes résidents en région Ile De France (IDF), les touristes résidents dans une autre région française et pour finir les touristes étrangers. Les touristes étrangers sont majoritairement ressortissants des pays d'Europe du Nord : Angleterre, Allemagne, Pays-Bas et Hollande.

Provenance géographique globale (juin-juillet-août-septembre)





Ces résultats montrent une importance représentation des touristes originaires de la région PACA pendant les mois de Juin et Septembre, tendance qui tend à disparaître en pleine saison touristique avec l'arrivée des touristes originaires d'Ile De France, jusque là absents (2%) et qui représentent 13 à 16 % de la population touristique en Juillet et Aout.

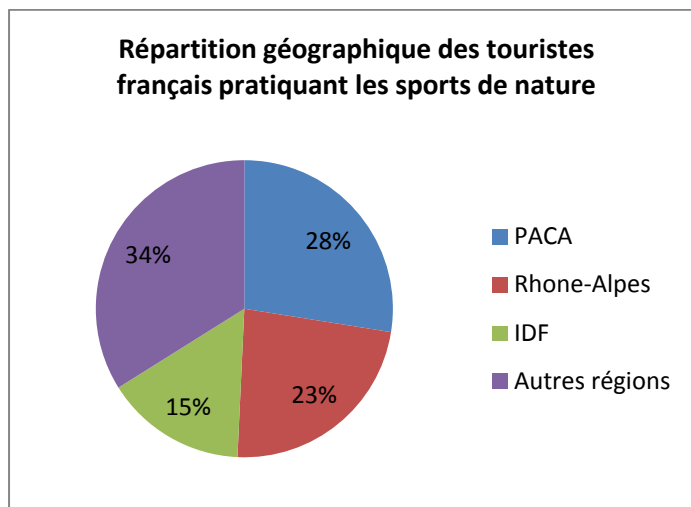
Bien que plus importante au mois de Juillet (23%), la population de touristes étrangers varie peu au cours de la saison estivale avec 18, 23, 13 et 16% respectivement pour les mois de Juin, Juillet, Aout, Septembre. Ces touristes viennent de pays européens proches : l'Allemagne, les Pays bas, le Royaume-Uni, la Belgique, l'Italie.



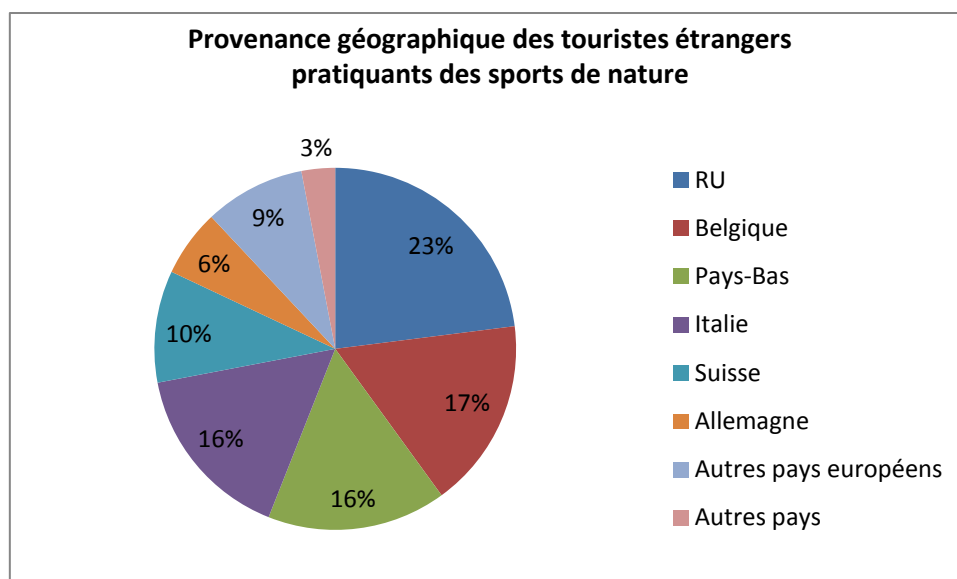
Il en va de même pour les touristes originaires de Rhône-Alpes qui représentent de 15 à 22% au cours de la saison estivale.

➤ Les touristes et excursionnistes pratiquants des sports de nature dans les Hautes-Alpes sont :

- Français pour 72%, avec une majorité de touristes venant de :
 - PACA : 28% des touristes français
 - Rhône-Alpes : 23% des touristes français
 - Ile-de-France : 15% des touristes français



- Etrangers pour 28% de Pays européens proches :
 - Royaume-Uni : 23%
 - Belgique : 17%
 - Italie : 16%
 - Pays-Bas : 16%
 - Suisse : 10%



Les excursionnistes viennent passer seulement une journée sur le territoire des Hautes-Alpes, ces derniers proviennent donc essentiellement des régions limitrophes :

- Les Alpes de Haute-Provence
- La Drôme
- L'Italie
- L'Isère

b) Les périodes de pratique

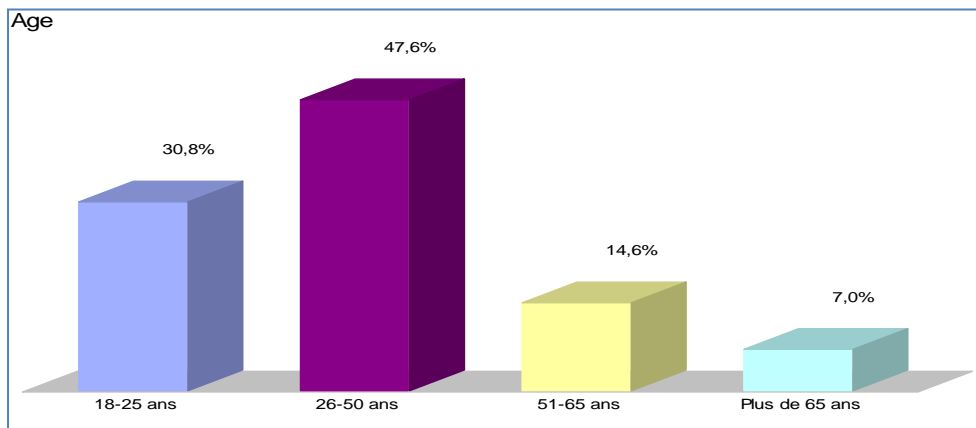
Les pratiquants sont proportionnellement plus importants lors de la pleine saison touristique (juillet et août).

Effectivement, en juin et septembre, nous avons respectivement 67% et 58% des personnes interrogées qui se disent pratiquants d'au moins un sport de nature. En juillet et en août ce sont 72% et 73% des personnes interrogées qui pratiquent au moins un sport de nature.

	Juin	Juillet	Août	Septembre
Pratiquants (%)	67	72	73	58
Non pratiquants (%)	33	28	27	42

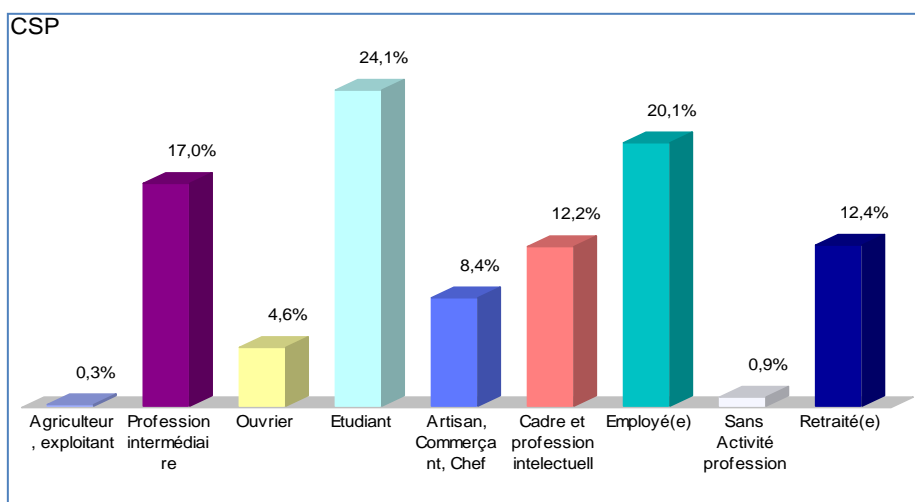
c) L'âge des pratiquants

Il ressort qu'à l'échelle départementale, les pratiques sportives de pleine nature rassemblent 47 % de 26/50 ans, en seconde position viennent les 18/25 ans, les 51-65 ans, puis les plus de 56 ans, 7%.



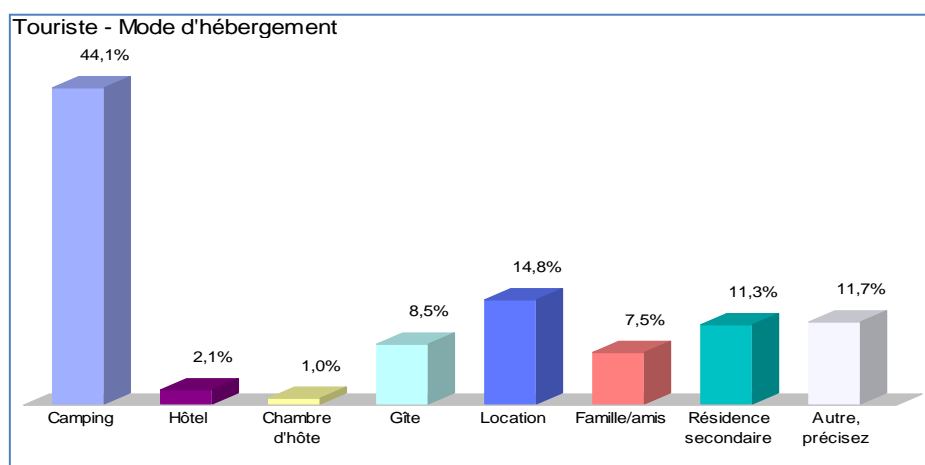
C) Les catégories socio-professionnelles des pratiquants

- Toutes les catégories professionnelles sont représentées dans les populations interrogées avec une majorité d'étudiants (24.1%). Les employés viennent en seconde position en représentant 20.1% des personnes interrogées, suivis par les professions intermédiaires (17%), les retraités et les cadres et professions intellectuelles avec 12% des personnes interrogées.



d) Les consommations liées à la pratique

- Les touristes pratiquants de sports de nature interrogés restent en moyenne 8.2 jours dans les Hautes-Alpes (contre 6,4 jours pour les touristes selon les données du CDT).
- L'hébergement marchand constitue la majorité des modes d'hébergement des touristes pratiquants de sports de nature interrogés. Parmi ceux là, le camping est le mode d'hébergement principal (44.1% des touristes interrogés). Vient ensuite la location de meublé (14.8%) et le gîte (8.5%). L'hébergement non marchand (familles, amis, résidence secondaire, camping-car et camion aménagé) représente 30.5% des modes d'hébergement des touristes interrogés.
- La quasi-totalité des touristes sont satisfaits de leur mode d'hébergement (à 96.3%).



Autres = Camping-car et camions aménagés

Les touristes pratiquants de sports de nature dépensent, en moyenne :

- **16.6 €** par personne et par jour **pour l'hébergement** lors de leur séjour dans le département
- **14.5€** par personne et par jour **pour l'alimentation et la restauration** lors de leur séjour dans le département
- **23 €** par personne et par jour pour les autres dépenses dont celles liées aux sports de nature
- 45% des touristes interrogés vont au moins une fois au restaurant et 19% dans un espace de restauration rapide au cours de leur séjour.

- Les touristes étant en hébergement marchand dépensent en moyenne 54.1€ par personne et par jour dans le département (hébergement+restauration+autres dépenses dont sports de nature)
- Les touristes étant en hébergement non marchand et pratiquant des sports de nature dépensent en moyenne 37.5 € par personne et par jour dans le département (restauration+dépenses autres dont sports de nature)

1/1.2. Les modes de pratiques

a) Les activités les plus pratiquées

➤ **Population résidente**

63,5% des résidents des Hautes-Alpes pratiquent au moins une activité sportive de nature.

➤ **Population touristique**

Les touristes venant dans les Hautes-Alpes sont pour la grande majorité des pratiquants de sports de nature. Effectivement 69.4% des touristes interrogés lors de nos sondages disent pratiquer au moins une activité sportive de nature.

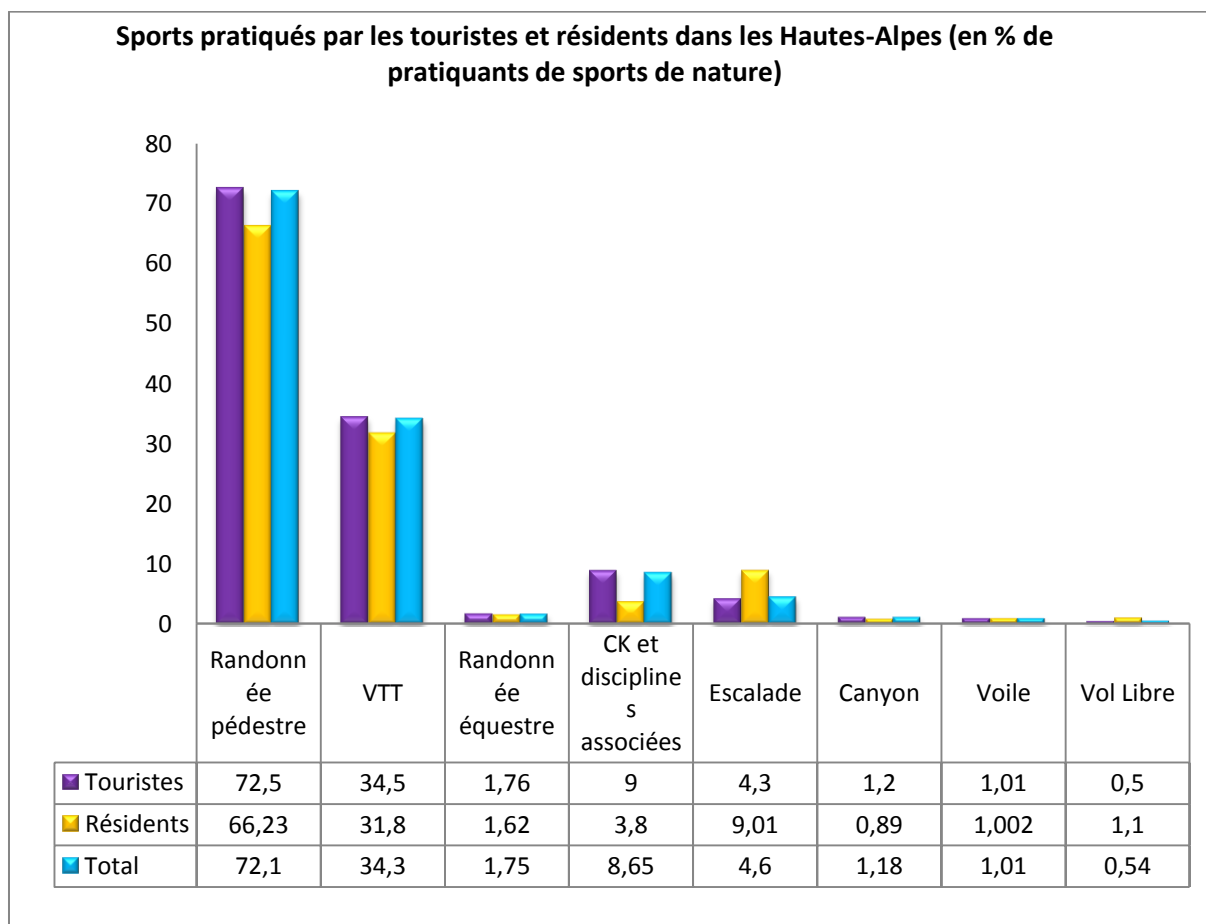
La randonnée pédestre est l'activité sportive de nature la plus pratiquée, tant par les touristes que par les populations résidentes. Le VTT est également un sport de nature très pratiqué par les deux types de clientèle.

Certaines activités sportives de nature sont d'avantage pratiquées par les résidents, c'est le cas :

- De l'escalade : 9% des résidents pratiquent ce sport pour 4.3% des touristes
- Du vol libre : 1.1% des résidents pratiquent ce sport pour 0.5% des touristes

A contrario, certaines activités sportives de nature sont d'avantage pratiquées par les touristes que par les pratiquants, c'est le cas :

- Du Canoë-Kayak et disciplines associées (rafting, hot-dog, hydro-speed...) : 9% de touristes en font pour 3.8% de résidents



Population résidente

Les sports de nature les plus pratiqués par les populations résidentes dans les Hautes-Alpes sont (dans l'ordre de pratique) :

- La randonnée pédestre
- Le VTT
- L'escalade

La randonnée pédestre est le sport de nature le plus pratiqué, en effet 66.2% des résidents pratiquants de sports de nature en font. C'est une activité accessible à toutes les tranches d'âge et réalisable sur tous les territoires du département.

Certaines activités sont très marginales, c'est le cas :

- Du Vol à voile : 0.1% des sportifs de pleine nature résidant dans les Hautes-Alpes le pratique



- De la Course d'orientation : 0.3% des sportifs de pleine nature résidant dans les Hautes-Alpes la pratique
- Du canyoning : 0.89 % des sportifs de pleine nature résidant dans les Hautes-Alpes en font

Population touristique

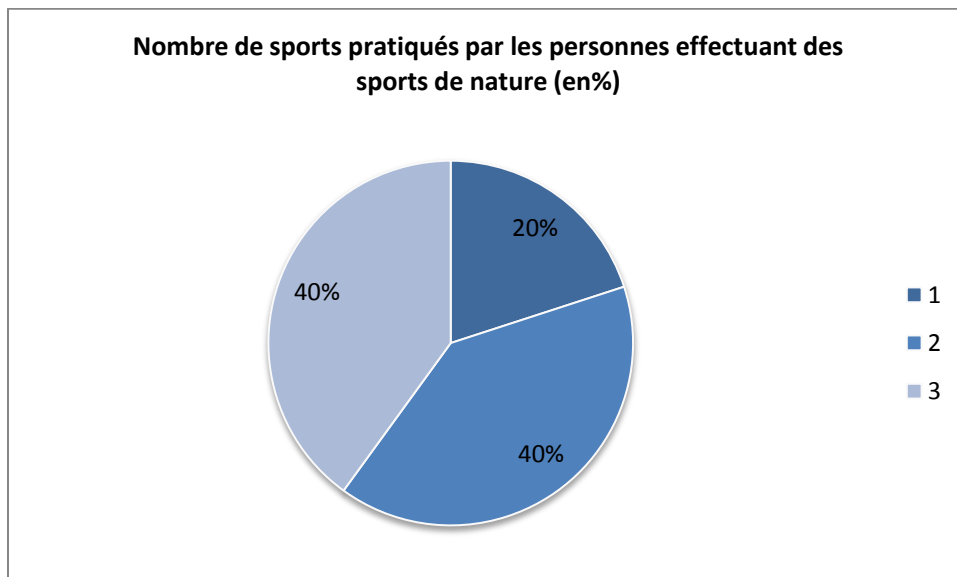
Les sports de nature les plus pratiqués par les touristes venant dans les Hautes-Alpes sont (dans l'ordre de pratique) :

- La randonnée pédestre
- Le VTT
- Le Canoë-Kayak et disciplines associées (rafting, hot-dog, hydro-speed...)

b) Une pratique multi active

61% des pratiquants de sports de nature interrogés ne pratiquent qu'une seule activité, le plus souvent de la randonnée pédestre.

Ils sont 32% à en pratiquer deux et 7% à en pratiquer trois ou plus.



Les combinaisons de pratique concernent le plus souvent la randonnée pédestre, le VTT et le kayak.

c) Les niveaux et la fréquence de pratique

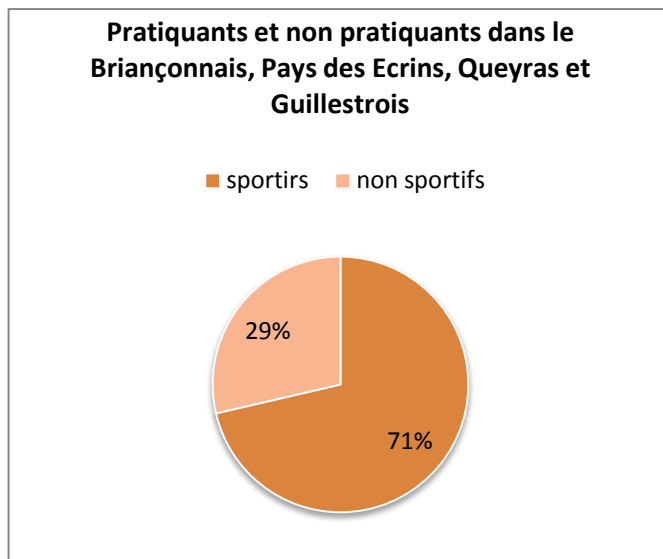
La pratique sportive est généralement :



- Courte : 54.6% pratiquent l'activité à la demi-journée
- Composée de plusieurs séquences sur le séjour: 72.4% réalisent plusieurs séances pour la même activité (pour la plupart de 2.3 à 4.48 séquences)
- De difficulté moyenne : 52.2% des pratiquants définissent leur niveau de pratique comme moyen, 31.1% comme débutant et 16.7% comme confirmé
- Couplée lors du séjour avec d'autres activités. Les combinaisons les plus fréquentes concernent la randonnée pédestre, le VTT et le canoë-kayak (39% des touristes pratiquants réalisent au moins deux activités)
- Une pratique de loisir pour 70% des personnes interrogées
- Mais qui est régulière pour 66% des personnes interrogées

d) Les pratiques par micro-territoires

- *Nord : Le Briançonnais, Pays des Ecrins, Queyras et Guillestrois*



La pratique sportive générale

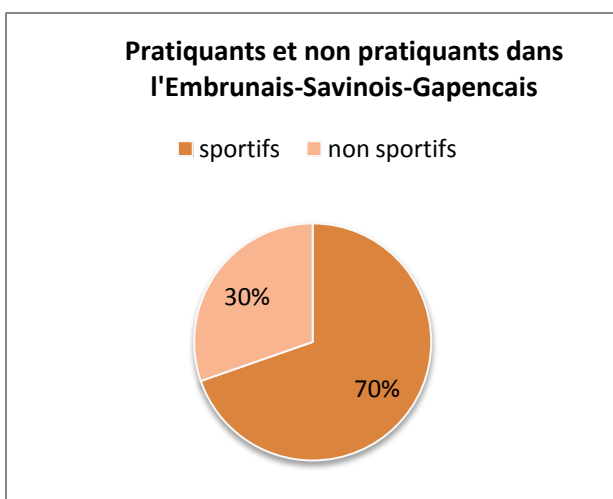
71% des personnes interrogées (toutes catégories confondues) dans le Nord disent pratiquer au moins une activité de pleine nature.

Les activités pratiquées

Les activités les plus pratiquées sont (dans l'ordre) :

- La randonnée pédestre
- Le VTT (pratiqué essentiellement par les résidents)
- Le canoë-kayak et disciplines

associées (pratiqué essentiellement par les touristes)



- *Le centre : l'Embrunais-Savinois et le Gapençais :*

La pratique sportive générale

70% des personnes interrogées (toutes catégories confondues) sur l'Embrunais-Savinois-

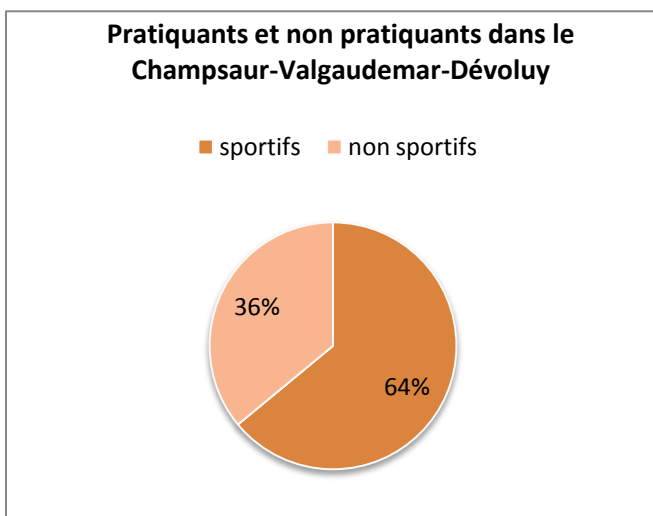
Gapençais déclarent pratiquer au moins une activité sportive de nature.

Les activités pratiquées

Les activités les plus pratiquées sont (dans l'ordre) :

- La randonnée pédestre
- Le VTT
- Le canoë-kayak et disciplines associées

➤ *Le centre Nord : Champsaur-Valgaudemar et le Dévoluy :*



Pratique sportive général

64% des personnes interrogées sur le Champsaur-Valgaudemar-Dévoluy déclarent pratiquer au moins une activité sportive de nature

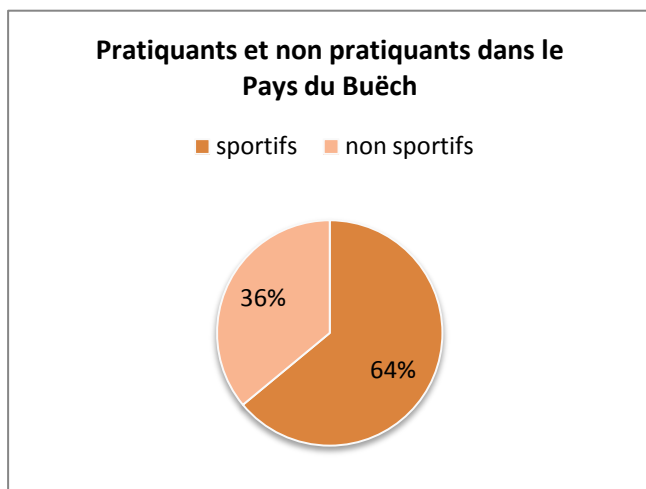
Les activités pratiquées

Les activités les plus pratiquées sont (dans l'ordre) :

- La randonnée pédestre
- L'escalade

- Le vol libre (essentiellement par les touristes)

➤ *Le Sud : Pays du Buëch*



Pratique sportive générale

64% des personnes interrogées dans le Buëch déclarent pratiquer au moins une activité sportive de nature.

Les activités pratiquées

Les sports les plus pratiqués par ces derniers sont (dans l'ordre):

- La randonnée pédestre
- Le VTT
- L'escalade (essentiellement par les

touristes)



1/1.3. Les comportements et la satisfaction des clientèles

a) La connaissance du département des Hautes Alpes

Le taux de retour dans le département est important chez les touristes pratiquant de sports de nature:

- 75.5% sont déjà venus séjourner dans le département
- Une venue sur le territoire biannuelle pour la majorité d'entre eux (hiver et été)
- L'importance du bouche à oreille pour la connaissance et la promotion du département :
 - 77.8% des touristes connaissent le territoire par ce moyen de promotion, notamment par la famille et les amis
 - 10.2% des touristes ont connu le département via internet
 - 3% connaissent le territoire par leur club de sport
 - 2% connaissent le territoire par le biais d'un magazine de sport

b) L'accès aux sites de pratique

- La voiture est le mode de transport le plus utilisé pour se rendre sur les sites de pratiques de sports de nature (pour 88.3% des pratiquants).
- Les autres moyens de transport sont les transports en commun de type minibus pour les pratiquants encadrés ou en centre de vacances, ou le départ à pied ou à VTT pour les personnes logeant sur les sites de pratique.

1/1.3. La satisfaction des clientèles

a) La satisfaction par rapport aux produits

- Les locaux d'accueil conviennent à 93% des pratiquants ayant une pratique encadrée
- 98% sont satisfaits de la qualité de l'accueil, de la qualité de la prestation ainsi que de l'état du matériel
- Le rapport qualité/prix satisfait 86% des personnes ayant une pratique encadrée

b) La satisfaction par rapport à l'aménagement des sites de pratique :

- 89.6% sont satisfaits de la qualité environnementale des sites de pratique sportive
- Les mesures pertinentes pour améliorer la qualité environnementale seraient :
 - Liées à l'aménagement :
 - Augmenter le nombre de poubelles sur les sites afin de diminuer les déchets
 - Installer des toilettes sèches sur les sites de pratique
 - Augmenter la capacité de stationnement à proximité des sites
 - Favoriser l'écomobilité pour se rendre sur les sites de pratique
 - Liées à l'éducation à l'environnement :
 - Favoriser l'éducation à l'environnement
 - Mettre en place des actions de prévention
 - Liées à la sécurité :
 - Informations concernant les réglementations spécifiques
- La signalisation d'accès au site actuelle satisfait 78% des pratiquants de sports de nature.

Les demandes concernant l'amélioration de la signalisation d'accès aux sites sont :

- Liés à la signalisation :
 - Augmenter les panneaux de signalisation d'accès, notamment à partir des villages
 - Améliorer la lisibilité de ces panneaux
 - Installer des panneaux de signalisation en anglais
- Liés à l'outil de pratique :
 - Mettre à jour les informations sur les topoguides
 - Améliorer les explications sur certains topoguides
- Les transports satisfont 71% des pratiquants de sports de nature
- Les demandes concernant les transports pour se rendre sur les sites :
 - La grande majorité des pratiquants (88.3%) des pratiquants se rend en voiture sur les sites de pratique, cependant il existe une demande pour avoir une alternative à ce mode de transport. Ces demandes sont :
 - La mise en place de navettes
 - L'augmentation de la fréquence des navettes (lorsqu'elles existent)
 - La diminution du coût des navettes
- Le stationnement sur les sites de pratique satisfait 75% des pratiquants, cependant pour 25% les insatisfactions sont liées (pour la majorité) à l'insuffisance d'emplacements pendant la période de forte fréquentation estivale.
- Les demandes concernant l'aménagement de sanitaires sont fréquentes, notamment en ce qui concerne la mise en place de toilettes sèches

- 95% des pratiquants sont satisfaits de la sécurité actuelle sur les lieux de pratiques. Les demandes liées à l'amélioration de cette dernière portent principalement sur la cohabitation parfois délicate avec les chiens de bergers, notamment pour la randonnée pédestre.

1/2. Les spécificités de consommation par activités sportives de nature

Pour chaque activité sportive de nature, quelques spécificités de consommation de la part des clientèles peuvent être mises en évidence.

Elles concernent essentiellement selon le cas :

- l'origine géographique et le profil des clientèles
- les modes de consommation sportive (mono ou pluri activité, niveaux et fréquence de pratique)
- les modes de consommation liées (typologie d'hébergement, durée des séjours, niveaux de dépenses)

1/2.1. Le canoë-kayak et disciplines associées

a) L'origine et le profil des pratiquants

- Les pratiquants sont jeunes :
 - 48% d'entre eux ont entre 18 et 25 ans
 - 45 % entre 26 et 50 ans
- Les catégories socioprofessionnelles les plus importantes chez les pratiquants sont :
 - Les étudiants : 42% des pratiquants
 - Les professions intermédiaires : 17.5%
 - Les employés : 16.4%
- La fréquentation touristique est élevée :
 - 93.97% des pratiquants dans les Hautes-Alpes sont des touristes
 - 32.4% des pratiquants sont étrangers, c'est l'activité sportive de nature qui attire proportionnellement le plus de pratiquants étrangers sur le département

b) Les tendances de consommation des pratiquants touristiques

- Les touristes kayakistes privilégient le camping pour l'hébergement :
 - 70% des touristes pratiquant le canoë-kayak logent en camping
 - 6% sont hébergés dans un gîte
 - 5% louent un appartement meublé
 - 5% logent en camping car
 - 4% sont hébergés en centre de vacances
- La durée moyenne d'un séjour touristique de kayakistes est de 8.2 jours.
- Les dépenses touristiques des pratiquants de canoë-kayak sont en moyenne de :
 - 19.4 euros par jour et par personne pour l'hébergement
 - 15.15 euros par jour et par personne pour l'alimentation et la restauration
- Les touristes pratiquant le canoë-kayak sont 64% à être déjà venus dans les Hautes-Alpes, le moyen de connaissance du département passe pour la grande majorité (84%) par du bouche à oreille.
- Les kayakistes pratiquent, pour la plupart, plusieurs séquences de cette activité lors de leur séjour dans les Hautes-Alpes :
 - 74% des pratiquants réalisent plusieurs séquences de canoë-kayak au cours de leur séjour
 - En moyenne 1.84 séquences de CK sont pratiquées au cours du séjour dans le département
- 32% des kayakistes interrogés ont d'ailleurs une pratique exclusive du canoë-kayak au cours de leur séjour
- Les personnes pratiquant d'autres activités sportives au cours de leur séjour (58%) font principalement :
 - De la randonnée pédestre
 - Du VTT
 - De l'escalade
- Niveau de pratique :
 - 57.7% des pratiquants de canoë-kayak définissent leur niveau de pratique comme « moyen »
 - 24.3% définissent leur niveau de pratique comme « débutant »
 - 18% définissent leur niveau de pratique comme « confirmé »

c) La satisfaction par rapport au lieu de pratique

- 91% des pratiquants de canoë-kayak se disent satisfaits de la qualité du milieu naturel actuel
- Les inquiétudes viennent de :
 - La fréquentation importante de la rivière
 - Du nettoyage de la rivière et des risques de présence de ferraille
- L'absence de sanitaire est source d'insatisfaction

d) Les particularités des pratiquants de CK et disciplines associées pour le mois de juin

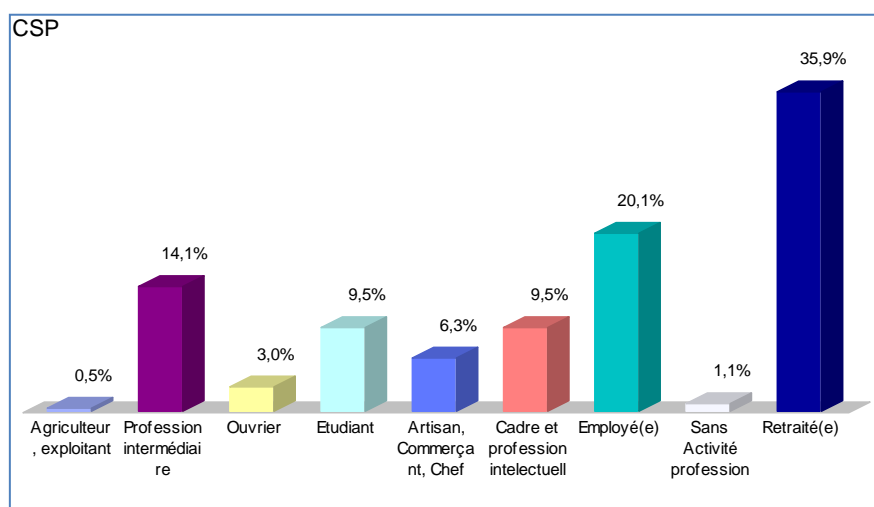
La pratique du canoë-kayak est très importante au mois de juin dans le département des Hautes-Alpes, les rivières sont en crue ce qui attire les kayakistes aguerris. Ces pratiquants du mois de juin ont comme particularités d'être en majorité :

- Des étrangers : 95% des pratiquants interrogés sont étrangers, majoritairement des anglais, venant occasionnellement dans les Hautes-Alpes (pour 67.2% d'entre eux c'est leur premier séjour)
- Des jeunes : 70% ont entre 18 et 25 ans ; 28% entre 25 et 50 ans ; venant entre amis (pour 83.3% d'entre eux)
- Des étudiants : 66.7% des pratiquants sont des étudiants, venants profiter des bonnes conditions des rivières pour pratiquer à cette période.
- Logent en camping : 76.7% des touristes pratiquants vont au camping
- Des dépenses faibles : seul 40.6% d'entre eux vont au restaurant ou dans un snack au cours de leur séjour
- Une pratique quasiment exclusive du CK : 87% ne pratiquent aucun autre sport de nature lors de leur séjour
- Une pratique moyenne à difficile : 61.7% des pratiquants disent avoir une pratique moyenne à difficile
- Utilisent un topoguide pour 73.3% des kayakistes interrogés
- Une pratique sportive (pour 75% des pratiquants interrogés) et régulière (pour 90% des pratiquants interrogés)
- L'importance du « bouche à oreille » : 83.6% connaissent le département par cette pratique, 7.5% par internet et 7.5% par des topoguides

1/2.2. La randonnée pédestre

a) L'origine et le profil des pratiquants

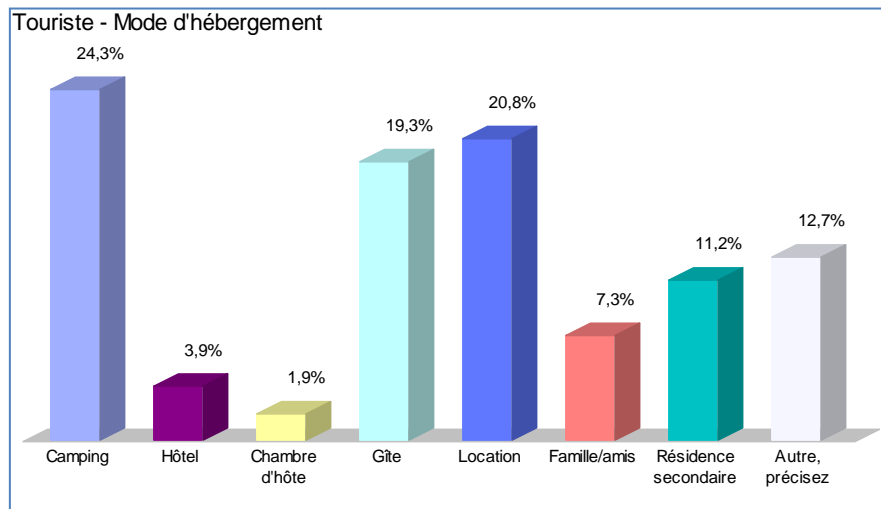
- La fréquentation touristique et excursionniste pour la randonnée pédestre est élevée sur le département :
 - 93.97% des pratiquants sont des touristes avec une faible part d'excursionnistes
 - Les étrangers représentent 12,5 %
- La randonnée pédestre est une activité qui attire une population variée :
 - 54.4% des pratiquants ont plus de 51 ans, dont 20.3% plus de 65 ans ; c'est l'activité sportive la plus pratiquée par les publics âgés.
 - les jeunes sont peu représentés, seulement 10.3% des pratiquants interrogés ont entre 18 et 25 ans
- La randonnée pédestre est pratiquée par toutes les catégories socioprofessionnelles, avec :
 - Une prédominance des retraités, qui représentent 35.9% des randonneurs interrogés
 - Les employés et les professions intermédiaires pratiquent largement cette activité (20.1% et 14.1% des pratiquants interrogés)



b) Les tendances de consommation des pratiquants touristiques

- Les touristes pratiquant la randonnée pédestre apprécient différents modes d'hébergement :
 - 24.3% se logent en camping
 - 20.8% sont en location de meublés touristiques
 - 19.3% préfèrent le gîte

- 11.2% ont une résidence secondaire dans le département et 7.3% sont logés chez des amis ou de la famille
- 6.8% sont en refuge
- 5.9% sont en camping car
- Seuls 3.9% vont à l'hôtel et 1.9% en chambre d'hôte



Autre = camping car et refuge

- La durée moyenne d'un séjour touristique de randonneurs pédestres est de 7.6 jours.
- Les dépenses touristiques des pratiquants de randonnée pédestre sont en moyenne de :
 - 17.25 euros par jour et par personne pour l'hébergement
 - 14.30 euros par jour et par personne pour l'alimentation et la restauration
- Le taux de retour des randonneurs pédestres est important, puisque 70.2% d'entre eux avaient déjà effectué un séjour dans les Hautes-Alpes. Le bouche à oreille est le moyen de connaissance du département le plus important (69.6%).

c) Les tendances de consommation d'activité sportive

- Niveau de pratique de moyen à facile :
 - 34.2% estiment avoir une pratique de parcours facile
 - 58.6% des pratiquants estiment avoir une pratique de difficulté « moyenne »
 - Seuls 7.2% estiment avoir une pratique confirmée de cette activité.
- Utilisation d'outil d'orientation :

- La carte est l'outil de pratique le plus utilisé par les randonneurs pédestres, cet outil est utilisé par 82% d'entre eux et, est souvent couplé avec l'utilisation d'un topoguide.
- 88.5% des randonneurs pédestres interrogés définissent leur pratique comme étant une pratique de loisirs

Pour les touristes pratiquant la randonnée pédestre :

- Les randonneurs pédestres pratiquent, pour la majorité, plusieurs séquences de cette activité lors de leur séjour dans les Hautes-Alpes :
 - 79% des pratiquants réalisent plusieurs séquences de randonnée pédestre au cours de leur séjour ;
- 84% des randonneurs ont d'ailleurs une pratique exclusive de la randonnée pédestre au cours de leur séjour, seuls 16% pratiquent d'autres activités sportives de nature (en majorité le canoë-kayak, le VTT, l'escalade et la randonnée équestre).

d) La satisfaction par rapport au lieu de pratique

- 91% des randonneurs pédestres se disent satisfaits par la qualité du milieu naturel actuel.
- Différents types de mécontentements et/ou inquiétudes sont à noter :
 - Liés à l'aménagement :
 - Problèmes liés au stationnement
 - Le manque de poubelles
 - Les projets d'extension de domaine skiable et de plans d'urbanisme

e) Les particularités des randonneurs pédestres pratiquants au mois de juin

Pendant le mois de juin, la randonnée pédestre est une pratique importante pour le département des Hautes-Alpes, les pratiquants de cette période ont comme particularité d'être en majorité :

- Des touristes : 52.6% sont des touristes, 38.9% des résidents des Hautes-Alpes et 8.4% des excursionnistes
- Des pratiquants âgés : 71.6% ont plus de 51 ans
- Des retraités : 51.3% sont retraités
- Venant en famille pour 54.7% d'entre eux ou entre amis (27.4%)
- Seul 32% d'entre eux vont au restaurant au cours de leur séjour
- Une pratique facile à moyenne : 29% ont une pratique facile et 60% une pratique moyenne
- Une pratique régulière pour 53.7% et de loisirs pour 93.7% des randonneurs interrogés
- Des touristes venant régulièrement dans le département (62% sont déjà venus), à toute saison majoritairement l'été

1/2.3. La randonnée équestre

a) L'origine et le profil des pratiquants

- 6.06% de résidents parmi les pratiquants de randonnée équestre et 93.94% de touristes
- La randonnée équestre est une activité sportive qui attire une population jeune :
 - 50% des pratiquants interrogés ont entre 18 et 25 ans,
 - 28% entre 25 et 50 ans
 - 22% des pratiquants interrogés ont plus de 51 ans.
- Relatif à l'âge de la pratique, la majorité des pratiquants sont étudiants (46%), viennent ensuite les employés (18.5%), les retraités (13.8%) et les professions intermédiaires (12.3%).

b) Les tendances de consommation des pratiquants touristiques

- La fréquentation touristique est essentiellement française (à 83%)
- Concernant l'hébergement, les randonneurs équestres en séjour sur le département privilégient :
 - Le camping pour 37.5% d'entre eux
 - Les gîtes et location constituent une part importante pour 33, 3%
 - La part de résidents secondaires est élevée, ainsi que celle de la famille (14 % respectivement).
- La durée moyenne d'un séjour touristique de randonneurs équestre est de 8 jours.
- Les dépenses touristiques des pratiquants de randonnée équestre sont en moyenne de :
 - 13.6 euros par jour et par personne pour l'hébergement
 - 12.75 euros par jour et par personne pour l'alimentation et la restauration
- Les touristes pratiquants de randonnée équestre sont des habitués des Hautes-Alpes, 87% d'entre eux avaient déjà passé un séjour dans le département.

c) Les tendances de consommation d'activité sportive

- Niveau de pratique relativement facile :



- Les pratiquants de randonnée équestre dans les Hautes-Alpes définissent leur pratique comme étant débutante pour 59% d'entre eux, moyenne pour 36% et confirmée pour 5%.
- 59.1% des randonneurs équestres interrogés ont une pratique régulière de l'activité, 21.2% ont une pratique « occasionnelle » et 19.7% disent avoir une pratique « de vacances ».

Pour les touristes pratiquant la randonnée équestre :

- Seuls 26% des pratiquants réalisent plusieurs séquences de randonnée équestre au cours de leur séjour
- 68% des randonneurs équestres interrogés ont une pratique exclusive de ce sport au cours de leur séjour
- Les autres activités pratiquées par les randonneurs équestres, ayant une multiactivité, sont :
 - la randonnée pédestre
 - le canoë-kayak et disciplines associées
 - la voile

d) La satisfaction par rapport au lieu de pratique

- 85.4% des pratiquants de randonnée équestre se disent satisfaits par la qualité du milieu naturel.

1/2.4. Le canyoning

a) L'origine et le profil des pratiquants

- Le canyon est une activité qui attire une population jeune :
 - 24% ont entre 18 et 25 ans
 - 70% ont entre 25 et 50 ans
 - 6% ont plus de 51 ans
- Très peu d'étrangers pratiquent le canyon dans les Hautes-Alpes :
 - 88% des pratiquants sont français
- Quasiment toutes les catégories socioprofessionnelles sont représentées parmi les pratiquants du canyon (hormis les retraités et les agriculteurs-exploitants) :
 - 19.5% de professions intermédiaires

- 18.5% d'étudiants
- 18% de cadres et professions intellectuelles supérieures
- 16 % d'artisans, de commerçants, de chefs d'entreprises
- 14% d'employés
- 12% d'ouvriers
- 2% de personnes sans activités professionnelle

b) Les tendances de consommation des pratiquants touristiques

- La fréquentation touristique est élevée :
 - 95.06% des pratiquants de canyoning sont des touristes
 - 4.94% sont des résidents
- Les pratiquants de canyon dans les Hautes-Alpes logent pour la majorité (31.8%) dans des centres de vacances. Les autres logements sont le camping (21%) et les résidences secondaires (20%)
- La durée moyenne d'un séjour pour les pratiquants de canyon est de 8.6 jours.
- Les pratiquants de canyon dépensent en moyenne 12.75 euros par jour et par personne pour l'hébergement et 12.75 euros pour l'alimentation et la restauration.
- Très peu de touristes (seuls 4.7%) réalisent plusieurs séquences de canyon au cours de leur séjour dans les Hautes-Alpes
- La majorité des pratiquants de canyon interrogés (86%) découvrent d'autres pratiques sportives, en majorité :
 - L'escalade
 - Le VTT
 - La randonnée pédestre
 - Le canoë-kayak et disciplines associées
- 67% des touristes pratiquants le canyon sont déjà venus dans les Hautes-Alpes.

c) Les tendances de consommation d'activité sportive

- Les pratiquants de canyon dans les Hautes-Alpes définissent leur pratique comme étant :
 - Débutante pour 50% d'entre eux
 - Moyenne pour 48% d'entre eux

- La pratique du canyon dans les Hautes-Alpes est essentiellement une pratique de loisirs (90% des pratiquants interrogés).
- C'est une pratique plutôt occasionnelle (pour 26%) et de vacances (pour 34%).

d) La satisfaction par rapport au lieu de pratique

- 74% des pratiquants de canyon se disent satisfaits de la qualité de l'environnement dans les Hautes-Alpes.

Les motifs d'insatisfaction concernent :

- Le manque de containers à la dispersion de déchets
- La problématique de lâchers d'eau
- Les chutes de pierre

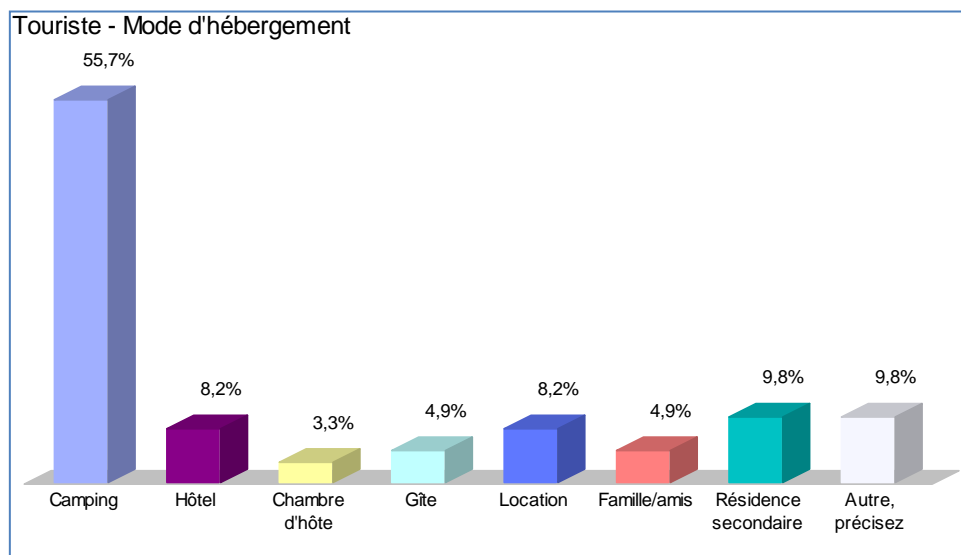
1/2.5. Le vol libre

a) L'origine et le profil des pratiquants

- Le vol libre est pratiqué par une population diverse :
 - 73.2% des pratiquants sont français, 26.8% sont étrangers
 - 86.6% sont des touristes et 13.40% des résidents
- Le vol libre attire une population jeune :
 - 30% des pratiquants ont entre 18 et 25 ans
 - 57% des pratiquants ont entre 25 et 50 ans et seuls 13% ont plus de 51 ans
- Quasiment toutes les catégories socioprofessionnelles sont représentées parmi les pratiquants de vol libre (hormis les ouvriers et les agriculteurs-exploitants) :
 - 25.3% de cadres et professions intellectuelles
 - 21.7% d'étudiants
 - 19.3% d'employés
 - 14.5% de professions intermédiaires
 - 13.3% d'artisans et commerçants
 - 4.8% de retraités
 - 1.2% de personnes sans activité professionnelle

b) Les tendances de consommation des pratiquants touristiques

- Le camping est le mode d'hébergement privilégié (56%) chez les pratiquants de vol libre venant en séjour dans les Hautes-Alpes.



- La durée moyenne d'un séjour touristique de pratiquant de vol libre dans les Hautes-Alpes est de 10 jours.
- Les pratiquants de vol libre dépensent en moyenne 19 euros par jour et par personne pour l'hébergement et 15 euros pour la restauration et l'alimentation.
- Une pratique exclusive pour certains :
 - 61% pratiquent exclusivement le vol libre au cours de leur séjour
 - 46% pratiquent plusieurs séquences de vol libre au cours de leur séjour
- Les autres activités pratiquées au cours du séjour (pour les touristes pratiquant plusieurs sports) sont principalement :
 - La randonnée pédestre
 - Le VTT
 - Le canoë-kayak et disciplines associées
- Les touristes pratiquants de vol libre sont des habitués des Hautes-Alpes, 81% d'entre eux avaient déjà passé un séjour dans le département.

c) Les tendances de consommation d'activité sportive

- Les pratiquants de vol libre dans les Hautes-Alpes définissent leur pratique comme étant :

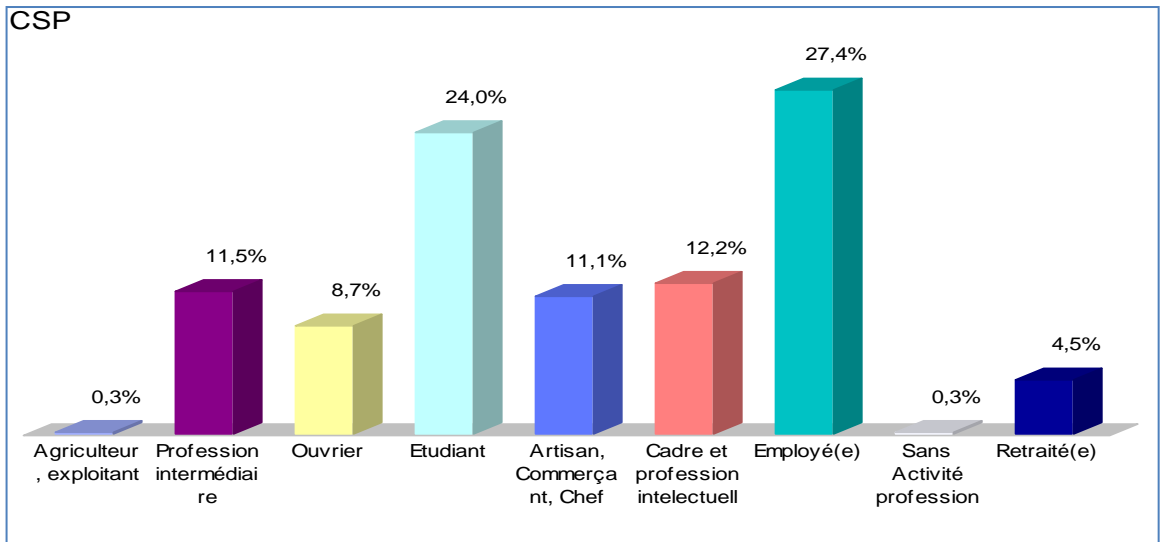


- Facile pour 51% d'entre eux
 - Moyenne pour 40% d'entre eux
 - Seulement 10% d'entre eux la définissent comme difficile
-
- La pratique du vol libre dans les Hautes-Alpes est essentiellement une pratique de loisirs (63% des pratiquants interrogés)
 - C'est une pratique régulière (pour 43%) et de vacances (pour 57%). Deux types de publics pratiquent le vol libre dans les Hautes-Alpes, d'un côté les pratiquants encadrés (77%) et d'un autre, les pratiquants autonomes (pratique régulière pour 33%)
 - Le GPS est l'outil le plus utilisé par les pratiquants autonomes de vol libre.
 - 98% des pratiquants de vol libre sont satisfaits de la qualité de l'environnement dans le département.

1/2.6. La randonnée VTT

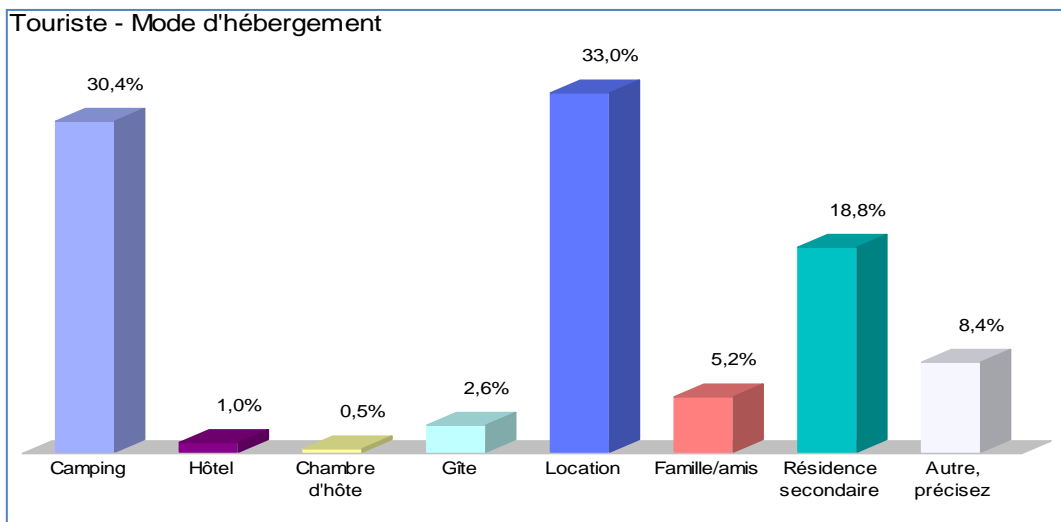
a) L'origine et le profil des pratiquants

- Sur l'ensemble des pratiquants de VTT, 93.9% sont des touristes et 6.1% des résidents
- La randonnée VTT est une activité sportive qui attire une population jeune :
 - 35.6% ont de 18 à 25 ans
 - 53.6% de 26 à 50 ans
- Le VTT est une activité pratiquée essentiellement par :
 - Les employés (27.4% des pratiquants)
 - Les étudiants (24%) , cette forte proportion est à mettre en relation avec le public jeune, largement représenté.



b) Les tendances de consommation des pratiquants touristiques

- Le mode d'hébergement favorisé par les touristes pratiquant le VTT est la location, à 33% ainsi que le camping (30.4%). Viennent ensuite les résidences secondaires (18.8%).



Autres = centres de vacances et camping-car

- Les dépenses touristiques des pratiquants de VTT sont en moyenne de :
 - 15.3 euros par jour et par personne pour l'hébergement
 - 13.75 euros par jour et par personne pour l'alimentation et la restauration
- La durée moyenne d'un séjour touristique de pratiquant de VTT est de 6.5 jours.
- 75.5% des VTTistes réalisent plusieurs séquences au cours de leur séjour :



- 69% des pratiquants interrogés ont une pratique exclusive de cette activité
- Seuls 31% pratiquent d'autres activités sportives de nature, en priorité :
 - La randonnée pédestre
 - Le canoë-kayak et disciplines associées
 - L'escalade
- Le taux de retour des randonneurs VTT est important puisque 76.9% ont déjà effectué un séjour dans les Hautes-Alpes. Le bouche à oreille est le moyen de connaissance du département le plus important (72.5%).

c) Les tendances de consommation d'activité sportive

- Les pratiquants de VTT dans les Hautes-Alpes définissent leur pratique comme étant :
 - De difficulté moyenne pour 50.7%
 - Confirmée pour 27.6%
 - Débutante pour 21.7%
- La carte est l'outil de pratique le plus utilisé par les randonneurs VTT, cet outil est utilisé par 63.8% d'entre eux et est souvent couplé avec l'utilisation d'un topoguide.
- 62.2% des randonneurs VTT définissent leur pratique comme étant de loisir, cependant, 74.8% estiment avoir une pratique régulière de cette activité.

d) La satisfaction par rapport au lieu de pratique

- La qualité du milieu naturel sur les itinéraires de randonnée VTT satisfait 91% des pratiquants interrogés.
- Une part des pratiquants regrette l'absence de navettes spécifiques pour se rendre sur les sites.

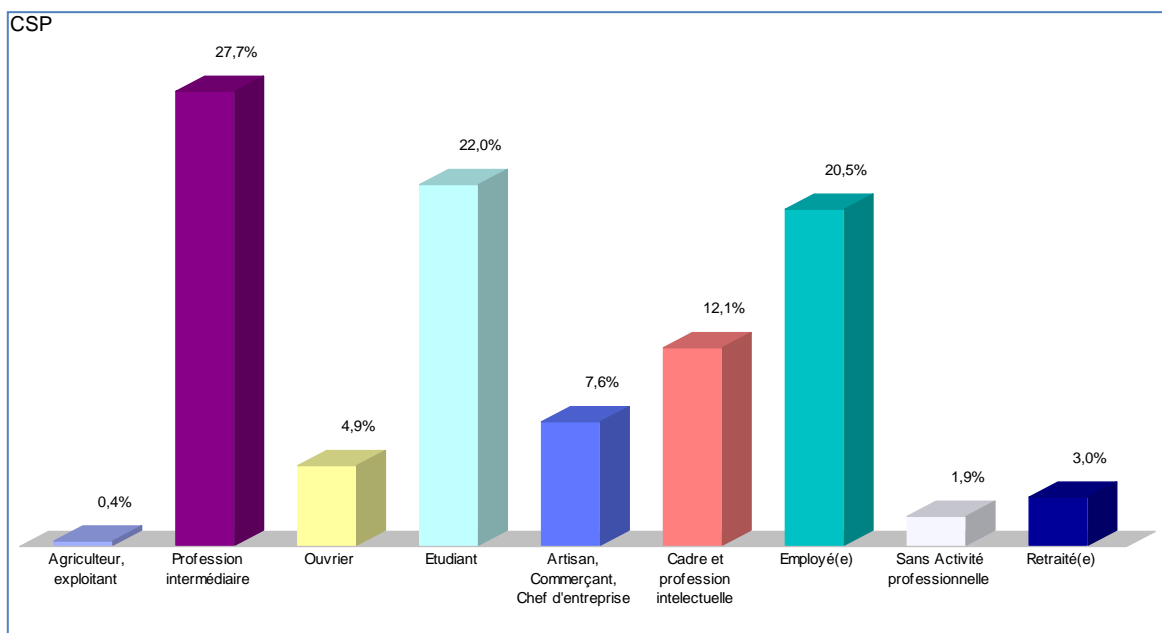
1/2.7. L'escalade

a) L'origine et le profil des pratiquants

- Une pratique importante des résidents :
 - 87.16% des pratiquants sont des touristes
 - 12.84% des pratiquants sont des résidents

- Une activité qui attire une population jeune :
 - 34% des pratiquants ont entre 18 et 25 ans
 - 58% des pratiquants ont entre 26 et 50 ans
 - Seuls 8 % des pratiquants ont plus de 51 ans

- L'escalade est pratiquée par toutes les catégories socioprofessionnelles avec une prédominance des professions intermédiaires, des étudiants et des employés représentant respectivement 27.7%, 22% et 20.5%.



b) Les tendances de consommation des pratiquants touristiques

- Le mode d'hébergement le plus fréquemment adopté est :
 - le camping pour 50.3% des touristes
 - les campings cars et véhicules aménagés pour 15% des touristes
 - l'hébergement chez des amis ou de la famille pour 14% des touristes
 - l'hébergement en résidence secondaire pour 7.3% des touristes

- La durée moyenne d'un séjour touristique d'un grimpeur est de 9 jours.

- Les dépenses touristiques des pratiquants d'escalade sont en moyenne de :
 - 12.75 euros par jour et par personne pour l'hébergement
 - 12.75 euros par jour et par personne pour l'alimentation et la restauration

- 83% des personnes interrogées pratiquent plusieurs séquences de l'activité pendant leur séjour

- 74% des grimpeurs interrogés ont d'ailleurs une pratique exclusive de l'escalade, les 26% restants pratiquent essentiellement :
 - la randonnée pédestre (87.5%) et/ou le VTT (30%)

- Le taux de retour des grimpeurs est important puisque 84% des pratiquants ont déjà effectué un séjour dans les Hautes-Alpes

c) Les tendances de consommation d'activité sportive

- Une pratique confirmée :
 - 53% des grimpeurs estiment avoir une pratique moyenne de leur sport
 - 30% ont une pratique confirmée
 - 17% une pratique débutante

- Le topoguide est l'outil de pratique le plus utilisé par les grimpeurs (90%), la carte, en seconde position (24%) peut être utilisée en complément pour faciliter l'accès aux sites de pratique

- 89% des grimpeurs pratiquent régulièrement l'escalade

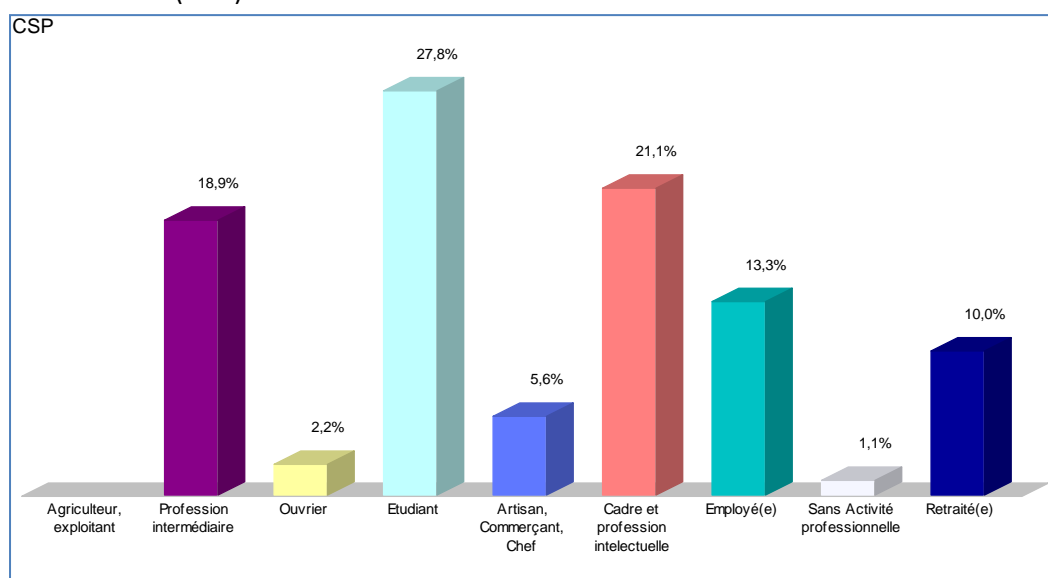
d) La satisfaction par rapport au lieu de pratique

Si 85,3 % des pratiquants s'estiment satisfaits de la qualité environnementale des sites, un certain nombre d'éléments d'insatisfaction sont relevés : la signalisation d'accès aux sites, la présence de déchets. Les pratiquants expriment une attente de toilettes sèches.

1/2.8. La voile

a) L'origine et le profil des pratiquants

- 93.48% des pratiquants sont des touristes et 6.52% des résidents
- Des pratiquants d'âges variés :
 - La majeure partie des pratiquants de voile sont âgés de 26 à 50 ans (51%)
 - 32 % sont dans la tranche d'âge des 18-25 ans
 - 11% sont âgés de 51 à 65 ans
 - 6% ont plus de 65 ans
- La voile est pratiquée par toutes les catégories socioprofessionnelles avec une prédominance des étudiants (28%).



b) Les tendances de consommation des pratiquants touristiques

- Une grande majorité des pratiquants de voile (66%) sont hébergés en camping
- Les dépenses touristiques des pratiquants de voile sont en moyenne de :
 - 13.6 euros par jour et par personne pour l'hébergement
 - 11 euros par jour et par personne pour l'alimentation et la restauration
- La durée moyenne de séjour des pratiquants est de 11 jours

-
- 88% déclarent pratiquer plusieurs séquences de voile durant leur séjour
- Parmi les pratiquants, 43% ne font que de la voile au cours de leur séjour.
- Les autres activités pratiquées au cours des séjours sont en majorité :
 - la randonnée pédestre (63.5%),
 - le VTT (44.2%)
 - le canoë-kayak (30%)
- Le taux de retour des pratiquants de voile est important puisque 91 % des pratiquants ont déjà effectué un séjour dans les Hautes-Alpes.

c) Les tendances de consommation d'activité sportive

- 63% des pratiquants estiment avoir une pratique de niveau débutant, 3.7% de niveau moyen et 20% de niveau confirmé
- La pratique de la voile semble être assimilée par le plus grand nombre à une pratique de loisir (96%).
- 53% des personnes interrogées déclarent avoir une pratique régulière de l'activité et 27% une pratique exclusivement de vacance, 20% pratiquent occasionnellement la voile
- 93% des pratiquants sont satisfaits de qualité du milieu naturel sur les sites de pratique de voile.

II/La structuration organisationnelle de l'offre

Selon le cas, la pratique des sports de nature par les différents types de pratiquants, s'effectue :

- Par l'intermédiaire des clubs (associations), notamment pour les résidents
- Par l'intermédiaire de prestataires commerciaux, notamment pour les pratiquants touristiques.

En outre, certains pratiquants, résiduels, pratiquent de façon autonome, sans passer ni par une association, ni par un prestataire commercial.

Il convient donc d'étudier de façon distincte les deux secteurs de la distribution de l'offre sportive de nature.

II/1. Le secteur associatif

Le secteur associatif comprend :

- Les associations locales, qui regroupent les pratiquants adhérents de ces dernières. Ces associations sont généralement des associations permettant la pratique d'une activité particulière sportive de nature : ex : de randonnée pédestre, de voile, de canoë-kayak et disciplines associées,... Ces associations mettent à disposition de leurs membres (les pratiquants) leurs moyens techniques (locaux, équipements sportifs, véhicules, personnels, bénévoles,...) au cours de séquences de pratique qui s'effectuent tout au long de l'année, selon le cas : séquences d'initiation ou de « découverte » de l'activité, prestations encadrées de loisir sportif, stages sportifs, cours particuliers, entraînements en vue de la compétition.
- Ces associations locales sont regroupées au sein de Comités Départementaux, qui sont des associations de niveau départemental, dont elles sont membres. Là encore, la structuration est effectuée par discipline sportive. En effet, pour chaque discipline sportive, une fédération nationale reçoit une délégation ministérielle, et, chaque fédération s'organise de façon géographique, avec un niveau régional : les ligues ou comités régionaux, regroupant les différents comités départementaux de la discipline, ces derniers, regroupant à leur tour les différentes associations locales.

Au-delà de chaque discipline, il existe aussi, pour les disciplines olympiques, une structuration transversale, avec une représentation aux différents niveaux territoriaux : le Comité National Olympique et Sportif Français, à l'échelle nationale, le Comité Régional Olympique et Sportif, à l'échelle régionale et le Comités Départemental Olympique et Sportif, à l'échelle départementale.

La vocation de ces « Comités » est d'assurer la représentation commune des différentes disciplines.

II/1.1. Les clubs et leurs licenciés

a) Les volumes de Clubs et de Licenciés des sports de nature dans les Hautes Alpes

Montagne et Escalade	6 clubs FFME 6 clubs FFCAM	507 licenciés FFME 2102 licenciés FFCAM
Equestre	41 clubs FFE Environ 30 Clubs/Centres TE	1951 licenciés FFE 763 licenciés FFE / CDTE
Randonnée pédestre	10 clubs FFRP + CAF	1000 licenciés CDRP
VTT	18 clubs FFC 6 clubs FFCT	543 licenciés FFC – 50% en VTT 212 licenciés FFCT – 5% en VTT Soit 300 licenciés pratiquant le VTT
Ski de fond	13 clubs de Ski de fond affiliés à la FFS	1000 licenciés Ski de fond
Vol libre	14 clubs FFVL + CAF Gap	348 licenciés FFVL
Vol à voile	4 clubs FFVV	1026 licenciés
Voile	4 clubs FFV + 1 établissement affilié FFV en saison	1125 licenciés à la FFV
Canyoning	2 clubs affiliés FF Spéléologie	53 licenciés
Canoë-Kayak et Disciplines associées	7 clubs affiliés FFCK	272 licenciés 900 titulaires d'un AT (Autre titre)
Nage en Eau vive	1 club affilié FFESSM	17 licenciés FFESSM

Pêche Sportive : FF PML Pêche à la Mouche et au Lancer	1 club affilié FFPML	Une dizaine de licenciés
Course d'orientation	1 Club affilié FFCO	7 licenciés FFCO

Volume global	136 Clubs de sports de nature	10 391 licenciés
---------------	-------------------------------	------------------

En termes quantitatifs, les activités de montagne et d'escalade, la randonnée équestre, pédestre et VTT ainsi que le ski de fond et le vol libre sont les plus activités les plus importantes en volumes de clubs et de licenciés. Les clubs de course d'orientation, de pêche sportive et de nage en eau vive ne regroupent que quelques licenciés.

❖ Précisions sur les activités de Canoë-Kayak et disciplines associées, en lien avec les structures associatives :

➔ La pratique scolaire et périscolaire des activités de Canoë-Kayak

Trois secteurs d'établissements hauts alpins, et les clubs de leur ressort, sont principalement concernés par une pratique scolaire et périscolaire des activités de Canoë-Kayak. Il s'agit de :

- L'Embrunais pour les collégiens du lycée climatique, les lycéens de ce même lycée et du lycée professionnel ; de même que les primaires des écoles de la communauté de commune de l'Embrunais.

- Le Champsaur pour les collégiens du collège de Saint Bonnet

- L'Argentière pour les primaires et les collégiens. De surcroit, le collège de l'Argentière bénéficie d'une section sportive canoë-kayak (une vingtaine d'élèves).

Enfin, un projet en cours sur Briançon verrait à terme une classe multi-sportive intégrée la pratique du canoë-kayak (4 kayakistes).

La pratique de la section sportive de canoë-kayak de l'Argentière représente 2 à 3 séances par semaine en mai/juin et en septembre/octobre, soit environ un total de 1 000 séquences journalières individuelles par an.

Le collège d'Embrun propose une classe sportive (une en 6° et une en 5°) avec une séance de pratique par semaine en mai/juin, soit environ 200 séquences journalières.

L'ensemble des 19 autres classes concernées (6 classes dans l'embrunais, 2 classes dans le Champsaur, 10 dans l'Argentière, 1 à Briançon, représentent environ un millier de séquences journalières.

La pratique scolaire et périscolaire de canoë-kayak représente un total d'environ 2200 séquences journalières par an sur l'ensemble du département.

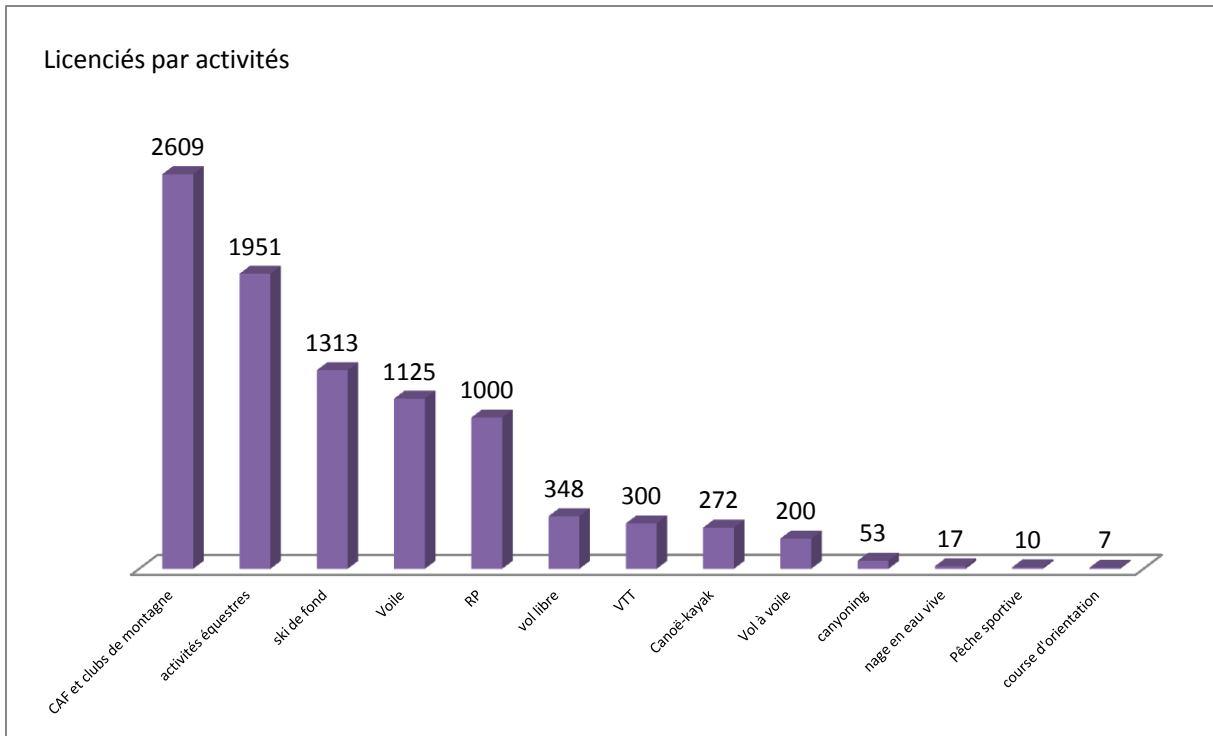
→ **Précisions sur les pratiques en club des activités de canoë-kayak et disciplines associées :**

Les disciplines les plus pratiquées dans le cadre des activités clubs sont le slalom et la descente. Certains adhérents font également du freestyle. En activité de loisir, y compris à destination des publics touristiques, se pratique la descente en Kayak.

Le rafting est pratiqué par le club d'Embrun dans une perspective d'animation sportive et de découverte loisir avec les parents des jeunes adhérents. C'est également une activité pratiquée par le club de Briançon dans le cadre des animations d'été.

Aucun club affilié au Comité Départemental de Canoë-Kayak ne pratique l'activité de nage en eau vive. Hors la distribution commerciale de cette activité par les structures professionnelles, seul le club des Nageurs des Torrents Alpains, adhérent de la Fédération Française d'Etudes et des Sports Sous Marins, pratique de façon associative.

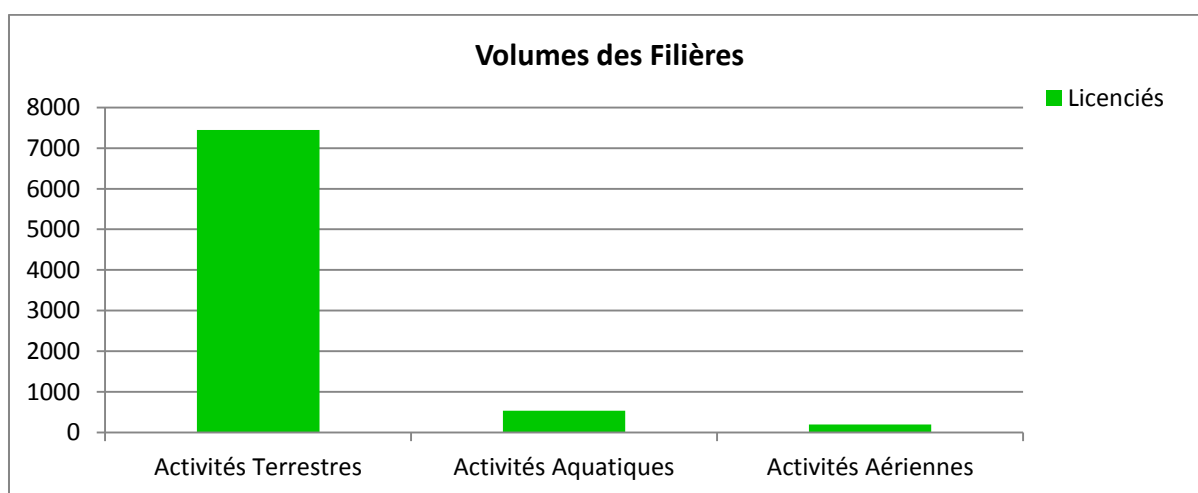
La pratique en club des activités de canoë-kayak et disciplines associées représente en moyenne une quarantaine de séquences journalières par adhérent et par an, soit un total d'environ 11 000 séquences journalières de pratique individuelle par an.



Il existe une forte disparité entre les différentes activités sportives de nature étudiées. Les clubs affiliés à la Fédération Française des Clubs Alpins et de Montagne présente un volume de licenciés particulièrement important (2609 licenciés). Les clubs et centres équestres affiliés à la Fédération Française d'Equitation recensent 1951 licenciés. Parmi ceux-ci, les 764 licences de tourisme équestre sont incluses. La troisième activité estivale regroupant le plus de licenciés est la voile (environ 1125 licenciés).

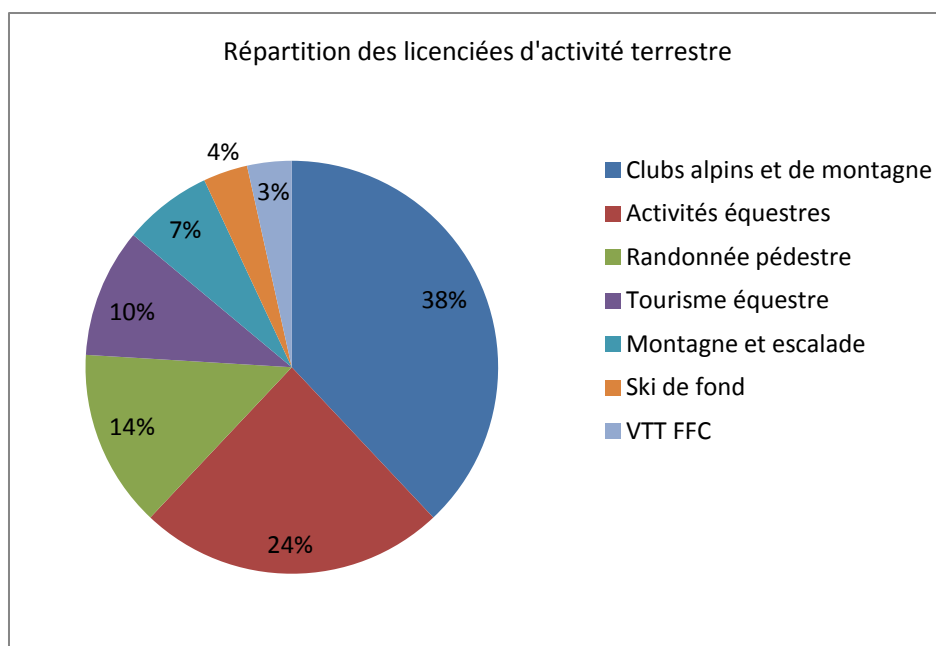
A l'inverse, l'activité de course d'orientation n'est pratiquée que par 7 licenciés au sein d'une association sportive affiliée à la Fédération Française de Course d'Orientation. Il en est de même pour l'activité de pêche sportive à la mouche et au lancer, avec une dizaine de licenciés affiliés à la Fédération Française de Pêche à la Mouche et au Lancer. Les clubs de spéléologie, concernant la pratique du canyoning, regroupent 53 licenciés.

b) Le volume de licenciés des Hautes Alpes pour chacune des filières

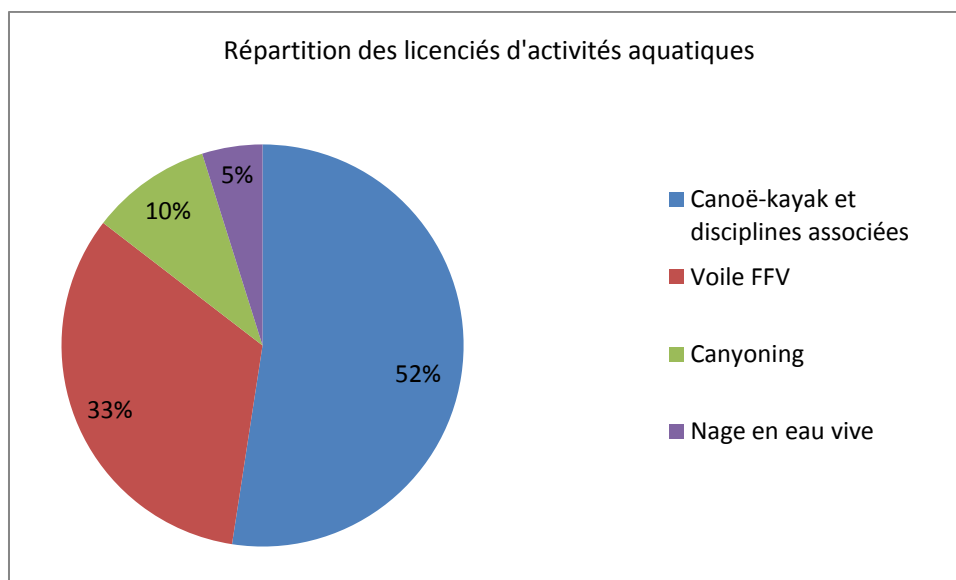


Globalement, la filière terrestre est celles qui présentent des volumes de licenciés les plus importants, d'une part du fait de la présence de multiples activités, et d'autre part en raison de volumes de licenciés élevé au sein de certaines disciplines (les randonnées équestre et pédestre, les clubs de montagne et d'escalade...)

Les activités terrestres :



Les activités aquatiques :



Séquences de pratique dans le cadre associatif

Clubs sportifs	nombre de licenciés	Nombre moyen de séquences par pratiquants	nombre de séquences annuelles
----------------	---------------------	---	-------------------------------



CAF et clubs de montagne	2609	46	120014
activités équestres	1951	38	74138
ski de fond	1313	48	63024
Randonnée Pédestre	1000	51	51000
Voile	1125	40	45000
Vol libre	348	66	22968
Canoë-kayak	272	40	11 000
VTT	300	45	13500
Vol à voile	200	65	13000

TOTAL	413 644
--------------	----------------

Les licenciés d'activités associatives génèrent ainsi 413 644 séquences de pratique (1/2journée) par an (dont 305 620 « estivales »).

II/1.2. Les profils des licenciés des sports de nature

a) Une pratique de loisir sportif prédominante

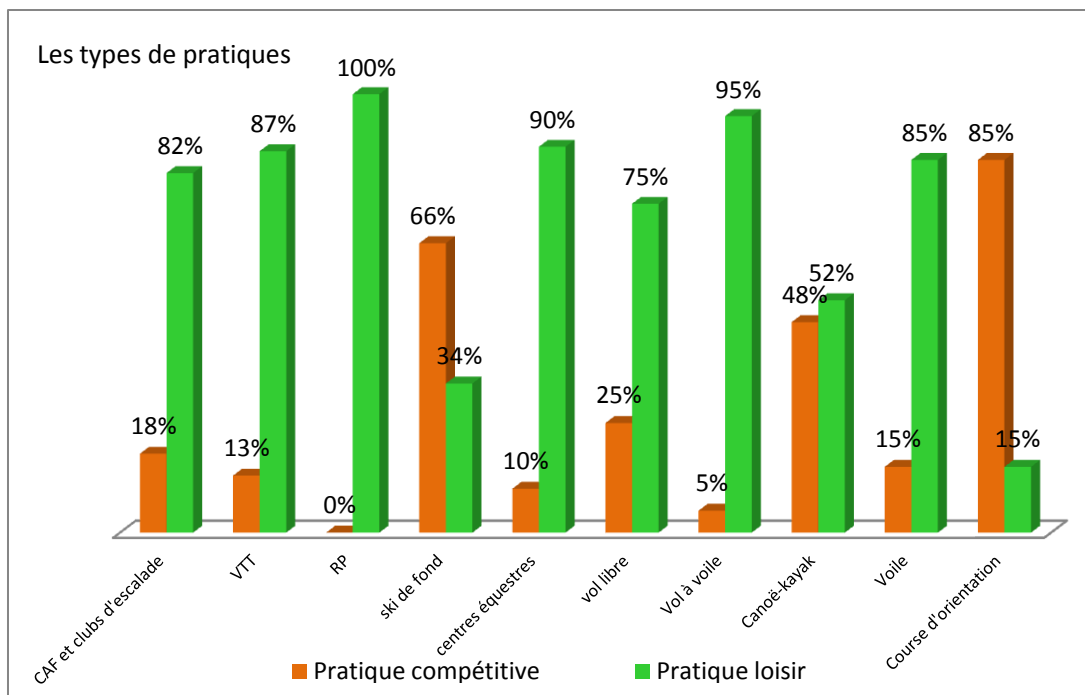
Contrairement aux sports « fermés » (football, rugby, basket,...), où la motivation de la pratique est essentiellement compétitive, la pratique des sports de nature réunit des pratiquants dont la motivation du plus grand nombre est le loisir.

Certaines activités sont d'ailleurs non compétitives : randonnée pédestre, randonnée équestre, canyoning, raquette à neige ; mais la pratique de loisir est également prédominante, dans la plupart des autres même si quelques compétitions officielles sont organisées : VTT (87% de pratiquants non compétiteurs), voile (90%), vol libre (74%), vol à voile (95%), ainsi que, dans un degré moindre, les activités de montagne et d'escalade : Cascade de glace, Ski Alpinisme, Escalade... (82% pour les clubs de montagne). Au sein des clubs affiliés FFME et FFCAM, les jeunes ont une démarche plus sportive par rapports aux adultes qui sont davantage positionnés sur le loisir.

A l'inverse des autres activités, les licenciés des clubs de ski de fond sont 66 % à pratiquer dans un objectif sportif et compétitif, 85% pour la course d'orientation.

Répartition des licenciés compétiteurs ou non, au sein des associations sportives de nature :





Les activités sportives mises en évidence dans le graphique sont celles au sein desquelles des pratiques compétitives fédérales sont organisées. Il en est de même pour les licenciés de Tourisme Equestre, mais leur volume est inclus parmi l'ensemble des licenciés d'activités équestres affiliés à la Fédération Française d'Équitation. Pour la course d'orientation, les licenciés participent régulièrement à des compétitions mais avec des objectifs plus de loisir sportif que de performances.

b) Une forte représentation des licenciés masculins au sein des associations sportive

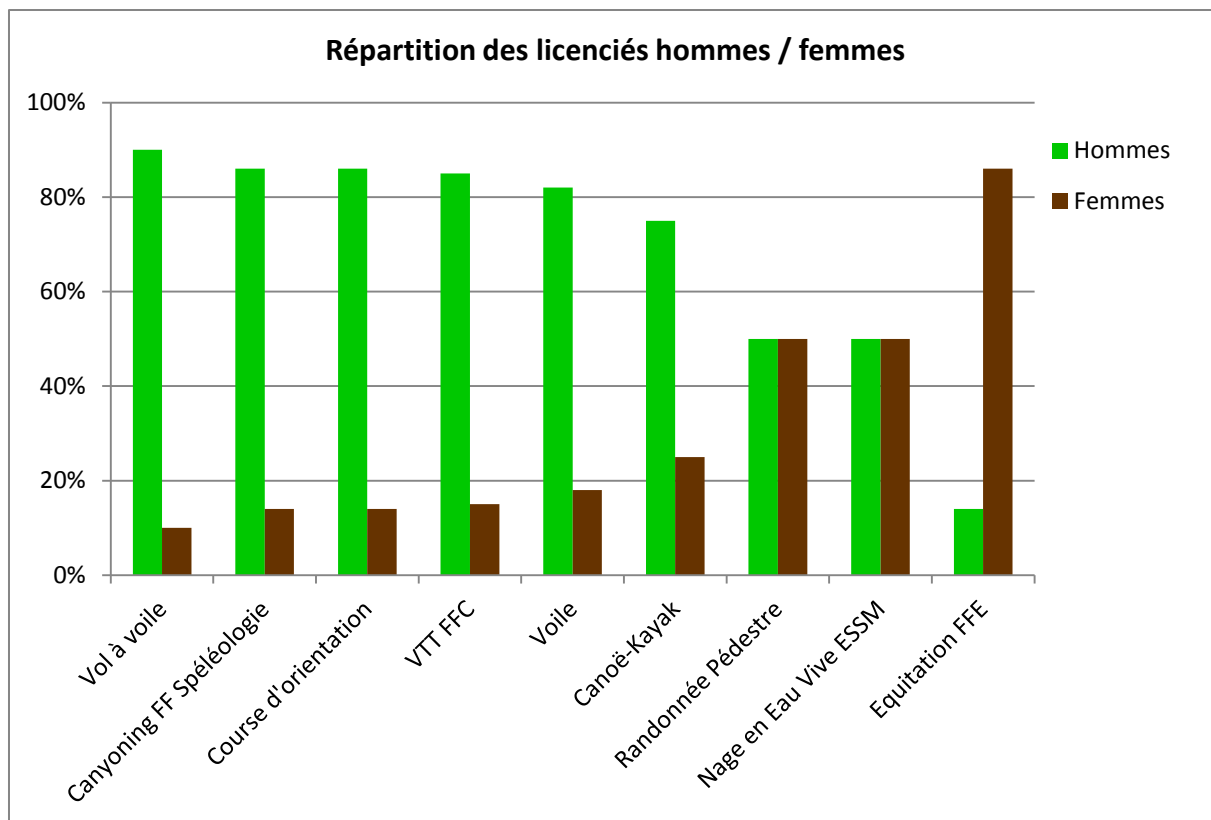
La répartition hommes-femmes au sein des licenciés est variable selon les activités considérées ; mais dans l'ensemble, les licenciés des clubs de sports de nature sont majoritairement masculins.

Pour les activités de voile, canyoning, VTT, vol à voile et course d'orientation, la proportion de pratiquants masculins est particulièrement importante (80 à 90%). Pour le canoë-kayak et disciplines associées, 75% des licenciés sont des hommes, 25% sont des femmes.

A l'inverse, les licenciées féminines sont plus nombreuses pour les activités équestres (86%).

La répartition homme-femmes est d'environ 50% pour les activités de randonnée pédestre et de nage en eau vive.

Répartition des licenciés Hommes – Femmes selon les activités sportives de nature



c) Les catégories d'âge des pratiquants

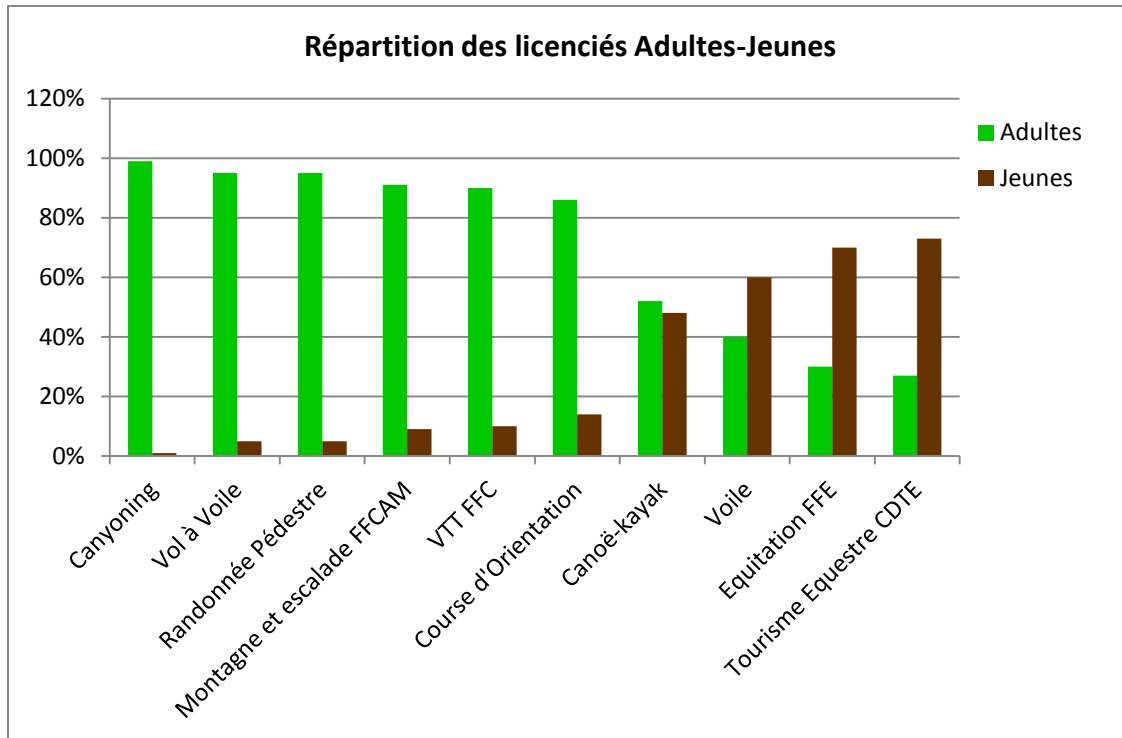
Concernant les catégories d'âge, les pratiquants sont majoritairement des adultes. La proportion d'adultes est particulièrement importante au sein des clubs de VTT, de vol à voile, de canyoning, de randonnée pédestre et de course d'orientation (80 à 90%). Par exemple, la moyenne d'âge des pratiquants de canyoning est de 39 ans. De même, les clubs de randonnée pédestre sont essentiellement composés de retraités. Au sein des clubs affiliés à la Fédération française de Montagne et d'Escalade (FFME) ou à la Fédération Française des Clubs Alpains et de Montagne, les licenciés adultes sont majoritaires, mais la pratique des jeunes et des scolaires est toutefois importante puisque 225 jeunes scolaires sont recensés dans les écoles d'escalade et les écoles d'aventures des Clubs Alpains et de Montagne, et que 430 licenciés sont âgés de moins de 24 ans au sein des clubs affiliés à la FFCAM (Parmi l'ensemble des 2700 licenciés)

En revanche, les clubs affiliés à la Fédération Française de Voile sont composés d'une proportion de jeunes (60%) plus importante que celle des adultes (40%). Il en est de même en ce qui concerne les activités équestres puisque 70% des licenciés de la Fédération Française d'Equitation au sein du département des Hautes Alpes ont moins de 19 ans ; la proportion est de 73% parmi l'ensemble des licences de tourisme équestre.

En ce qui concerne les licenciés de la fédération départementale de canoë-kayak et disciplines associées, la proportion de jeunes (moins de 18 ans) est de 48%, celle d'adultes de 52%.

Globalement, les licenciés et adhérents des clubs des sports de nature retenus dans le cadre de l'étude sont toutefois principalement des adultes.

Répartition des licenciés Jeunes – Adultes au sein des activités sportives de nature



d) Une volonté d'ouverture des activités sportives de nature au public handicapé

Dans l'ensemble, la pratique des sports de nature par les personnes à mobilité réduite est relativement marginale. Cependant, il existe globalement une volonté de prise en compte et d'ouverture des activités aux publics handicapés, selon les spécificités des différentes activités.

En voile par exemple, le comité départemental et les clubs affiliés disposent de bateaux adaptés à la pratique des personnes à mobilité réduite. Concernant les activités de montagne et d'escalade, le CAF travaille avec la Fédération Française de Sport Adapté pour favoriser l'accessibilité de certains sites aux personnes à mobilité réduite, comme par exemple sur le site de la Ceüzette (site multi-publics), ou au niveau de la forêt de Beynave, qui a été aménagée pour être accessible aux handicapés moteurs (2 itinéraires adaptés). Le CDRP et le CDTE organisent une journée d'accueil pour faire découvrir leurs activités aux personnes handicapées.

Pour les activités aériennes, toutes les sections de vol libre sont ouvertes aux handicapés (parakyte...), et le Comité Départemental de Vol Libre travaille sur l'aménagement de sites accessibles aux personnes à mobilité réduite. Concernant le vol à voile, qui est une activité pouvant être pratiquée

par des personnes à mobilité réduite, les clubs des Hautes Alpes ne disposent pas de planeurs adaptés.

Le développement des activités de canoë-kayak et disciplines associées à destination des populations à handicap concerne le club d'Embrun, dont le projet est en cours, avec l'adaptation des équipements à partir du matériel standard. Cette action vise un objectif d'une vingtaine de personnes et bénéficie d'un financement du CNDS.

e) Des activités pratiquées par l'ensemble des catégories socio-professionnelles

Concernant les catégories socio-professionnelles, il n'existe pas de tendances fortes parmi les licenciés. Toutes les catégories socio professionnelles sont représentées au sein des licenciés et adhérents des clubs des Hautes Alpes. Les retraités sont toutefois très fortement représentés au sein des clubs de randonnée pédestre.

Au-delà des catégories socio-professionnelles, une sensibilité aux aspects environnementaux et écologiques est identifiée comme un élément transversal pour la majorité des pratiquants licenciés dans les différents sports de nature au sein des Hautes Alpes.

II/ 1.3. Les relations et partenariats des comités départementaux sportifs de nature

a) Les relations avec les Comités Régionaux ou les Ligues Régionales

Il existe globalement des relations importantes entre les Comités Départementaux et les Comités Régionaux ou Ligues Régionales des fédérations de tutelle. Il peut s'agir d'aides financières, de conseils ou soutiens techniques.

Concernant les aides financières, elles correspondent aux rétributions sur les licences vendues auprès des pratiquants. L'ensemble des comités départementaux est concerné par ces financements. Il s'agit, par exemple pour les activités équestres, d'une redistribution du Comité Régional d'Equitation de 1 euro au Comité Départemental d'Equitation, pour chaque licence FFE prise au sein du département Haut Alpin.

D'autres aides peuvent être apportées, plus spécifiquement, par les Comités Régionaux ou les Ligues à destination des Comités Départementaux (et/ou des clubs). Elles concernent en général l'aide à la pratique compétitive et notamment celle des jeunes. Par exemple, le Comité Régional de Ski aide les meilleurs athlètes ski de fond à accéder au haut niveau. Des aides financières sont aussi ponctuellement accordées pour soutenir l'organisation de manifestations.

De plus, les Comités Régionaux ou les ligues apportent également leurs conseils et soutiens techniques. Il peut s'agir d'actions de formation des personnels qui assurent l'encadrement, mais aussi d'actions auprès des licenciés dans le cadre des pratiques sportives et compétitives. La ligue PACA de spéléologie met par exemple en place des actions de formation à destination des clubs (pour l'encadrement, pour les licenciés). Des cadres fédéraux nationaux sont parfois mis à disposition de Comités Départementaux ou de clubs affiliés, pour apporter leur aide sur des aspects techniques spécifiques.

Ce mode de fonctionnement (conseils et aides techniques, formations) est également identifié auprès du Comité Départemental d'Etudes et des Sports Sous Marins, du Comité Départemental de la Montagne et de l'Escalade, des Clubs Alpins et de Montagne, des Comités Départementaux d'Equitation, de Voile et de Vol à Voile.

Par exemple, le Comité Régional de Tourisme Equestre met également en place des formations « baliseurs » ; le Comité Régional de Vol à Voile édite un manuel de sécurité (sur les champs permettant un atterrissage d'urgence) à destination des clubs et des licenciés.

Ainsi, les relations entre les représentants départementaux des sports de nature et leurs fédérations de tutelle passent par les organismes régionaux : ligues ou comités. Ces relations sont importantes et régulières. Elles portent sur les aspects budgétaires, sur des apports techniques et sécuritaires, sur les stages et formations.

b) Les relations entre les différents Comités Départementaux des sports de nature

Les relations se développent dans le cadre de la commission « environnement » du CDOS. Néanmoins, le constat global ressortant des Comités Départementaux des sports de nature met en évidence un lien insuffisant entre eux. En effet, la concertation, la conciliation et les partenariats actuels entre les différentes disciplines sportives peuvent être renforcés.

Les relations actuelles de partenariat sont essentiellement liées aux activités de randonnées terrestres dans le cadre du PDIPR et des commissions locales randonnées (et principalement entre les activités VTT et la randonnée pédestre).

Le cadre du PDESI et de la CDESI apparaît ainsi comme un enjeu majeur de coopération, de conciliation, de mutualisation des moyens et d'homogénéisation des aménagements.

c) Les relations des Comités Départementaux avec le Conseil Général et le CDOS

Les relations entretenues par les Comités Départementaux des sports avec le Conseil Général des Hautes Alpes et le Comité Départemental Olympique et Sportif sont essentiellement relatives aux démarches d'attribution de subventions, notamment dans le cadre du CNDS.

Le conseil général subventionne les comités départementaux des sports de nature. En revanche, l'importance des subventions attribuées est spécifique et variable selon les Comité Départementaux concernés.

Le Conseil Général subventionne le CD Spéléologie et le CD d'Etudes et des Sports Sous Marins à hauteur de 1200 € par an, le CD de Cyclisme perçoit 1800 € par an. Le CD des Clubs Alpains de Montagne est subventionné à hauteur de 6000 euros annuels, le CD d'Equitation reçoit un financement de 5500 euros par an.

Plus spécifiquement, certains acteurs entretiennent de relations particulières avec le Conseil Général.

Le Comité Départemental de Randonnée Pédestre, par exemple, est conseiller technique du Conseil Général dans le cadre de la démarche PDIPR. Il apporte ainsi son expertise et ses connaissances pour l'élaboration de ce plan. Des financements plus importants sont ainsi attribués au CDRP, en relation avec son investissement (46 000 euros par an).

Concernant le Comité Départemental de Tourisme Equestre, il entretient actuellement des relations avec le Conseil Général dans le cadre de l'élaboration d'un projet à destination du public scolaire.

Le Conseil Général entretient également des relations particulières avec les opérateurs de ski de fond, puisque l'association Hautes Alpes Ski de Fond est une émanation du Conseil Général. Les locaux de l'association sont fournis par le Conseil Général qui participe également à l'organisation d'événements (compétitions ou manifestations sportives)

Dans le cadre « événementiel », le Conseil Général soutient les Comités départementaux pour l'organisation, il peut apporter un aide financière ponctuelle. Par exemple, le Conseil Général a contribué à hauteur de 1000 euros à la finale nationale de la coupe de descente de canoë-kayak, entre le site du Rabioux et Embrun.

Enfin, le Conseil Général est propriétaire des aérodromes de Tallard et de Saint Crépin, qu'il entretient et met à disposition des clubs de vol à voile (et des autres usagers de la filière aérienne).

d) Les relations avec les services de l'état (DDT et DDCSPP)

Les relations entre les Comités Départementaux des Sports de nature et les services de l'état présentent des aspects communs et spécifiques selon les activités considérées.

Les aspects communs sont relatifs aux des demandes de subventions effectuées par l'ensemble des disciplines sportives.

En ce qui concerne les aspects plus spécifiques, le Comité Départemental de Spéléologie travaille ponctuellement avec la Direction Départemental du Territoire sur les interventions de secours. Le Comité Départemental apporte ses connaissances techniques.

Le Comité Départemental des Clubs Alpins de Montagne entretient des relations spécifiques avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection de Populations. La DDCSPP supporte certains projets du comité et apporte une aide financière par rapport à l'entretien des sites (aspects liés à la sécurité).

Le Comité Départemental de Cyclisme et le Comité Régional de Ski sont ponctuellement en relation avec la DDT, par rapport à la fermeture des axes routiers à la circulation, lors de compétitions ou de manifestations.

e) Les relations avec le Comité Départemental du Tourisme

Les relations partenariales avec le Comité Départemental du Tourisme des Hautes Alpes sont variables selon les disciplines. Tous les Comités départementaux souhaitent les renforcer.

Il n'existe pas d'action de promotion et de communication commune entre la plupart des Comités Départementaux des sports de nature retenus dans le cadre de la démarche PDESI et le Comité Départemental du Tourisme des Hautes-Alpes.

Certains centres de tourisme équestre ont des relations avec le Comité Départemental du Tourisme pour la distribution de produits (Vente de randonnées à thèmes).

Une évolution est prévue pour la promotion des activités de randonnée, notamment entre le Comité Départemental de Randonnée Pédestre et le CDT, en relation avec le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.

A l'inverse, le Comité Départemental de Vol Libre entretient des relations avec le CDT puisqu'il fait régulièrement référencer des structures sur le site internet et les brochures produites par le CDT. Le référent VTT au sein du Comité Départemental de Cyclisme est également en contact direct avec le CDT. Des actions promotionnelles sont effectuées, notamment par le biais du site internet hautes-alpes.net (diffusion de vidéos).

C'est pour le canoë-kayak que les relations entre le CDT et le Comité Départemental sont les plus importantes (mise en ligne des parcours, prestataires, webcams...)

Globalement, les relations entre le mouvement sportif fédéral et le Comité Départemental du tourisme sont à développer pour mettre en œuvre des actions de promotion et de communication communes. Des attentes sont identifiées à ce niveau auprès des représentants des Comités départementaux des sports de nature. En revanche, le Comité Départemental du Tourisme communique spécifiquement sur les activités sportives de nature, notamment auprès du grand public. Son site internet « hautes-alpes.net » fait la promotion des loisirs sportifs touristiques en présentant l'offre existante : les activités, des prestataires professionnels, certains sites de pratique.

II/ 1.4. L'encadrement au sein des structures associatives

Les structures associatives fonctionnent avec des salariés, permanents et salariés, une grande part de bénévoles, et, plus ponctuellement avec des intervenants extérieurs (travailleurs indépendants).

Les personnels salariés et les bénévoles œuvrant au sein associations sportives de nature

Voile	32 EETP dont 3 emplois à l'année sur l'ensemble des clubs, associations, intervenants également dans les pratiques commerciales proposées par ces mêmes structures ; pas de bénévoles.
Canoë-Kayak et Disciplines Associées	Comité Départemental : 0 salariés, 6 bénévoles (gestion et l'animation du CD) Clubs : 5 salariés au total et 29 bénévoles dont 2 bénévoles pour l'ensemble des clubs
Etudes et Sports Sous Marins	Pas de salariés, les BE sont bénévoles 21 bénévoles pour l'ensemble des clubs ESSM
Canyoning (et spéléologie)	Pas de Salariés Une dizaine de bénévoles officiels et réguliers (Plus des bénévoles ponctuels)
Montagne et Escalade	4 salariés CAF : 2 administratifs, 1 BE et 1 en gestion de refuge 2 Salariés FFME 9 intervenants extérieurs occasionnels et 172 bénévoles pour l'ensemble des clubs de montagne
Randonnée pédestre	2 salariés au CDRP Que des bénévoles dans les clubs : 182 bénévoles actifs, dont 70 baliseurs bénévoles

VTT	Intervention ponctuelle de 15 prestataires indépendants 167 bénévoles au total (fonctionnement des clubs de cyclisme) 5 bénévoles = 1 équivalent temps plein, soit environ 30 ETP bénévoles Cyclotourisme : pas de salariés, environ 25 bénévoles réguliers
Randonnée Equestre	31 EETP au total pour les activités équestres intervenants également sur les pratiques commerciales. Pas de bénévoles
Ski de Fond	2 emplois à temps plein à l'année 8 emplois saisonniers Environ 400 bénévoles
Vol à Voile	6 salariés à l'année sur le département. Une centaine de bénévoles.
Course d'orientation	Pas de salariés 1 Bénévole régulier
Total	Estimation de 24 emplois à l'année dans les clubs, associations et Comités Départementaux, 20 indépendants intervenants occasionnellement dans les structures associatives, 8 salariés saisonniers au sein des clubs, associations et Comités. Estimation de 1076 bénévoles réguliers et actifs. (Les salariés des centres équestres et voile seront comptabilisés dans les emplois liés aux structures commerciales).

Les associations sportives de randonnée pédestre et VTT, ainsi que celles portant sur la pratique de la montagne et de l'escalade recensent le plus de bénévoles actifs et réguliers. Ces associations étant par ailleurs composées des volumes de licenciés les plus importants.

En ce qui concerne les activités équestres, les clubs et centres équestres sont des structures particulières puisqu'elles proposent une grande part de prestations marchandes. De ce fait, elles ne sont pas aidées par des bénévoles ; elles sont composées uniquement de personnels salariés. Ainsi, le volume de salariés est important : il existe une centaine d'emplois annuels au sein des 41 clubs et centres équestres.

Au-delà des données présentant les personnels réguliers œuvrant au sein des associations sportives de nature, il convient de prendre en considération les bénévoles ponctuels (lors de manifestations, déplacements...) et les emplois saisonniers. Le volume de ces personnels est en revanche plus difficile à estimer.

II/1.5. L'incidence économique du secteur associatif

Même si l'objet des structures associatives n'est pas lucratif, la pratique sportive qui s'effectue au sein de ces dernières génère des flux économiques, liés :

- Aux licences (cotisations) versées par les pratiquants à leur association respective, dont une partie est reversée par les clubs aux différents échelons de la structuration pyramidale (Comités départementaux, régionaux et niveau national), et qui servent à financer les moyens en personnels et d'organisations de ces différentes instances
- Aux dépenses des pratiquants liés à la pratique (achat d'équipement sportif personnel, déplacements,...).

Dans certains cas, des cotisations particulières versées par les pratiquants correspondant à la contrepartie des services qui leur sont rendus par les structures locales et qui permettent de couvrir leurs coûts de fonctionnement.

En outre, pour faire face à leur objet social, les associations sportives perçoivent des subventions provenant des collectivités locales, notamment du Conseil Général (souvent liées à l'organisation de compétitions ou manifestations, achat de matériel), du CNDS, via le CDOS, souvent en vue de dépenses d'investissement.

a) Les coûts des licences et adhésions aux clubs, selon l'activité

Voile	Licence jeune : 24,25 € Licence Adulte : 48,5 € Passeport enseignement : 10 € (valable 2 mois) Adhésions aux clubs : entre 20 et 25 euros en moyenne
Canoë-Kayak et Disciplines Associées	Licence adulte : 43,50 € Licence jeunes : 33,30 € Licences pour l'initiation des jeunes : 7 à 10 € Adhésions aux clubs : entre 60 et 70 €
Etudes et Sports Sous Marins	Licence Enfant : 10 € / Licence Jeune (12/16 ans) : 23 € Licence Adulte : 36 €
Canyoning (et Spéléologie)	Licence : 40 euros + Assurance : 40 / 50 € Adhésions aux clubs : 15 €
Montagne et Escalade	Licence + Adhésion : entre 40 et 100 € assurance comprise
Randonnée pédestre	Licence : 20,3 € / Licence multi loisirs : 28,7 € Adhésions aux clubs : 10 à 20 €

VTT	<p><u>Cyclisme</u> :</p> <p>Licence enfant : 35 € / Licence Adulte : 50 € Il s'agit du pas sportif, le coût des licences peut augmenter selon le niveau Adhésions aux clubs : entre 50 et 150 €</p> <p><u>Cyclotourisme</u> :</p> <p>Licence jeune : entre 10 et 52 € Licence adulte : entre 37 et 80 € Adhésions aux clubs : environ 40/50 € licence et assurance comprise</p>
Randonnée Equestre	<p><u>Tourisme Equestre</u> :</p> <p>Licence jeune (- de 18 ans) : 25 € Licence adulte (+ 18 ans) : 36 € Adhésions aux clubs : 50 € en moyenne (jusqu'à 80 €).</p> <p><u>Ensemble des activités équestres</u> :</p> <p>Licence enfant : 21 € Licence adulte : 38 € Adhésions aux clubs très variables (pas de précisions)</p>
Ski de Fond	<p>Licence entre 42 et 91 € selon la catégorie d'âge et l'assurance incluse ou non Carte neige (pratique de loisir) : 24,5 € adultes sans assurance ; 20,35 € jeunes sans assurance. Adhésions aux clubs très variables : entre 200 et 600 €</p>
Vol Libre	<p>Licence 7 jours : 27 € Licence annuelle pour les pratiquants autonomes : 80 € Adhésions aux clubs : 15 €</p>
Vol à Voile	<p>Licence jeunes : 110 / 120 € avec assurance et responsabilité civile Licence Adulte : 160 euros avec assurance et responsabilité civile Adhésion au club de Gap : entre 100 et 200 € + 30 € de cotisation mensuelle plafonnée à 6 mois</p>
Course d'orientation	<p>Licence jeune : 28 € / Licence Adulte : 62 € Adhésion au CO Briançon Nature : 20 € pour les adultes</p>

b) La consommation liée à la pratique sportive

La consommation des pratiquants dans le cadre de leur pratique en club varie fortement selon les activités sportives considérées. Cette consommation peut être relative au coût d'achat ou de location plus ou moins conséquent de matériel ou de l'équipement ; aux dépenses occasionnées par les déplacements lors de compétitions ; aux niveaux de pratique et d'investissement. Selon les activités, les clubs mettent à disposition des adhérents, du matériel de pratique.

Les différents éléments, qualitatifs et quantitatifs, identifiés lors des entretiens avec les représentants des sports de nature, seront ainsi présentés par activité pour mettre en évidence les consommations inhérentes à l'ensemble des activités et loisirs sportifs de nature.

Les activités aquatiques :

Concernant la pratique de la voile, le coût d'achat d'un optimist est d'environ 4 000 à 5 000 € ; celui d'une planche à voile de compétition entre 2 000 et 3 000 €. L'équipement individuel principal des pratiquants se compose d'une combinaison (environ 150 – 200 €), d'un gilet de sauvetage (40 €) et de chaussons (50 €). Si les pratiquants peuvent disposer de leur propre matériel et équipement, les clubs fournissent aux adhérents le matériel et l'équipement nécessaire à la pratique. Par ailleurs, la participation aux compétitions, qui sont organisées la plupart du temps sur la côte méditerranéenne, entraînent des dépenses importantes pour les structures associatives qui encadrent les jeunes compétiteurs. Le budget attribué aux déplacements constitue une véritable problématique pour le développement de la pratique compétitive.

Pour la pratique de la nage en eau vive, les pratiquants ont besoins d'un équipement minimal composé d'un flotteur, de palmes et d'une combinaison, dont les coûts peuvent varier fortement selon la qualité des produits (entre 100 et 500 euros pour une combinaison, entre 20 et 100 euros pour les palmes, entre 200 et 500 euros pour le flotteur).

La dépense des adhérents des clubs de canoë-kayak concerne principalement les transports. L'achat du matériel et de l'équipement ne concerne qu'une cinquantaine d'adhérents. Le coût moyen d'un équipement et du matériel est de l'ordre de 1000 €. Le cycle de vie du matériel et de l'équipement étant de 4 ans. Certaines embarcations peuvent atteindre un coût de 2000 à 2500 €, mais leur cycle de vie est de 8/10 ans. Le coût moyen annuel de la dépense en matériel et équipement est donc de 250 €.

Les activités de cordes :

En ce qui concerne la pratique du canyoning, la consommation des pratiquants, pour l'achat de leur équipement spécifique (EPI, casque, chaussons, combinaison) est estimée à environ 1 500 €. De plus, les adhérents des clubs haut-alpins affiliés à la Fédération Française de Spéléologie participent régulièrement à des sorties se déroulant sur un weekend, la plupart du temps en dehors du département des Hautes-Alpes. Les consommations indirectes, occasionnées par les déplacements et les hébergements marchands (en gîte, refuge ou camping) peuvent ainsi être importantes.

Pour les activités de montagne et d'escalade, les prestations des guides coutent entre 250 et 800 € par jour selon la difficulté de la course. De plus, la location de matériel est comprise entre 20 et 50 € par personne.

Les activités de randonnée terrestre :

La randonnée pédestre est une activité peut couteuse pour une pratique de base. Elle nécessite l'achat de chaussures et d'un sac à dos. En revanche, les pratiquants plus aguerris peuvent avoir une consommation en équipements spécifiques et techniques nettement supérieure. Pour la pratique itinérante, les randonneurs consomment des prestations touristiques (hébergement, restauration) régulières.

Pour l'activité de course d'orientation, l'équipement personnel se compose de chaussures adaptées (environ 80€), d'une boussole pouce (environ 60 €), d'une tenue en nylon (environ 40 €), et d'un

doigt électronique (facultatif, environ 25 €). Les pratiquants Hauts-Alpins sont contraint d'attribuer un budget important aux déplacements pour les compétitions puisqu'aucune compétition de course d'orientation n'est organisée dans le département.

Concernant la pratique du VTT, il s'agit d'une activité qui engendre une consommation importante de la part des pratiquants. Le coût d'achat d'un VTT est variable, il s'échelonne d'environ 300-400 € à 7 000-8 000 €, avec une moyenne comprise entre 1 500 et 3 000 €. De plus, l'entretien est également conséquent, il faut compter entre 300 et 400 € annuels pour les pratiquants sportifs réguliers. En ce qui concerne la location de matériel en station, les tarifs pratiqués sont compris entre 70 et 100 € par jour, protections incluses. Les forfaits des remontées mécaniques coûtent entre 12 et 25 €.

Pour la randonnée équestre, le budget annuel global des pratiquants est estimé à 2 000 € par an. La location d'un cheval coûte entre 10 et 20 € de l'heure, selon que les pratiquants sont adhérents ou non à la structure. Les pratiquants dépensent en moyenne 100 € par an pour l'achat d'équipements individuels ; mais le budget peut être nettement supérieur (par exemple, une selle coûte entre 400 et 800 €).

Le ski de fond :

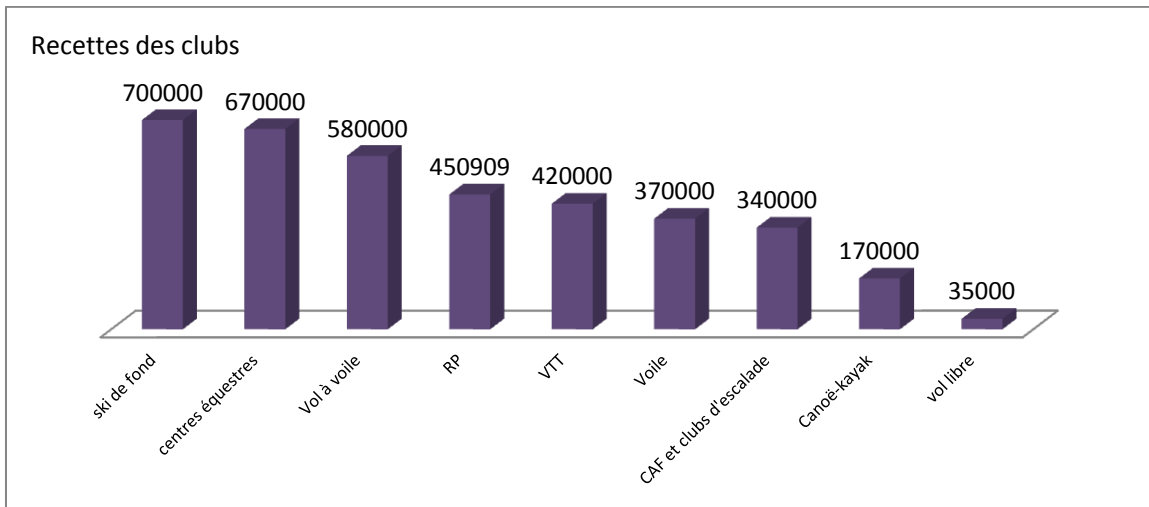
Le forfait saison, valable dans les Hautes Alpes et les Alpes de Haute Provence, coûte 4 € pour les moins de 16 ans, 12 € pour les moins de 20 ans et 88 € pour les adultes. Les tarifications pour la location de matériel à la journée, sont comprises entre 9 et 13 €. Les premiers prix, pour l'achat de matériel, sont d'environ 200 € (ski, bâtons, chaussures). Selon les clubs, le matériel de pratique peut être fourni aux adhérents.

Les activités aériennes :

Pour les activités de vol libre, les stages d'une semaine, proposés par les écoles de vol libre, coûtent 500 euros. Pour l'achat du matériel, il faut compter entre 3 000 et 4 000 €. Il n'existe pas de structures qui proposent de la location de matériel.

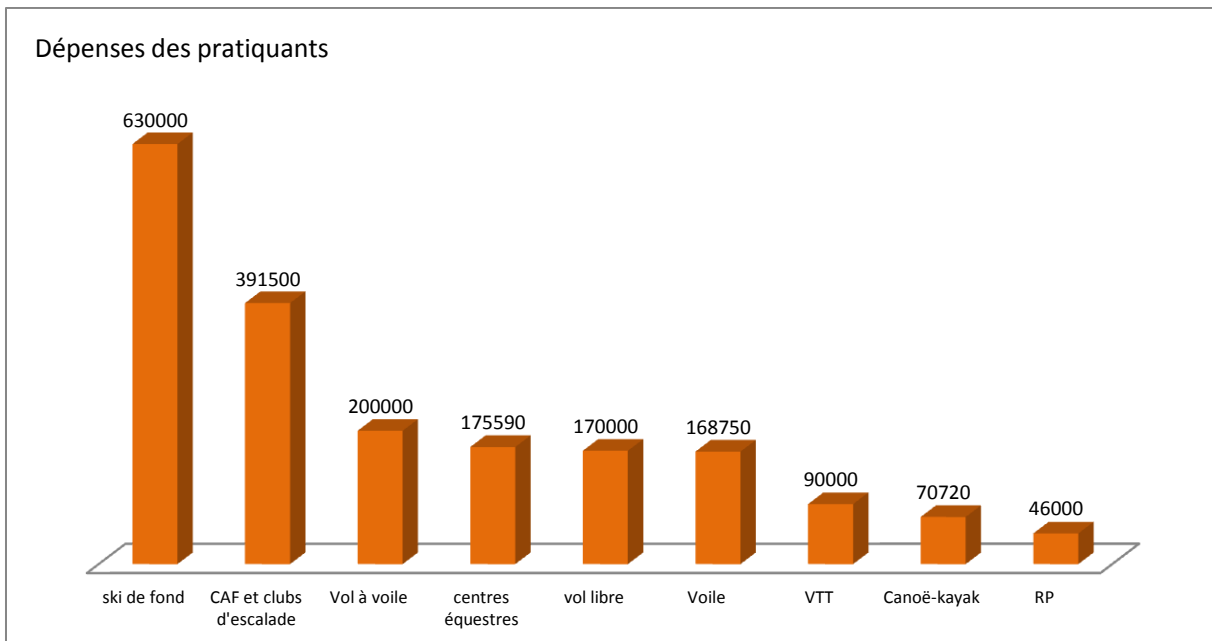
Concernant la pratique du vol à voile, l'équipement personnel est négligeable (des lunettes de soleil et un bob). En revanche, la location d'un planeur coûte entre 20 € et 25 € de l'heure (mono place ou bi place) et la mise en l'air par remorquage entre 40 et 50 € (Gap Tallard). La mise en l'air par le système de treuil (Saint Crépin), coûte 15 euros. En moyenne, les pratiquants réguliers effectuent environ 25 vols par an. Par ailleurs, l'achat d'un planeur monoplace est compris entre 15 000 et 20 000 € pour une occasion, et entre 70 000 et 80 000 € pour un neuf. Un planeur neuf biplaces de compétition coûte entre 150 000 et 200 000 €. La durée de vie d'un planeur est généralement limitée à 12 000 heures de vol.

Recettes des clubs sportifs



Au total 3 735 909 euros sont générés par les clubs sportifs. Cela correspond aux cotisations des adhérents, et aux subventions perçues, dont 3 035 909 euros pour les activités estivales.

Dépenses des pratiquants



Au regard des éléments fournis lors des entretiens, par les représentants départementaux des sports de nature étudiés, trois tendances principales peuvent être considérées.

- Des coûts importants d'investissement dans certaines activités pour l'achat ou la location du matériel de pratique. Il s'agit notamment des bateaux pour l'activité voile, des planeurs pour le vol à voile, des ailes en vol libre, des chevaux pour les activités équestres et dans une moindre mesure, des



skis pour le ski de fond. Concernant ces activités, si les pratiquants peuvent disposer de leur propre matériel, les clubs investissent pour mettre à disposition des adhérents du matériel de pratique adapté. Cette mise à disposition peut être comprise dans les coûts d'adhésion des pratiquants au club, ou facturée lors des journées ou séquences de pratique (en vol à voile et équitation par exemple). Ainsi, pour les activités concernées par ces investissements, une part importante du budget des clubs ou des comités départementaux est attribuée au renouvellement de ces matériels ou à la mise à disposition de matériel plus perfectionné aux compétiteurs.

➤ Des coûts non négligeables pour l'équipement individuel des licenciés comme par exemple les EPI en activités de montagne et d'escalade, les combinaisons en activités de voile et d'eau vive ou les chaussures et sacs de randonnée pour la randonnée pédestre. La mise à disposition de ces équipements par les clubs, auprès des licenciés est plus variable. Elle concerne davantage les jeunes licenciés puisque les pratiquants adultes possèdent, dans la plupart des activités sportives de nature, tout ou partie de ces équipements. Concernant ces équipements individuels, les dépenses de base, permettant une pratique de loisir, une découverte de l'activité, sont relativement accessibles. En revanche, les consommations engagées par les clubs et les pratiquants pour d'achat d'équipement plus techniques et perfectionnés, peuvent alors être particulièrement important. Par exemple, l'achat d'un VTT est compris entre 300 € et 8 000 €. Le niveau d'engagement des pratiquants, et notamment des compétiteurs, nécessite alors des dépenses spécifiques importantes.

➤ Une part conséquente des budgets des clubs est affectée aux déplacements, notamment pour les activités pratiquées en compétition. Les clubs et les pratiquants consomment en effet des prestations d'hébergement et de restauration lors des manifestations, des compétitions, des stages et formations ou dans le cadre des randonnées itinérantes.

De plus le coût du transport pour se rendre aux différentes manifestations identifiées, ou sur les sites de pratique, est également important. Pour la pratique des jeunes en compétition, les clubs engagent ainsi des dépenses conséquentes (nécessité d'un véhicule, consommation d'essence, restauration).

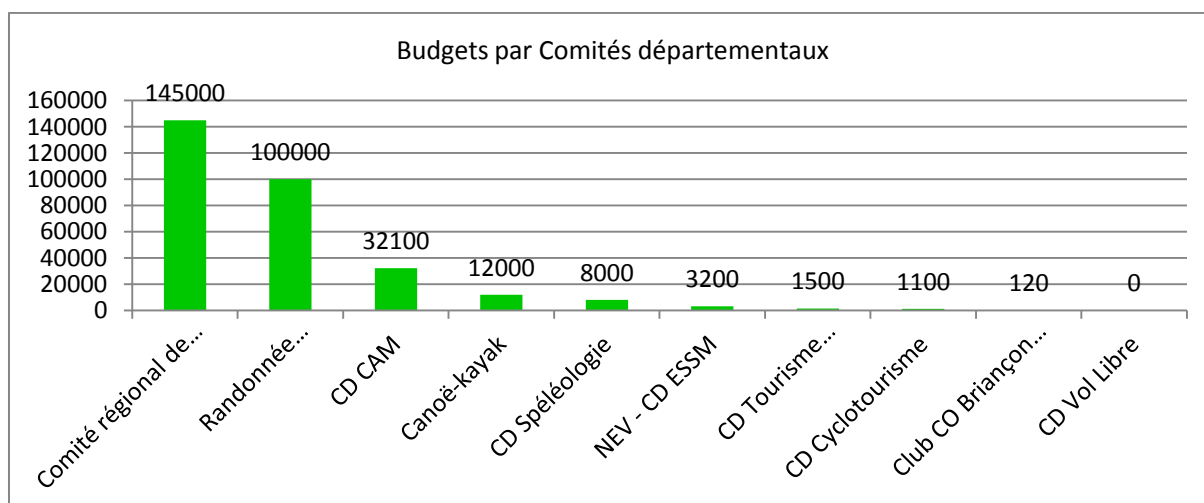
c) Les éléments budgétaires des comités départementaux

<p>Canoë-Kayak et Disciplines Associées</p>	<p><u>Budget global du CDCK</u> : 12 000 € - Subvention du Conseil Général : 3 200 € - Subvention du CNDS : 5800 € - Rétributions sur les licences : 3000 €</p>
<p>Canyoning (et Spéléologie)</p>	<p><u>Budget Global du CD Spéléologie</u>: 8000 € - Subventions du CDOS : 3000 € - Subventions du CNDS - Petites subventions des services de l'état - Petites subventions de certaines communes (clubs implantés) - Rémunération lors d'expertise (exemple : mine de l'Argentière)</p> <p><u>Utilisation du budget</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renouvellement des équipements de secours - Frais de fonctionnement

<p>Montagne et Escalade</p>	<p><u>Budget Global du CAF</u> : 32 100 €</p> <ul style="list-style-type: none"> - Inscriptions CAF + Evénements : 6500 € - Subventions FFCAM Régional : 2300 € - Subventions FFCAM National : 7400 € - Subventions Conseil Régional : 4000 € - Subventions Conseil Général : 6000 € - Subventions CNDS : 4550 € - Subventions Communauté de Communes du Pays des Ecrins pour le Grand Parcours : 700 € - Repas Handicapés au Grand Parcours : 341 € - Récompense prix Val Cenis : 300 €
<p>Randonnée pédestre</p>	<p><u>Budget Global du CDRP</u> : 100 000 €</p> <ul style="list-style-type: none"> - Subventions et Rémunération du CG : 46 000 € - Subventions du Comité Régional de Randonnée Pédestre : 15 000 € - Subventions du CNDS : 2000 € - Recettes sur les licences : 3000 € - Appel à cotisation des hébergeurs : 4000 € - Autres sources dont la vente de topos-guides
<p>VTT</p>	<p><u>CD Cyclisme</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Subventions du Conseil Général : 1800 € - Subventions du CNDS - Aide financière non chiffrée de collectivités locales lors d'événements (prêt de matériels, fournitures pour les repas, moyens humains...) <p><u>Budget global du CD Cyclotourisme</u> : 1100 €</p> <ul style="list-style-type: none"> - Subventions de la FFCT : 900 € - Diverses sources de financement ponctuelles : 200 € <p><u>Utilisation du Budget</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Frais de Fonctionnement (fournitures de bureau, déplacement, téléphone) - Aides aux clubs lors d'animation (selon les conditions / participation) - Cotisation au CDOS et au CDT

<p>Randonnée Equestre</p>	<p><u>Budget global du CD Tourisme Equestre</u> : 1500 € - Subventions du CDOS : 1000 € - Rétribution sur les licences de Tourisme Equestre</p> <p><u>Utilisation du Budget</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Frais de Fonctionnement (fournitures de bureau, déplacement, téléphone) - Aides pour l'organisation de manifestation - Investissement dans un site internet <p><u>Budget global du CD Equestre</u> : 16 000 € - Subventions du Conseil Général : 5 500 € - Subventions de l'état : 6000 € - Rétribution sur les licences FFE : 2000 € - Subventions du comité Régional pour les Formations : 2500 €</p> <p>Pour obtenir des subventions, le CDE a élaboré un projet sur année, sur les thèmes du développement durable, sur l'accessibilité aux publics handicapés, sur l'accès au poney pour les enfants et sur le tourisme équestre.</p>
<p>Ski de Fond</p>	<p><u>Budget Global du CR Ski</u> : 145 000 €</p> <p><u>Sources de financement de Hautes alpes Ski de Fond</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Redevances : 100 000 € -Financement Région : 82 000 € comprenant le financement d'un poste : 12 000€ ; 30 000 € pour l'AME ; et 40 000 € pour le Festi'Nordic. - Subventions CG 04 : 10 000 € - FEADER : 180 000 € sur 3 ans pour l'équipement des sites en webcams <p><u>Utilisation du budget</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Formation : 30 000 € - Charges salariales : 100 000 € - Charges diverses : 50 000 € - Subventionnements : 34 200 € <p>(Encadrement de 30 classes scolaires : 10 000€ ; l'achat de matériel : 1200 € ; Mallettes pédagogiques : 3000 € ; Billetterie : 10 000 € ; aide au comité régional : 10 000 €)</p>
<p>Vol Libre</p>	<p>Pas de budget en 2011-2012 Le budget 2012-2013 comprendra la rétribution fédérale sur les licences</p>
<p>Vol à Voile</p>	<p>Le comité départemental de vol à voile n'existe plus actuellement. Auparavant, le budget annuel était d'environ 1500 €. Le budget provenait de subventions du CDOS et des cotisations des clubs. Ces subventions étaient utilisées pour aider les jeunes à participer à des compétitions.</p>
<p>Course d'orientation</p>	<p>Le budget du club CO Briançon nature est de 120 euros (20 euros par licenciés) Les adhérents sont autonomes (déplacement, matériel)</p>

Le budget global des Comités Départementaux des Sports de Nature



II/ 1.6. Tendances communes et spécifiques des activités

Les entretiens effectués auprès des représentants fédéraux des sports de nature retenus dans le cadre de la démarche PDESI ont permis de mettre en évidence des tendances globales et des éléments spécifiques aux différentes activités.

En ce qui concerne les pratiques dispensées dans le cadre des associations sportives, quatre tendances principales sont identifiées :

- Dans l'ensemble, les licenciés ont une pratique orientée davantage sur les aspects de loisirs sportifs, plutôt que sur des objectifs de performance et de compétition. Les licenciés des clubs de ski de fond sont en revanche essentiellement des compétiteurs.
- Les adhérents des clubs sont majoritairement des hommes, à l'exception des activités d'équitation, de randonnée pédestre et de nage en eau vive.
- De même, les licenciés des sports de nature sont principalement des adultes, exception faite des activités de voile et d'équitation.
- Les activités terrestres, notamment celles de montagne et d'escalade, d'équitation, et de randonnée pédestre, regroupent la plus forte part des licenciés des associations sportives de nature. Les sports aériens et nautiques représentent une proportion plus faible de licenciés.

Concernant les relations entretenues par les Comités Départementaux des sports de nature plusieurs tendances principales sont observées :

- L'ensemble des Comités Départementaux entretient de fortes relations avec les Comités Régionaux, les Ligues Régionales ou les Fédérations de tutelle. Elles portent notamment sur

des appuis techniques, par la mise à disposition de cadres techniques ou par l'organisation de stages et formations ; ainsi que sur des aides financières, provenant de rétrocessions sur les licences vendues ou permettant par exemple de favoriser la pratique des jeunes en compétition.

- Concernant les relations entretenues par les Comités Départementaux avec le Conseil Général, elles portent principalement sur les démarches liées aux demandes de subventions. Des relations plus spécifiques peuvent exister par rapport à la mise en œuvre de projets, comme par exemple dans le cadre du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée, entre le service chargé du tourisme au Conseil Général et le Comité Départemental de Randonnée Pédestre.
- Les Comités Départementaux ont dans l'ensemble souligné la volonté de développer leurs relations avec le Comité Départemental du Tourisme. Les relations de partenariats entre le milieu sportif fédéral et le CDT sont jugées actuellement faibles ;sauf, en partie, pour les activités de Canoë-kayak VTT et de Vol libre.
- De même, les Comités Départementaux des sports de nature n'entretiennent pas de relations entre eux si ce n'est indirectement au sein du CDOS. Les représentants ont souligné leur volonté d'évoluer dans ce domaine, et notamment au sein des filières (terrestre, aquatique, aérienne), vers davantage de concertation et de mutualisation.
- En ce qui concerne les relations des Comités Départementaux avec les services de l'état, elles sont liées aux aspects sécuritaires (suivi et contrôle des établissements sportifs) par exemple lors des manifestations (fermeture d'axes routiers) et aux démarches de subventionnement. Des relations plus spécifiques peuvent exister avec certains Comités Départementaux, comme par exemple avec le Comité Départemental de Spéléologie (formation des personnels de l'état sur les techniques d'intervention).

Par ailleurs, le diagnostic quantitatif global de l'encadrement et des personnels œuvrant au sein des Comités Départementaux et des associations sportives affiliées montre que plus de 80% sont des bénévoles, et 20% des salariés. Les clubs et centres équestres font exception (100% de salariés). Les incidences économiques et la consommation liée à la pratique associative des licenciés des sports de nature également été étudiée au regard des entretiens effectués auprès des Comités Départementaux. Il apparaît que de fortes disparités existent entre les activités sportives de nature d'une part, et selon les modalités de pratique d'autre part. Les tendances générales suivantes ont été mises en évidence au cours de la présentation des activités :

- Les coûts des licences et des adhésions aux associations sportives sont hétérogènes. Ils sont compris entre 10 € et 600 € avec une moyenne située autour d'environ 60 €.
- Les coûts d'investissement pour l'équipement et le matériel sont importants pour la majorité des sports de nature, même si de fortes disparités existent, comme par exemple entre les activités de randonnée pédestre ou de course d'orientation et celles de vol libre ou de montagne et escalade.

- Les budgets inhérents aux déplacements occasionnés par les compétitions sont importants comme pour les épreuves de voile qui se déroulent régulièrement sur la côte méditerranéenne.
- Globalement, les budgets des Comités Départementaux des sports de nature présentent une disparité importante. Le budget du Comité Départemental de Tourisme Equestre, par exemple, est de 1500 € par an, alors que celui du Comité Départemental de Randonnée Pédestre est d'environ 100 000 €. Cependant, il faut noter que le CDRP est missionné par le Conseil Général pour assurer la coordination entre les activités de randonnée équestre, pédestre et VTT dans le cadre de la mise en place du PDIPR.

Ainsi, les moyens d'intervention et de développement des activités sont diversifiés. Dans l'ensemble, les Comités Départementaux estiment ne pas bénéficier de budgets suffisant pour favoriser le développement des pratiques associatives, dont notamment, les pratiques compétitives (exemple de la Voile).

II/2. Le secteur commercial

Une part des activités sportives de nature a lieu par l'intermédiaire de structures commerciales auxquelles s'adresse le grand public dans le cadre de prestations sportives encadrées distribuées par ces dernières : cours particuliers, stages, séquences de pratique encadrées (appelées, selon les disciplines « sorties », « descentes », promenades », « parcours »). Ces séquences de pratique, réalisées le plus souvent à la ½ j, sont les plus nombreuses au sein des activités distribuées par le secteur commercial.

Ici, comme pour le secteur associatif, les pratiquants disposent du matériel sportif nécessaire à la pratique, des véhicules de transport en commun des structures et sont encadrés par le personnel des entreprises tout au long du déroulement de l'activité considérée.

Certaines structures distribuent également de simples prestations de location de matériel. Mais, dans le département des Hautes Alpes, la pratique de location de matériel sportif, où le pratiquant après avoir loué, pratique de façon autonome, est peu développée (voile, VTT).

II/2.1. Structures commerciales du département

a) Les prestataires des Hautes-Alpes

Au total, 210 structures proposant des prestations d'activités de pleine nature ont et récentes sur le département des Hautes-Alpes.

Disciplines sportives	Nombre de structures professionnelles existantes sur le département
Randonnée pédestre et raquette à neige	49 structures comprenant des professionnels indépendants et des bureaux d'accompagnateurs en moyenne montagne
Canoë-kayak et disciplines associées	35 structures localisées dans les vallées offrant un potentiel touristique relatif à l'eau vive, principalement sociétés commerciales et travailleurs indépendants. Au-delà de ces structures une dizaine de travailleurs indépendants exercent occasionnellement.
Ski de fond	31 structures composées de 22 Ecoles de Ski Françaises et de professionnels indépendants.

Activités équestres	30 structures proposant des cours, randonnées et balades. La majorité de ces structures comportent également une activité club.
Escalade, cascade de glace, canyoning	25 structures dont 8 bureaux des guides regroupant plusieurs professionnels.
VTT	22 structures dont 6 écoles labélisées « Moniteur Cycliste Français »
Voile	7 structures associatives proposant une ouverture au public touristique. Elles sont situées en périphérie du lac de Serre-Ponçon.
Vol libre	11 écoles labélisées « Ecole Française de Vol Libre » regroupant plusieurs professionnels encadrant et enseignant.

NB : Les structures associatives ayant un secteur économique ouvert sur le public touristique ont été comptabilisées parmi les prestataires.

Les activités de canyoning sont distribuées à la fois par des prestataires de canoë kayak et disciplines associées (rafting, nage en eau vive,...) et d'activités de « montagne » (escalade) : 14 de ces deux types de prestataires distribuent des prestations de canyoning.

b) La typologie de structures

A l'échelle départementale, une organisation différente des structures commerciales d'activités de pleine nature est observée selon les disciplines.

Selon la demande touristique et les contraintes logistiques propres à chaque sport, trois tendances sont observées :

- L'emploi de plusieurs professionnels au sein d'une structure mettant à disposition de la clientèle le matériel de pratique : entreprises ou sociétés commerciales (bases d'eau vive), ou associations avec secteur commercial (écoles de voile)
- Les entreprises indépendantes dirigées par un professionnel indépendant (travaillant seul ou avec des salariés)
- Le regroupement de professionnels indépendants au sein d'une structure prenant en charge la clientèle et la gestion administrative : les bureaux des guides et accompagnateurs en moyenne montagne par exemple.

Tendances par activités :

Les activités d'eau vive (rafting, canoë-kayak, kayak) et de canyon

Grandes bases: Elles emploient jusqu'à 15 salariés saisonniers et réalisent 9000 journées en moyenne par saison.

Bases moyennes : Elles emploient jusqu'à 10 saisonniers et réalisent 4000 journées en moyenne par saison.

Les petites bases : généralement gérées par un seul travailleur indépendant, elles réalisent en moyenne 3000 journées par saison.

Quelques professionnels indépendants (une dizaine environ) totalisent 5000 journées.

Les activités de montagne

Bureaux des guides : Ils regroupent des professionnels indépendants, accompagnateurs en moyenne montagne, guides de hautes montagnes polyvalents susceptibles d'intervenir sur plusieurs activités estivales et hivernales (escalade, randonnée, ski de randonnée, alpinisme etc.). Un salarié a souvent une fonction de gestion administrative. L'offre proposée est multiactive. Le nombre de sorties effectuées est d'environ 100 sorties par guide et par an.

Regroupement de guides indépendants (haute montagne et AMM) : Ces structures n'emploient aucun salarié. Le regroupement de 2 à 3 professionnels offre l'avantage de proposer une offre diversifiée selon les compétences de chacun, de faciliter la gestion administrative de la structure et de rendre plus efficace les démarches de communication et de promotion. Le nombre de sorties par an est d'environ 100.

Indépendants: Les professionnels indépendants sont soit polyvalents (encadrement d'activités sportives estivale et hivernale) ou bien pluriactifs, avec une seconde activité professionnelle parallèle à leur structure (gîte, chambre d'hôte, artisanat etc.), emplois ponctuels dans d'autres structures (clubs sportifs, centres de vacances). Le nombre de sorties annuelles est généralement réduit (une vingtaine par an).

Les activités équestres

Grands centres équestres de grande envergure : Ces centres proposent généralement une activité club et des prestations commerciales. Les activités de ces structures sont l'élevage, la pension, les cours d'équitation, les entraînements aux compétitions, les ballades à cheval et la randonnée. Ils emploient en moyenne 1 à 5 salariés ayant des fonctions d'encadrement, de gestion administrative et de maintenance technique. En moyenne, une soixantaine de licenciés fréquentent régulièrement ces établissements.

Centre équestres moyens : Ils n'emploient pas de salariés, les activités principales sont la ballade et randonnée à cheval, la pension de chevaux et ponctuellement les cours d'équitation.

Le vol libre

L'organisation des écoles de vol libre est sensiblement la même d'une structure à l'autre : elle est composée d'une base (locaux) où sont effectuées les inscriptions aux stages ou baptêmes où l'on rencontre souvent un employé à fonction administrative. Plusieurs professionnels indépendants ou salariés prennent ensuite en charge le public sur les sites d'activité. Le système de regroupement adopté facilite la gestion administrative et la communication / promotion des structures envers le public. Le nombre de personnel encadrant varie selon le type de prestations proposées.

La voile

Les structures de voile regroupent des professionnels saisonniers au sein d'une base offrant les infrastructures et le matériel nécessaire à la pratique (planches à voile, catamarans, etc.) Ces installations de grande envergure sont localisées sur le département à proximité du lac de Serre-Ponçon. Le nombre de touristes accueillis est généralement important, ces derniers consommant des prestations à la fois d'encadrement mais aussi de location. Les employés sont exclusivement saisonniers, à fonction d'encadrement et/ou de maintenance technique. Une personne est généralement employée à l'année pour assurer la gestion administrative et éventuellement gérer les activités secondaires proposées par les centres nautiques (essentiellement hébergements).

Le VTT

Ecoles MCF et entreprises de locations : Structures rassemblant plusieurs professionnels à fonction d'encadrement ou à fonction de gestion de l'activité locative. Les prestations proposées sont l'accompagnement du public dans la pratique de l'activité au travers de séances de découverte, cours particuliers et stages ; et la location du matériel de pratique (VTT, casque, protection). Certaines structures sont actives toute l'année en proposant de la location de matériel de VTT durant la saison d'été et la location de matériel de ski l'hiver.

Indépendants : Les professionnels indépendants interviennent soit dans leur propre structure qui propose souvent une offre multiactivité (randonnée/VTT par exemple) ; soit ponctuellement dans des structures telles que les clubs ou les écoles.

Le ski de fond

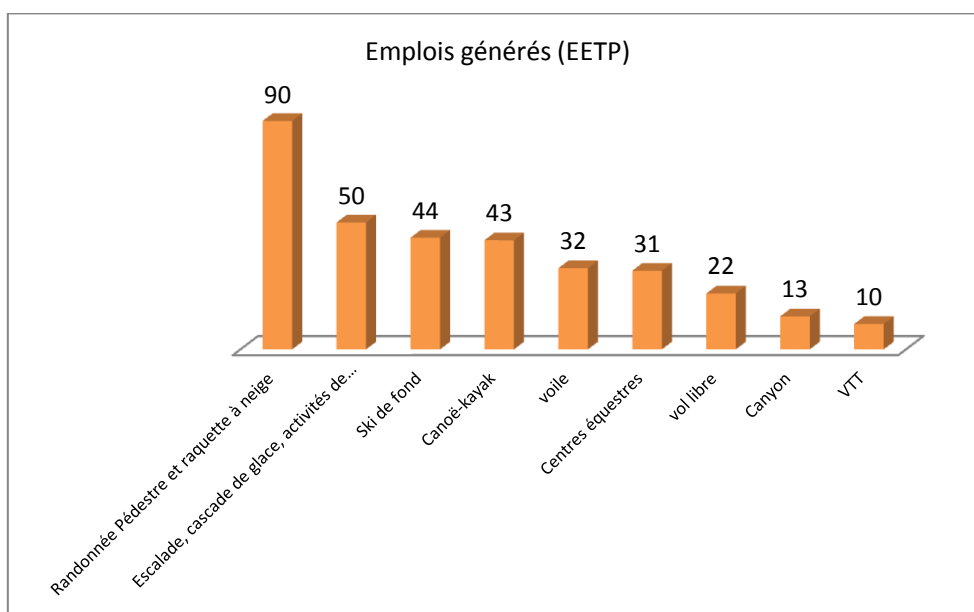
Grandes structures : Structures d'ampleur présentes sur les stations de ski de fond ou de ski alpin offrant un domaine de fond. Elles rassemblent 2 à 7 professionnels salariés ou, le plus souvent, indépendants. Les prestations proposées sont essentiellement des prestations d'encadrement des pratiquants (découverte de l'activité, cours particuliers, stages). Bénéficiant de la dynamique propre aux stations de sport d'hiver, le volume de visiteurs annuels est conséquent (107500 personnes à l'échelle départementale).

Indépendants : Les professionnels indépendants sont généralement actifs soit auprès des écoles ou club de ski de fond soit dans leur propre structure qui propose souvent une offre multiactivité (par exemple formule hébergement, randonnée en raquettes, ski de fond). L'activité ski ne représentant qu'une partie modeste des activités proposées.

II/2.2. Les emplois générés par les sports de pleine nature

a) Le profil et les volumes

L'analyse du nombre d'emplois générés par chaque activité sur le département a été effectuée sur la base d'Emploi l'Equivalent Temps Plein (EETP), 1 ETP correspondant à un emploi à temps plein sur 12 mois. Cette méthode permettant prendre en compte à la fois les emplois saisonniers et les emplois à l'année.



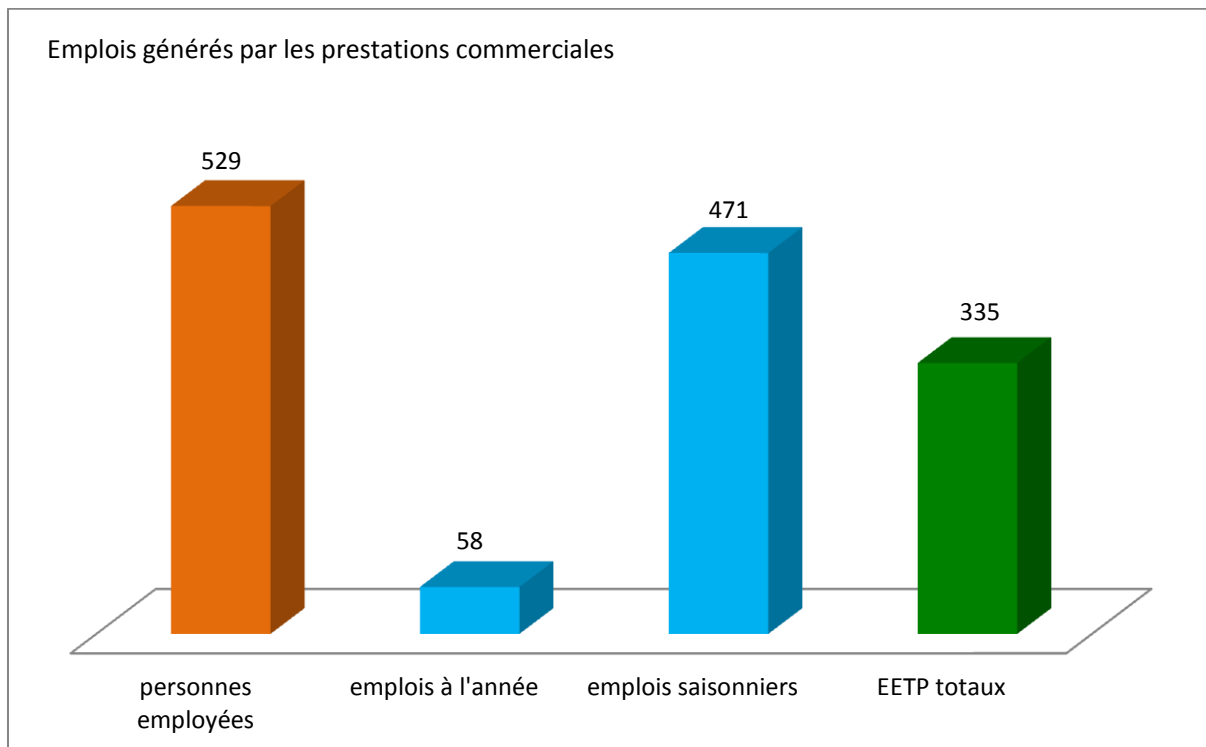
Les résultats obtenus montrent que la randonnée (pédestre, raquettes) génère un nombre d'EETP deux fois supérieur à celui des autres activités. En effet les prestataires de randonnée proposant à la fois des prestations en été et en hiver, elles génèrent plus d'EETP que les activités saisonnières ne proposant une offre d'emploi que sur 3 ou 4 mois de l'année.

Ce sont au total 335 Emplois Equivalents Temps Partiel qui sont générés par les activités commerciales de sport de pleine nature.

A l'échelle départementale, toutes disciplines confondues, les sports de pleine nature « d'été » génèrent un total de 529 emplois parmi lesquels 471 emplois saisonniers et 58 emplois à l'année. Les emplois à l'année sont de deux types :

- Les emplois à fonction administrative en vue d'assurer la gestion des structures à la fois en période touristique mais aussi hors saisons.
- Les professionnels proposant des activités à la fois l'été et l'hiver (essentiellement les activités de montagne et équestres).

Ces emplois annuels sont occupés soit par les dirigeants d'entreprises qui sont souvent aussi qualifiés en vue de l'encadrement sportif, soit par des personnels purement administratifs. Les emplois saisonniers correspondent aux postes d'encadrement sportif, mais aussi d'accueil et de transport.



b) Les qualifications

Rappel des qualifications du personnel encadrant

Les principaux diplômes professionnels existants sont :

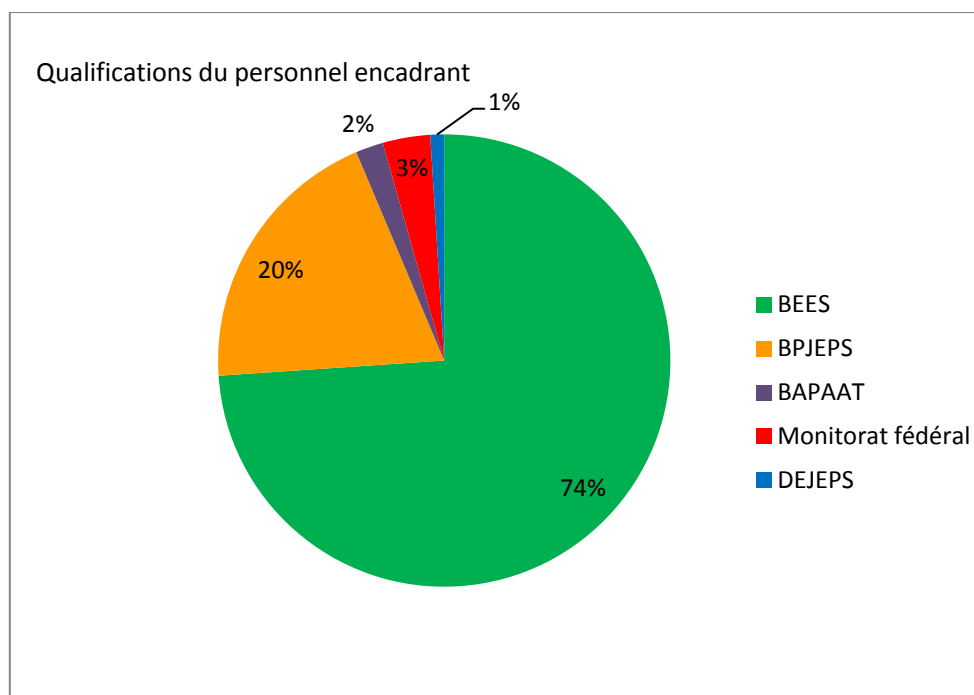
Le Brevet d'Etat d'Educateur Sportif (BEES) : Pour exercer une activité d'enseignement, d'encadrement ou d'expertise dans une discipline sportive, le Brevet d'Etat d'Éducateur Sportif est un « passeport » indispensable. Il comporte 3 degrés, correspondant chacun à un niveau de qualification professionnelle

Le Brevet d'Aptitude Professionnelle d'Assistant Animateur Technicien de la jeunesse et des sports (BAPAAT) : Diplôme d'État homologué au niveau V (CAP, BEP, BEPC...), commun au secteur socio-culturel et sportif, le BAPAAT représente le premier niveau de qualification pour l'animation et l'encadrement des activités sportives et socioculturelles .

Le Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (BPJEPS) : Créé en 2001, le BP JEPS (niveau IV) atteste de la possession des compétences professionnelles indispensables à l'exercice du métier d'animateur dans le champ de la spécialité obtenue. Le BPJEPS est délivré au titre d'une spécialité disciplinaire, pluridisciplinaire ou liée à un champ particulier. Le BP JEPS est destiné à remplacer le BEES dans nombre d'activités sportives.

Le Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (DEJEPS) : Le DES JEPS est destiné à remplacer le BEES 2^e degré et le DE-DPAD anciens diplômes ayant pour objectif l'entraînement à la performance sportive.

L'observation des qualifications du personnel encadrant au sein des structures commerciales met en évidence la répartition suivante.



74 % des encadrant possèdent un BEES (1^{er} degrés) ce qui est normal, ce diplôme étant jusqu'en 2001 la qualification principale et la plus accessible permettant une activité professionnelle. Depuis la mise en place du BPJEPS destiné à remplacer les BEES dans la majorité des activités, le nombre de qualifiés tend à augmenter. Ainsi 20% des professionnels du département sont titulaires d'un BPJEPS correspondant à leur spécialité.

Le BAPAAT offrant moins de prérogatives, ce dernier n'est que faiblement représenté (impossibilité d'exercer une activité indépendante). Il en va de même pour le Monitorat fédéral.

II/2.3. Les volumes d'activité et les clientèles

Le volume de prestations encadrées distribuées par les différentes structures commerciales est assez variable selon les disciplines étudiées. Par ailleurs, selon ces dernières, l'origine des clientèles diffère assez nettement.

a) Les séquences de pratique encadrée

On constate une prédominance des pratiques d'eau vive (canoë-kayak et disciplines associées) pour la saison estivale avec 190 112 demi journées de pratique réparties dans les 35 structures existantes sur le département et principalement concentrées sur la Durance, la Guisane et le Guil.

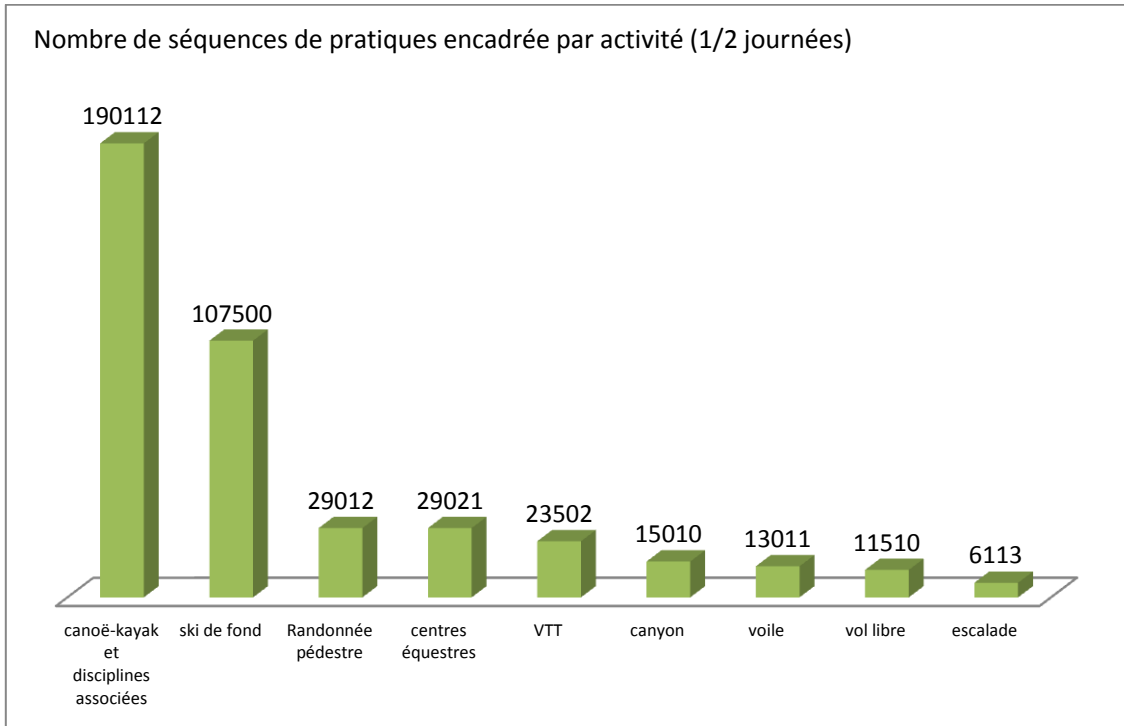
Cette fréquentation est le fruit de l'importante attractivité des cours d'eau du département. De plus, les activités d'eau vive sont minoritairement pratiquées en autonomie, presque tous les visiteurs désireux de pratiquer cette activité passent donc par les structures commerciales.

Le ski de fond, quant à lui induit le plus grand nombre de séquences de pratique pour la période hivernale. La dynamique des stations de ski attirant beaucoup de personnes réunies sur un domaine restreint, elle explique la forte fréquentation des structures professionnelles proposant la découverte et le perfectionnement de l'activité.

Concernant les activités telles que l'escalade, la cascade de glace, la randonnée pédestre ou le VTT, les données de fréquentation sont plus modestes. Ces pratiques s'effectuent plus majoritairement de façon autonome :

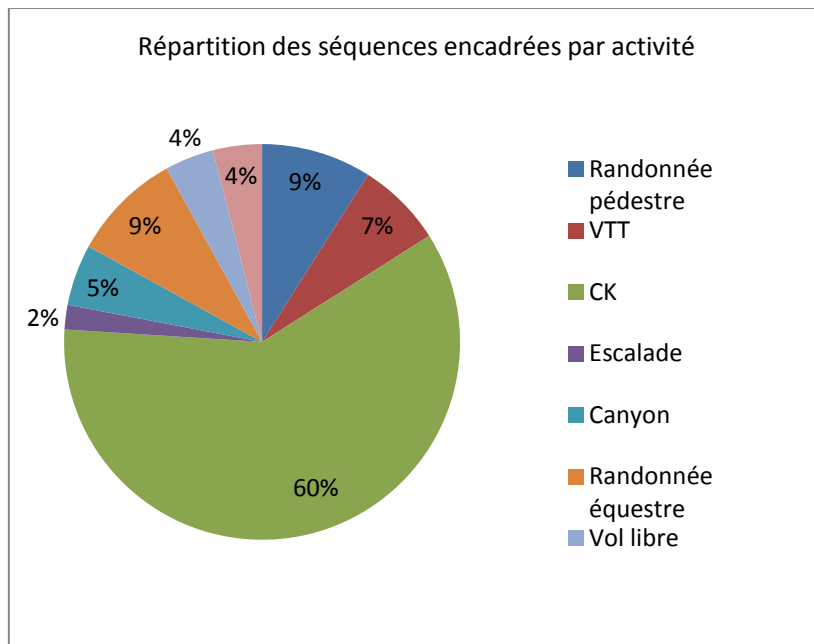
- La randonnée pédestre et la randonnée en VTT, de faible niveau technique, concernent souvent un public « familial » d'habitues
- L'escalade et la cascade de glace, bien que nécessitant un niveau technique plus élevé, concernent souvent un public de spécialistes confirmés





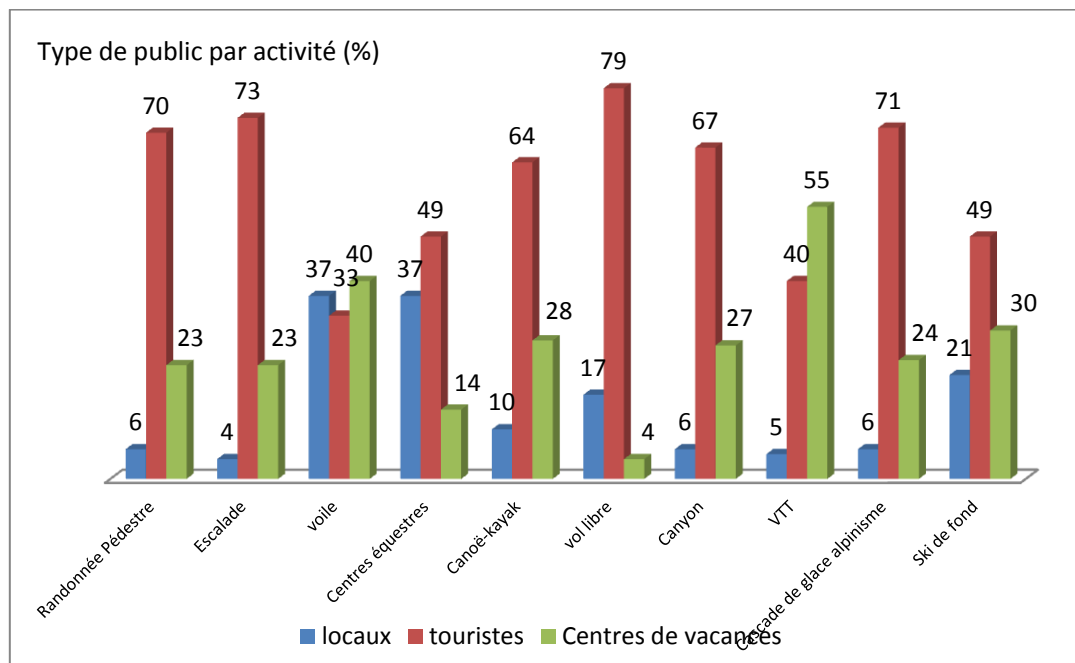
Ce sont 424 791 séquences encadrées qui sont réalisées annuellement, réparties au sein des différentes structures commerciales du département, dont 317 291 pour celles estivales.

Ces dernières sont réparties de la manière suivante :



b) Une forte représentation du public touristique

Au sein des clientèles encadrées et selon les enquêtes menées sur l'ensemble des structures professionnelles interrogées dans les Hautes-Alpes, on constate que toutes disciplines confondues, la fréquentation par le public touristique reste majoritaire, allant jusqu'à 80 % pour le vol libre.



II/2.4. Les retombées économiques

a) Les tarifications des prestations selon l'activité

L'enquête auprès des prestataires a permis de déterminer pour chaque activité les prix moyens pratiqués pour les prestations les plus courantes. Le tableau ci-dessous récapitule ces résultats.

Discipline	Tarifs moyens pratiqués
Ski de fond	Cours (1h) : Enfants : 30 euros Adultes : 39 euros Stage (5j) : 200 euros
Canoë-kayak et disciplines associées	Rafting : descente ½ journée : 30 euros Kayak : séance de découverte (2h) : 45 euros stage (5j) : 250 euros

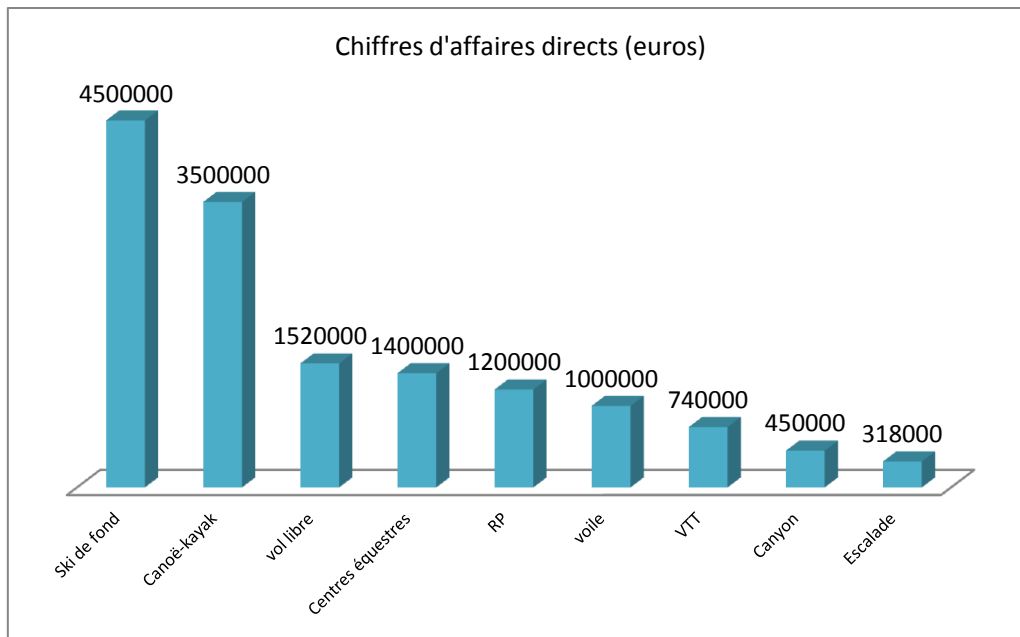
Randonnée pédestre	Sortie randonnée pédestre ou raquette à la demi journée : 20 euros Sorties sur plusieurs jours : tarifs variables selon la durée des prestations et des services compris
VTT	Location matériel ½ journée : 20 euros Cour particulier (1h) : 50 euros Stage (5j) : 250 à 300 euros
Activités équestres	Adhésion aux clubs : 50 euros en moyenne Cours particulier : en moyenne 30 euros/h Balades à cheval : de 18 à 30 euros /2h selon le parcours effectué Randonnée : de 300 à 600 euros selon le type de prestation, le parcours effectué et la durée de la randonnée (3 à 5 jours)
Voile	Adhésion aux clubs : 20 à 25 euros en moyenne Planche à voile : Location matériel : 12 à 20 euros /h Stage (5j) : environ 100 euros Catamaran : Location matériel : 30 euros/h Stage (5j) : 120 euros
Vol libre	Baptême : 80 à 180 euros selon la durée Stage (5j) : 500 euros
Escalade	Découverte ½ journée : 40 euros Stage (5j) : 400 euros
Canyon	Découverte (2h) : 30 euros Tarifs variables fonctions de la durée et de la difficulté du parcours
Cascade de glace	Découverte à la journée : 140 euros Stage (5j) : 600 euros

b) Les recettes annuelles directes

Le canoë-kayak et les disciplines associées représentent 3 500 000 d'euros de recette par an soit près de 34% des retombées économiques globales des activités estivales.

Pour les activités hivernales, le ski de fond représente une part considérable des recettes du département.

Le vol libre arrive au troisième rang avec 1 520 000 euros de recettes, dues au cout élevé des prestations. En effet, le prix moyen d'un baptême est de 100 euros et le nombre de séquences pouvant être effectuées par encadrant lors de conditions favorables pouvant avoisiner les 5 vols par jour.



Au total, 14.6 millions d'euros de recettes sont directement dégagés par les activités professionnelles liées aux sports de pleine nature pris en compte dans la démarche PDESI, dont 10,1 pour celles estivales.

III/ L'impact socio-économique des activités de pleine nature

- L'impact économique et social des activités de pleine nature recouvre :

- **Pour l'impact économique :**

Il s'agit :

- De l'impact (poids économique direct) des activités :

L'impact économique direct concerne les dépenses liées directement à la pratique :

- L'achat des matériels sportifs par les pratiquants
- les budgets des clubs
- le chiffre d'affaires générées par la dépenses des publics en prestations encadrées auprès des structures commerciales d'encadrement (ou de location de matériel).

- De l'impact indirect (retombées économiques indirectes) :

L'impact économique indirect concerne les dépenses générées par les activités sportives dans les autres secteurs de l'économie, principalement celui touristique.

- **Pour l'impact social :**

Il s'agit :

- De l'impact de la pratique associative qui peut notamment se mesurer à travers les volumes de séquences pratiquées dans le cadre des structures associatives qui s'adressent notamment aux jeunes publics, publics sociaux et retraités
- Des emplois qui sont générés par le secteur sportif. Là encore, au-delà des emplois directs, les activités génèrent des emplois indirects et induits.

II/3.1 L'impact économique des activités sportives de pleine nature

L'impact économique concerne :

- les dépenses liées directement à la pratique
- les dépenses indirectes dans les autres secteurs de l'économie

II/3.1. Les dépenses directes générées par les sports de pleine nature dans le département pour les activités estivales

L'analyse du poids économique global des activités de pleine nature à l'échelle départementale doit prendre en compte trois éléments qui sont :

- Les retombées économiques générées par les pratiquants licenciés des clubs sportifs, qui sont constituées de dépenses en achat de matériel, transport.
 - Les budgets des clubs qui sont constitués des licences, subventions et services à leurs membres
 - Les retombées économiques générées par la consommation de prestations encadrées par les différents pratiquants (essentiellement les touristes, les excursionnistes et résidents étant moindres), essentiellement auprès des prestataires commerciaux.
- Les retombées économiques induites par les licenciés :

discipline	Dépenses annuelles
CAF et clubs d'escalade	391500
Vol à voile	200000
centres équestres	175590
vol libre	170000
Voile	168750
VTT	90000
Canoë-kayak	70720
Randonnée Pédestre	46000

TOTAL	1 312 560
--------------	------------------



Les résultats des enquêtes montrent qu'à l'échelle départementale, **1 312 560 euros** sont dépensés par les adhérents des associations sportives de nature dans les Hautes Alpes.

➤ Les budgets des structures associatives

Le budget total des structures associatives des sports de nature ici étudiées, correspondant essentiellement aux licences, cotisations et services aux membres est de **3 035 909 euros**.

➤ Les prestations sportives encadrées estivales

Les enquêtes menées auprès des prestataires sportifs du département ont permis d'estimer le chiffre d'affaire direct généré par les activités sportives de nature étudiées ici, pour la saison estivale **à 10 100 000 euros**.

A l'échelle départementale, l'impact économique direct pour l'ensemble des activités de pleine nature ici étudiées pour la période considérée, est donc estimé à 14 448 469 euros (en sachant qu'un certain nombre d'activités de pleine nature ne sont pas prises en compte comme l'alpinisme, la via ferrata, l'accrobranche, les activités motorisées sur le lac de SP, les Remontées Mécaniques...).

II/3.2. Les dépenses induites par les sports de pleine nature dans le département pour les activités estivales

La détermination de l'impact économique indirect des activités sportives de pleine nature nécessite de mettre en perspective :

- Les données départementales de l'économie touristique, qui permettent notamment de connaître les volumes de touristes, de nuitées générées par ces derniers, la durée moyenne du séjour, la dépense moyenne, ainsi que le CA touristique
- Celles des pratiques elles-mêmes : notamment la proportion des pratiquants touristiques et leur dépense au cours de leur séjour.

Les données préalables :

Les données touristiques utiles du département des hautes Alpes sont tirées de l'observatoire du Comité Départemental du Tourisme (Données 2011).



Rapportées aux 4 mois de notre enquête (de juin à septembre), les chiffres-clés du tourisme servant de base sont les suivants :

- Le nombre de touristes :	1 696 000 €
- Le nombre de nuitées :	11 749 800
- Le CA touristique :	451 720 000 €
- La durée moyenne de séjour :	6, 4 jours
- La dépense moyenne au cours du séjour :	266, 34 €
- La dépense journalière moyenne :	41, 61 €.

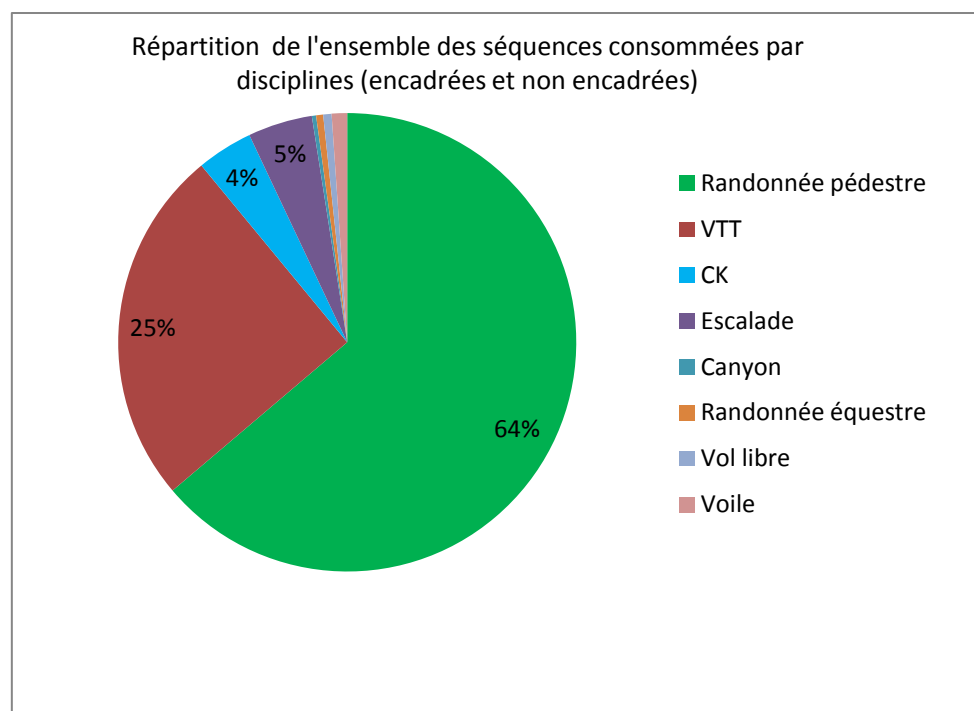
Les données touristiques propres aux activités sportives de nature

❖ *Les séquences de pratique*

Les résultats de nos enquêtes et sondages de la période estivale (de juin à septembre) auprès des pratiquants ont permis d'estimer la fréquence de pratique et le volume de ces dernières, avec la part de celles réalisées de façon encadrée :

	Nombre de pratiquants	Fréquence moyenne de pratique	Nombre de séquences pratiquées total	Dont séquences de pratique encadrées
Randonnée pédestre	927577	3	3 246 520	29012
VTT	441703	2.3	1 308 764	23502
CK	111413	1.84	205 402	190112
Escalade	59314	4	237 257	6113
Canyon	15176	1.08	16 406	15010
Randonnée équestre	22525	1.31	29 504	29021
Vol libre	6941	4.48	31 150	11510
Voile	12989	4.41	57 321	13011
Total de séquences			5 132 324	317291

Au total, il s'agit de 5 132 324 séquences de pratique d'activités de pleine nature. Elles sont réparties au sein des différentes disciplines de la manière suivante :



La randonnée pédestre domine nettement, suivie de la pratique du VTT, une grande part des séquences de ces deux disciplines s'effectuant de façon autonome.

❖ *Le volume des pratiquants et leur consommation touristique*

Il ressort de nos sondages et enquêtes estivales (juin à septembre) que les sports de nature sont pratiqués dans le département des hautes Alpes par 1 286 700 pratiquants présents au cours de cette période.

Parmi ces derniers, on compte :

- 91,4 % de touristes : 1 177 000
- 6,6 % de résidents : 84 500
- 2 % d'excursionnistes : 25 229.

La part de séquences journalières de pratique réalisées par les touristes est de 91 % , soit 4 670 000 séquences journalières.

On considère, par ailleurs qu'une journée dédiée à un sport de nature par un touriste pratiquant génère :

- Une nuitée
- La dépense journalière liée à la nuitée du séjour

Il ressort de nos enquêtes que 84 % des pratiquants ne pratiquent qu'une seule activité au cours d'une journée.

Il convient donc d'attribuer 84 % des séquences journalières consommées par la population touristique aux sports de nature. Soit : 3 923 000 journées (84 % des 4 670 000 séquences journalières de pratique).

- ➔ 3 923 000 journées touristiques sont dédiées aux sports de nature et donc autant de nuitées touristiques sont générées par les sports de nature

Soit 33,4 % de l'ensemble des nuitées touristiques de la période considérée.

Il ressort de nos enquêtes qu'un touriste pratiquant les sports de nature dépense en moyenne :

- S'il est en hébergement marchand : 54,10 € répartis comme suit :
 - Hébergement : 16,6 €
 - Alimentation et restauration : 14,5 €
 - Dépenses diverses, dont sports de nature : 23 €
- S'il est en hébergement non marchand : 37,50 €.

Sachant que la proportion de touristes pratiquants les sports de nature est de :

- 70 % en hébergement marchand, avec une dépense moyenne journalière de 51 € (contre 41 € pour un touriste non pratiquant), soit une dépense de 148 564 010 euros
- 30 % en hébergement non marchand, avec une dépense de 37,5 euros, soit une dépense de 44 133 750 euros

➔ Le chiffre d'affaires touristique généré par les sports de nature est de 192 700 000 euros, soit 42,65 % du CA touristique global du département, sur la période estivale considérée.

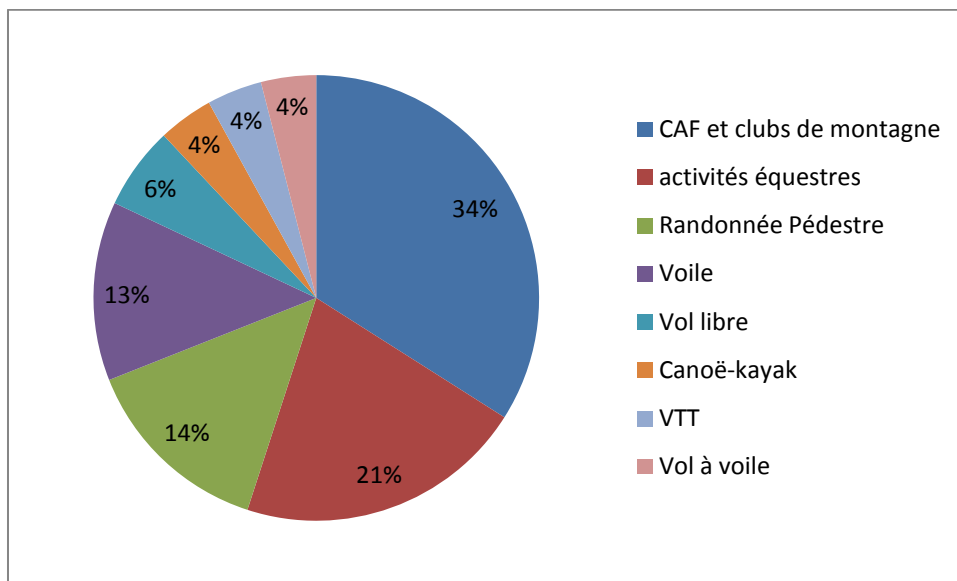
II/ 3.2. L'impact social des sports de pleine nature

L'impact social des sports de nature concerne :

- Les membres des associations sportives et leurs séquences de pratique
- Les emplois générés par les entreprises et associations, de façon directe
- Les emplois indirects et induits par les pratiquants de sports de nature.

II/3.2.1. La pratique associative

Pour les activités sportives ici étudiées (« estivales »), on compte 7 805 pratiquants qui réalisent 353 620 séquences de pratique, réparties comme suit :



II/3.2.2. Les emplois générés par les sports de pleine nature

Les sports de nature génèrent des emplois directement liés à la pratique. Ces emplois sont ceux occupés par les associations sportives et les prestataires commerciaux, essentiellement affectés à l'encadrement des pratiquants.

Les sports de nature génèrent également des emplois dans l'économie touristique, puisqu'une part non négligeable des clientèles sportives de nature, sont des touristes consommateurs notamment de nuitées touristiques.



Les pratiquants de sports de nature génèrent également un certain nombre d'emplois induits, en ce que les pratiquants font appel à d'autres secteurs de l'économie.

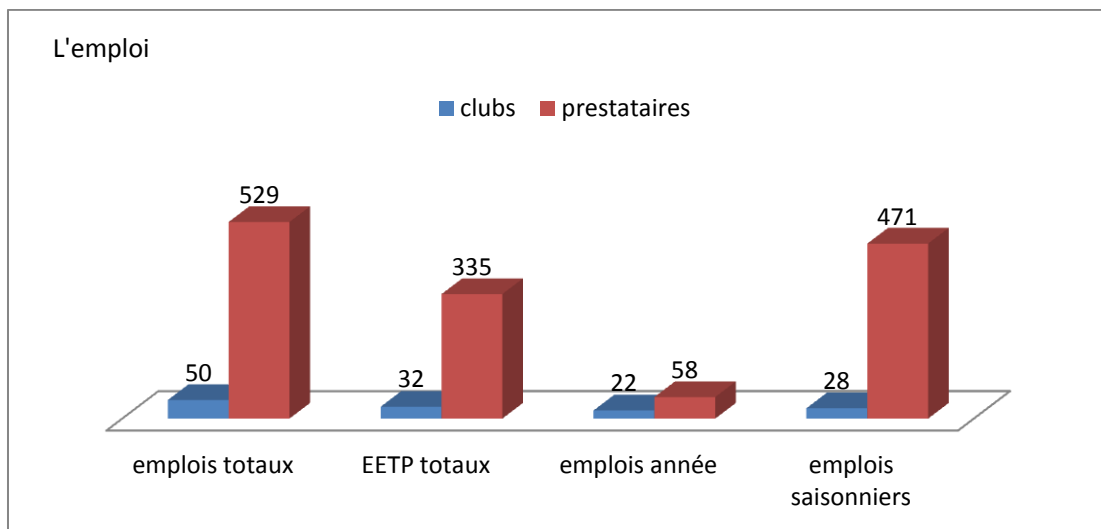
Les emplois directs

Ils correspondent aux emplois directement nécessaires à la pratique des sports de pleine nature :

- Personnels d'encadrement sportif
- Personnels administratifs, d'accueil, de transport (navettes)

des associations et des structures commerciales.

Au sein de ces emplois, une part seulement est annuelle, l'autre étant saisonnière. Le total des emplois est ramené à une période de 12 mois pour obtenir des emplois en ETP : équivalents temps plein.



Les sports de pleine nature génèrent ainsi 579 emplois au total correspondant à 367 EETP

Les emplois indirects

Les emplois indirects correspondent aux emplois dans les secteurs liés à l'accueil des pratiquants de sports de pleine nature (notamment l'hébergement, la restauration).

Le nombre d'emplois indirects est estimé à partir de la part de nuitées touristiques liées aux sports de pleine nature et du nombre d'emplois touristiques.

On considère que les sports de nature génèrent **33,38 %** des nuitées touristiques et donc la même part d'emplois au sein de ceux touristiques pour la période considérée.



Le département comptant 8928 ETP dans le secteur touristique pour la saison estivale*, il en résulte **que la part des emplois indirects liés aux sports de nature est de 2 980 ETP indirects.**

**Données/Observatoire/CDT des Hautes Alpes*

Les emplois induits

Le marché des sports de nature génère, outre des emplois directs et indirects, des emplois induits dans les autres secteurs de l'économie locale (commerces, stations services, médecins...) selon la formule établie par le COFIT : Emplois directs + indirects X 0.9 = emplois induits, soit ici 367 + 2 980 X 0.9 = **3 012 emplois induits**

→ En conséquence, on compte un total de 6 359 emplois (EETP) générés par les sports de nature estivaux ici étudiés.

IV/ Focus sur les animations, manifestations

Les entretiens effectués auprès des représentants des Comités Départementaux des sports de nature et des communautés de communes ont permis de mettre les éléments concernant les animations, événementiels et manifestations, ainsi que les différentes formes de communication qui leur sont liées.

IV/I. Les activités de voile :

Il existe trois types de manifestations organisées dans les Hautes Alpes, concernant les activités de voile. Il s'agit de la fête du nautisme, de la Journée du jeune régatier et de la régata du 15 août.

La fête du nautisme est organisée par la ligue, elle se déroule chaque année au début du mois de mai. Il s'agit d'une journée porte ouverte au sein des clubs et associations affiliées. Le Club Nautique Alpin d'Embrun participe à cette journée au cours de laquelle il est possible d'effectuer des baptêmes. Du matériel est également mis à la disposition des pratiquants. Cette animation s'adresse au grand public, elle concerne la pratique de la voile légère et de la planche à voile. Les publics handicapés peuvent aussi s'initier et découvrir les activités de voile. Le Syndicat Mixte Aménagement et de Développement de Serre-Ponçon, la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports et le Conseil Général sont partenaires pour l'organisation de cette manifestation. L'objectif est de développer la pratique de la voile en clubs, auprès des résidents haut-alpins.

La journée du jeune régatier est organisée par la Fédération Française de Voile. Elle se déroule chaque année en septembre. Elle est organisée, au sein du Département des Hautes Alpes, par le Club Nautique Alpin d'Embrun. Différents ateliers permettent de découvrir la pratique de la régata en optimist. Cette manifestation a pour objectif de promouvoir la pratique de la voile en compétition, notamment auprès des jeunes licenciés non compétiteurs.

La régata du 15 août, à laquelle tous les clubs des Hautes Alpes participent, est un rassemblement de l'ensemble des bateaux du lac. Entre 80 à 90% des bateaux présents sur le site de Serre-Ponçon sont présents lors de cette journée : catamarans, quillards, habitables, dériveurs. Ce sont principalement les résidents qui participent à cette manifestation. La régata regroupe une centaine de participants au minimum.

En dehors des manifestations organisées, le Comité Départemental de Voile n'effectue pas d'action de promotion ou de communication. Le Comité dispose d'un site internet mais il n'est pas actualisé depuis plusieurs années. De plus, il n'entretient pas de relation avec le Comité Départemental du tourisme.

IV/2. La nage en eau vive au sein du Comité Départemental d'Etudes et des Sports Sous Marins :

Le Comité Départemental d'Etudes et des Sports Sous Marins participe à la fête de l'eau organisée au mois de mai sur le plan d'eau d'Embrun. Cette manifestation est ouverte au grand public ; l'objectif est de faire découvrir les activités nautiques pratiquées au sein des clubs affiliés FFESSM, dont la nage en eau vive. A cette occasion, une communication est effectuée au sein des Offices du tourisme, dans la presse locale (Dauphiné libéré et Mémo 05) ainsi que dans la presse spécialisée (magazine Subaquatique).

Concernant les actions de promotion, le Comité Départemental estime qu'il ne communique pas suffisamment sur l'activité de nage en eau vive, alors qu'elle peut potentiellement intéresser un public plus large.

IV/3. Le Canoë-kayak et disciplines associées :

En relation avec le Comité Départemental de Canoë-Kayak, le Comité Départemental de Tourisme a mis en place des webcams permettant de visualiser en temps réel, sur le site Internet du CDT, 6 sites du département : Saint-Clément sur Durance, L'Argentière (Durance), Château-Queyras (Guil), le Rabioux (Durance), la Guisane, et un site sur le lac de Serre-Ponçon.

Par ailleurs, un guide des rivières des Hautes Alpes et la présentation des activités d'eau vive sur le site Internet du CDT, permet une communication performante et appropriée de ces dernières, fruit d'une collaboration entre le CDCK et le CDT.

Hormis cette communication à l'échelle départementale, on trouve peu de supports de communication locaux : Embrun, l'Argentière et accessoirement le Champsaur.

En ce qui concerne les manifestations, sont recensées actuellement :

- 4 à 5 manifestations de niveau départemental
- 3 à 4 manifestations de niveau régional
- 1 à 2 manifestations de niveau national ou interrégional
- et 1 manifestation de niveau international tous les 3 ou 4 ans.

Les manifestations de niveau national, interrégional et à fortiori international ont un impact attractif important. Elles réunissent suivant les cas, 1 000 et 2 000 personnes, et jusqu'à 5 000 personnes en présence simultanée.

D'autres manifestations, comme la fête du nautisme ou des raids multi-actifs réunissent plusieurs activités dont le canoë-kayak.

Les vecteurs de communication liés à ces manifestations sont le plus souvent régionaux et départementaux :

- Sur France3 Région (lors des N1 de Kayak)
- le Dauphiné Libéré, pour les événements les plus importants
- RAM et Alpes1
- les Offices de Tourisme des Ecrins et du Champsaur

IV/4. Le Canyoning au sein du Comité Départemental de Spéléologie :

Le Comité Départemental de Spéléologie effectue une communication locale à destination des jeunes et des scolaires. Il s'agit principalement d'affichages municipaux sur panneaux lumineux, et de publications d'encadrés dans les journaux locaux (Dauphiné Libéré). La communication effectuée porte sur le canyoning ou la spéléologie. En revanche, aucune relation de partenariat n'est entretenue avec le Comité Départemental du Tourisme des Hautes Alpes.

Concernant les manifestations, la semaine de la spéléologie et du canyon est organisée chaque année durant le premier weekend du mois d'octobre. Il s'agit d'une journée porte ouverte destinée à faire découvrir l'activité au grand public, afin de favoriser les adhésions au sein des clubs. Environ 150 personnes participent chaque année. Pour cette animation, des actions de communication sont effectuées dans la presse (Dauphiné libéré), en partenariat avec des radios locales, au sein d'Offices de Tourisme et part des affichages municipaux dans les communes où sont domiciliés les clubs affiliés au Comité Départemental de spéléologie. Au cours de cette manifestation, la pratique de la spéléologie est prédominante (75%), par rapport à la pratique du canyoning (25%).

Tous les quatre ans, le département des Hautes Alpes accueille le rassemblement régional des clubs de spéléologie et de canyoning, affiliés au Comité Régional de Spéléologie. Ce rassemblement se déroule à Saint Etienne en Dévoluy. Ce rassemblement concerne les pratiquants licenciés aux seins des clubs de spéléologie de la région. Il permet de faire découvrir les sites de pratique haut alpins aux clubs des départements voisins.

IV/5. Les activités de montagne et d'escalade au sein des Comités Départementaux affiliés à la FFME et à la FFCAM :

Concernant les activités de montagne et d'escalade, il existe, au sein du département des Hautes Alpes, des manifestations importantes. Elles concernent différentes activités et disciplines sportives :

- En alpinisme, le « Grand parcours » à Pelvoux s'adresse aux publics débutants, confirmés et adaptés.
- En escalade « Tout à Bloc » à l'Argentière et les « Master d'escalade » à Briançon, sont des événements sportifs qui présentent un impact touristique important.
- Pour la cascade de glace, l'« Ice climbing » à l'Argentière est une manifestation référence dans le domaine.
- En ski Alpinisme, différentes courses et compétitions renommées sont organisées chaque année : une course de ski alpinisme internationale à Pelvoux, le « Grand Béal » dans le Queyras, « Le grande traversée » entre le Dévoluy et le Buëch, « La Laetitia Roux », Le trophée des Etoiles ».
- Le CAF de Briançon organise également un rassemblement de vélo de montagne à Ristolas.
- Pour la raquette à neige, le championnat de France a eu lieu en 2010-2011 dans le Dévoluy. Par ailleurs, l'activité est mise en valeur lors du festi'nordic organisé par l'association Hautes Alpes ski de Fond.

Les manifestations présentées bénéficient de partenariats avec le Conseil Général, le Conseil Régional et avec les Fédérations de tutelle. Elles ont un impact touristique conséquent, comme par exemple les Master d'Escalade qui attirent, selon les estimations, près de 5000 spectateurs durant une semaine.

Ainsi, les activités de montagne et d'escalade bénéficient de différentes manifestations d'envergure, organisées sur le territoire haut-alpin. Lors de ces événements, une attention est portée à l'ensemble des pratiquants : les publics débutants et de loisir, ainsi que les pratiquants sportifs, confirmés et compétiteurs.

En dehors des manifestations organisées, les représentants haut-alpins de la FFCAM et de la FFME ont souligné le manque d'action de communication et de promotion institués. Les autres supports de promotion (sites internet, documentation papier, affichage...) ne sont pas exploités. De plus, il n'existe pas de relation de partenariat avec le Comité Départemental du Tourisme. Les insuffisances identifiées en termes de communication contraignent l'ouverture de la pratique à un public plus large.

IV/6. La randonnée pédestre :

Le Comité départemental de Randonnée Pédestre et les clubs affiliés organisent en saison hivernale la « Fête de la raquette » et en saison estivale la « Fête de la randonnée pédestre ». Ces animations sont ouvertes au grand public mais les participants sont majoritairement issus des clubs de randonnée pédestre des Hautes Alpes et des départements voisins.

En septembre, une journée interclubs est organisée. Il s'agit de rencontres entre les clubs de randonnée pédestre affiliés au CDRP, et ceux qui ne le sont pas. L'objectif de ce rassemblement est d'inciter les clubs non affiliés à prendre part au Comité Départemental de Randonnée Pédestre.

Par ailleurs, le Comité Départemental de Randonnée Pédestre communique dans le magazine « Alpes 05 », sur des flyers pour les Offices de Tourisme, dans le « Mémo 05 » et le « Dauphiné Libéré » ainsi que sur la chaîne de radio « Alpes 1 ». Le CDRP communique également sur son site afin d'atteindre de nouveaux adhérents. En revanche, il n'existe pas de partenariats établis avec le Comité Départemental du Tourisme. Des relations sont envisagées en relation avec le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.

IV/7. La randonnée VTT :

Le Comité Départemental de Cyclisme n'organise pas de grands événements VTT en raison de moyens limités. Une trentaine de manifestations de VTT sont organisées chaque année, regroupant des pratiquants loisir (40%) et des compétiteurs (60%). Il s'agit par exemple du « Raid Vauban », de l'« Off Road », de la « Choc'rando de Gap », du « Raid des chemins du soleil ». La problématique concernant l'organisation de ces manifestations est qu'elles représentent des risques pour les clubs (risques financiers, liée à la sécurité et à la responsabilité, temps de préparation important...).

Les responsables du VTT au sein du Comité Départemental de Cyclisme effectuent et communiquent sur des sites internet spécialisés ainsi que dans la presse spécialisée. De plus, des brochures et des flyers sont diffusés dans les clubs.

Des relations sont entretenues avec le Comité Départemental du Tourisme. Des informations relatives aux sites de pratique sont présentés sur le site internet hautes-alpes.net ; des vidéos et des photos sont également diffusées.

Concernant le Comité Départemental de cyclotourisme, la pratique du VTT parmi les licenciés haut-alpins est marginale. Il n'existe pas de manifestations organisées pour promouvoir la pratique du VTT. Des animations de cyclisme sur route sont organisées en partenariat avec les clubs affiliés (« Les six jours de Vars », « La Randonnée Laragnaise », « La randonnée des Ecrins »). Des événements VTT sont organisés par certains territoires, c'est le cas de la Valgaude dans le Valgaudemar.

IV/8. La randonnée équestre :

Le Comité Départemental de Tourisme Equestre participe à trois manifestations annuelles dans le but de promouvoir les activités de tourisme équestre. Ces manifestations sont la journée de l'attelage de loisir, qui a lieu le 1^{er} mai et qui est ouverte au grand public ; la journée porte ouverte des clubs et centres équestres, qui se déroule en septembre au sein de l'ensemble des structures équestres dans l'objectif de renouveler les licences et adhésions ; et le rassemblement effectué en juin à Mont Dauphin, qui se déroule sur deux journées ; il est ouvert à l'ensemble des pratiquants.

De plus, le Comité Départemental de Tourisme Equestre effectue la promotion des activités équestres au sein du département des Hautes Alpes lors du salon du cheval à Avignon et du salon « Equit'à Lyon ».

Actuellement, un site internet est en cours d'élaboration. Ce site internet permettra de communiquer auprès d'un public plus large sur les activités équestres présentes au sein du Département des Hautes Alpes. En revanche, le Comité Départemental de Tourisme Equestre n'entretient aucune relation avec le Comité départemental du Tourisme.

IV/9. Le ski de fond :

Le Comité régional de Ski et l'association Hautes Alpes Ski de Fond organisent plusieurs manifestations au sein des espaces nordiques des Hautes Alpes. Il s'agit notamment du « Festi'Nordic », du « Festi USEP », de « Gap Bayard au féminin » et de « Neige pour tous ». Ces animations ont pour objectif de promouvoir les activités de ski de fond auprès du grand public, résident, touristique et excursionniste.

Par ailleurs, la promotion du ski de fond est effectuée par le Comité Régional de ski au sein du magazine « Ski et soleil », sur des sites internet spécialisés et au niveau des tenues des athlètes qui sont aux couleurs des Hautes Alpes.

L'association Hautes Alpes ski de fond communique elle aussi sur internet. Un site web est dédié spécifiquement aux produits et aux pratiques, il met en avant l'offre proposée au sein de l'ensemble des sites de pratique des Hautes Alpes. Un autre site internet promeut les activités de ski de fond par la diffusion de films et de webcams installées sur les sites nordiques.

L'association Hautes Alpes ski de fond communique également dans la presse locale (« Mémo 05 » et « Dauphiné Libéré »). De plus, un magazine gratuit : le « Nordic Mag », est largement diffusé (20 000 exemplaires en 2011/2012)

En revanche, les représentants de l'activité ski de fond au sein des Hautes Alpes n'entretiennent aucun partenariat avec le Comité Départemental du Tourisme.

IV/10. Les activités de vol libre :

Des manifestations de vol libre ont régulièrement lieu au sein du département des Hautes Alpes. Les sites de Laragne accueillent chaque année entre une et trois compétitions étrangères (Championnat d'Angleterre par exemple), principalement pour l'activité Deltaplane.

Chaque année, la commune d'Embrun accueille une épreuve du championnat de nationale B, et la commune de Vars une épreuve du Challenge vol et ski. De plus, les championnats de France de Voltige sont prévus en septembre 2013 sur la commune de Savines.

Le site internet Alpes-envol (créé par le Conseil Général) effectue la promotion des activités aériennes, dont la pratique du vol libre. Des topos-guides décrivent les sites de pratique, ils sont accompagnés de photos et de vidéos faisant la promotion de l'activité au sein des Hautes Alpes. Par ailleurs, un partenariat est établi entre Alpes-Energie GDF et la discipline de Kyte Surf, permettant de réaliser des campagnes nationales.

Cependant, le Comité Départemental de Vol Libre estime que la promotion des activités est insuffisante, elle ne s'adresse pas suffisamment au grand public. Les actions de communications ne sont pas globales mais plutôt spécifiques aux écoles de vol libre et propres aux activités professionnelles. L'organisation de manifestations de voltige serait particulièrement adaptée à la promotion des activités puisque la discipline est très visuelle.

Concernant les relations avec le Comité Départemental du Tourisme, le CDVL fait régulièrement référencer les écoles affiliées sur le site internet « Hautes-Alpes.net ».

IV/11. Le vol à voile :

Un weekend porte-ouverte est organisé tous les ans au mois de juin, au sein de chaque club affilié à la Fédération Française de Vol à Voile. Cette animation s'adresse au grand public, l'objectif est de faire découvrir la pratique et d'attirer de nouveaux adhérents au sein des clubs. C'est la Fédération Française de Vol à Voile qui communique dans les médias sur cette journée découverte.

Au niveau des actions de communication, des flyers sont diffusés au sein des Offices de tourisme ; ils concernent principalement les activités professionnelles de baptême.

Les flyers et la journée porte ouverte des clubs FFVV sont les deux seules actions de promotion et de communication existantes dans le cadre fédéral du vol à voile au sein du département des Hautes Alpes. Un plan de communication est à envisager afin de valoriser les clubs et attirer de nouveaux adhérents



IV/12. La course d'orientation :

La course d'orientation au sein du département des Hautes Alpes ne bénéficie d'aucune action de promotion ou de communication. De plus, aucune compétition ou manifestation n'est organisée au sein du territoire haut-alpin. L'activité fédérale, pratiquée au sein d'un seul club affilié à la FFCO, n'est pas mise en évidence auprès du grand public.

V/ Les enjeux transversaux

Un certain nombre de thématiques et d'enjeux transversaux couvrent l'ensemble des sports de pleine nature et ont fait l'objet d'une démarche d'étude à partir d'entretiens avec les acteurs des secteurs associatif et commercial et pour certains d'ateliers ou réunions de travail spécifiques.

Les problématiques et actions envisagées dans le cadre de cette phase feront l'objet d'axes stratégiques et d'actions planifiées dans le cadre du PDESI. Il s'agit notamment :

- De la formation
- De la sécurité
- De l'handi-accessibilité
- De l'éco-mobilité

V/1. La formation :

Plusieurs structures de formation relatives aux sports de nature existent sur le département des Hautes-Alpes. Un atelier regroupant ces différentes structures a permis de mettre en exergue différents besoins.

- Un besoin de mutualisation des informations concernant les offres de formation dans les Hautes-Alpes. Cela pourrait se matérialiser par une plaquette ou une plate forme (informatique ou réelle) regroupant ces informations.
- Des besoins en formations complémentaires pour les professionnels du sport portant sur (ces besoins ont également été recensés auprès des professionnels du sport lors d'une enquête réalisée par le Cabinet JED, l'enquête a d'ailleurs révélée que 65% des professionnels sont demandeurs de formation) :
 - Accompagnement à la création d'entreprise (Création de Business-Plan, Notions de marketing touristique, de finances, de juridique...)
 - L'apprentissage des langues étrangères (essentiellement l'anglais et l'italien)
 - La création de site internet
 - Accompagnement à la gestion d'une entreprise
 - Les techniques de promotion et de communication
 - L'éducation à l'environnement et au développement durable
 - Le cadre juridique des activités
- L'insuffisance de connaissance du territoire et de ses spécificités patrimoniales pour les professionnels du sport mais aussi ceux du tourisme (notamment pour le personnel saisonnier) nécessite la mise en œuvre d'une formation.

- Un besoin en veille juridique pour les bénévoles (mis en exergue lors de la création d'évènements sportifs) et les collectivités territoriales
- La nécessité de connaître les besoins du territoire en employabilité, notamment concernant les métiers déficitaires et excédentaires. Il est difficile de connaître l'offre et la demande pour les professionnels du sport car Pole Emploi ne recense que très peu d'offres sur ce sujet. De nombreux canaux transversaux existent. Il serait intéressant de regrouper les différentes offres et demandes sur un même site afin de faciliter les démarches.
- Des niches de formation existent dans le département (notamment au CRFCK avec la formation en entraîneur kayak). Les Hautes-Alpes pourraient valoriser et accentuer ces offres afin de se démarquer comme territoire sportif de haut niveau.
- .
- Proposer un salon des professionnels des sports de nature en septembre 2013

Le département des Hautes-Alpes doit être identifié comme un territoire de formation, notamment axées sur une importante pluridisciplinarité. Il faut travailler sur cette image et en faire un atout du département.

V/2. La sécurité :

La sécurité est un problème majeur lorsque l'on s'intéresse à la pratique sportive de nature. L'atelier relatif à cette thématique avait comme objectifs de déterminer les carences à ce sujet et de mettre en exergue les bonnes pratiques existantes.

L'expérience de l'eau-vive lié à la sécurité :

- L'expérience de l'eau-vive est intéressante, la sécurité est primordiale à ces pratiques. Les professionnels et partenaires de l'eau-vive ont mis en place des ateliers annuels portant sur la sécurité. Cette initiative pourrait servir de modèle aux autres sports. Ces journées permettent également de créer des liens entre les professionnels du sport et ceux de la sécurité et des secours
- Les professionnels de l'eau-vive ont créé des outils permettant d'optimiser les interventions de secours, cela passe par :
 - L'existence d'outils utilisables par tous les pratiquants et professionnels en cas d'accidents :
 - Homogénéisation des dénominations des lieux et cartographie avec secteurs référencés des rivières. Cela permet d'optimiser le temps d'intervention. Cette cartographie des ESI devrait être reprise pour les pratiques du VTT et du vol libre.
 - Un guide (technico-juridique) relatif à la sécurité sur l'eau-vive

Ces pratiques initiées par l'eau-vive peuvent être mutualisées et utilisées pour les autres activités sous la forme d'Assises de la Sécurité sur le département.

Une journée sécurité, sous forme de journée de travail et de diagnostic. Cette journée doit être ouverte à un maximum de personnes : professionnels du sport, professionnels de la sécurité, administrations, associer également les grandes marques sportives.

Les propositions permettant d'améliorer la sécurité sur les activités de nature :

- Etablir un « **Observatoire de l'accidentologie** » sur le département afin de connaître l'accidentologie sur le département et de réaliser une cartographie. Cela permettrait d'identifier les lieux les plus « accidentogènes », les « points noirs » du département afin de signaler les dangers. Cela permettrait également d'établir un bilan complet des accidents sur le département. Les accidents ont souvent lieu sur des sites de pratique facile avec des personnes en autonomie.

- Etablir un **pôle de prévention** permettant de fédérer toutes les actions de prévention. La CDESI pourrait fédérer les initiatives et réflexions portant sur la sécurité, cela pourrait prendre la forme d'une commission.
- Mettre en place des messages de sensibilisation auprès du grand public :
 - communiquer sur les zones d'ombre du portables, celles-ci sont fréquentes dans les Hautes-Alpes et les pratiquants se font souvent surprendre.
 - sur la géolocalisation
 - sur la compréhension de la météo et la lecture du ciel
 - sensibiliser les enfants et les adolescents
- Lors d'accidents il y a souvent un déficit de localisation de la part des personnes impliquées dans ce dernier. Celles-ci ont du mal à se situer de manière précise et cela conditionne négativement le temps d'arrivée des secours.
Pour éviter cela il faudrait :
 - préconiser l'utilisation du GPS, notamment pour les professionnels et encadrants (type encadrement de groupes d'enfants par des brevets fédéraux ou des BAFA).
 - Etablir des actions de sensibilisation à la géolocalisation. Elles pourraient être menées par l'éducation nationale ou les comités départementaux.
- Etablir une synergie entre le grand public (touristes) et les professionnels :
 - Des journées associant ces deux publics, type « Neige et Sécurité »
 - Des présentations des secours en montagne
 - Mise en valeur des professionnels, qui aident aussi les pratiquants autonomes lors d'accidents
- Une action spécifique à destination des scolaires à mettre en œuvre avec les services de l'éducation nationale.
- Le matériel a aujourd'hui de plus en plus d'impact sur la sécurité des pratiquants. Il faut essayer de prendre en compte ces évolutions et de les anticiper. Le département pourrait être pilote au niveau de l'ingénierie du matériel sportif.

V/3. L'handi-accessibilité :

V/3.1. La prise en compte de l'handi-accessibilité

Elle concerne à la fois l'offre en prestations encadrées adaptées et l'offre en ESI, aménagées de façon spécifique.

Concernant les prestations, l'adaptation touche à la fois :

- L'encadrement (formation)
- Les équipements adaptés. Pour cela il faut savoir où trouver ce matériel. Un diagnostic répertoriant la présence de ce matériel adapté sur le territoire devrait être mis en place (en lien avec le Schéma Départemental du Sport). Il faut cibler les équipements sur le département.

Il est important de différencier les pratiques individuelles autonomes des pratiques de groupe (qui nécessitent un encadrement spécialisé qu'il soit associatif bénévole ou professionnel).

Concernant les pratiques autonomes (mais aussi encadrées)

Il est important de penser l'accessibilité à tous les niveaux d'offre, c'est-à-dire :

- Les aires de stationnement
- Les sanitaires
- Les salles hors-sac
- Les vestiaires
- Et surtout sensibiliser les personnes au handicap

a) La randonnée pédestre

Pour les sorties en joëlette il faut vraiment vérifier les sentiers avant de s'y engager, car le moindre obstacle peut nuire au passage de la joëlette. L'association de malvoyants (Alpes Regard 05) indique qu'elle organise régulièrement des sorties de randonnée pédestre en montagne.

Pour les autres formes de handicap, la randonnée pédestre est une activité intéressante et très accessible.

Les acteurs locaux connaissent les meilleurs itinéraires adaptés à chaque type de handicap sur leurs secteurs.

Ce qui se fait :



- des sentiers de randonnée avec de la vocalisation (exemple du Lauzanier dans le 04) mais attention à ne pas trop aménagé.
- La forêt de Beynaves, dans le Buëch est un site aménagé pour les publics handicapés.

Un projet de sentier accessible à tous est en cours autour de la maison du Parc National des Ecrins à Vallouise

b) La randonnée VTT /FTT (fauteuil tout terrain)

C'est une pratique dangereuse qui nécessite une formation préalable pour apprendre à manier le fauteuil.

- Les Orres permettent la pratique du FTT sur leurs pistes (accès aux remontées mécaniques)
- La descente de la forêt de Morgon ainsi que la descente sur Savines depuis Puy-Sanières sont deux itinéraires praticables avec des FTT
- La voie verte qui ira d'Orcières (base de loisirs)) à St-Bonnet dans le Champsaur pourra être un itinéraire accessible
- Du tricycle adapté autour de Charance
- Le canal de Gap serait à mettre en valeur pour la pratique du vélo

L'OT de Montgenèvre est intéressée par le FTT

c) La randonnée équestre

La présence de l'animal est très intéressante, notamment pour le handicap mental. Cela permet une prise en compte globale de l'environnement.

C'est une pratique également bien adaptée aux déficients visuels.

d) L'eau-vive

Les départs d'eau vive sont souvent assez délicats en termes d'accès.

Les départs les plus accessibles seraient :

- à partir d'Eygliers, vers le plan d'eau : sanitaires adaptés, aire de stationnement proche.
- Sur le plan d'eau d'Embrun

e) L'escalade

Certains sites d'escalade se prêtent à une pratique handi, car ils sont à proximité immédiate de la route et présentent peu de difficultés (bas des voies larges, voies faciles et courtes) c'est le cas de :

- La Roche Ecroulée à Ristolas
- Les blocs aux Marmottes de Mont-Dauphin
- Le site de l'Horloge à l'Argentière-la-Bessée

Cependant, cette activité sportive est assez délicate en plein air, une salle artificielle d'escalade (SAE) adaptée permettrait de développer cette pratique sur du long terme.

f) Le vol libre

Le fauteuil en parapente est une activité réalisable et assez développée. Les sites les plus propices à cette pratique sont :

- Le Mont-Guillaume
- Ceillac, il est possible de décoller sans prise d'élan
- Les stations de ski qui permettent la montée en télécabine, comme à Orcières-Merlette par exemple

g) Le vol à voile

Sur l'aérodrome de Gap-Tallard

h) Le ski de fond

Plusieurs sites de ski de fond sont appropriés à une pratique handi :

- Crévoux est sans doute le site le mieux aménagé pour cela (début des pistes faciles, salle, toilettes...)
- La Clarée (et surtout les Alberts) : des pistes simples et accessibles mais pas d'aménagements spécifiques
- Ceillac
- Gap-Bayard :
- Arvieux : une piste verte en dévers ce qui rend sa pratique délicate
- Champoléon et la base de loisirs d'Orcières

Dérouler de la moquette sur les pistes peut être une solution afin de faciliter la montée.

Les fauteuils ski de fond disponibles dans le département se trouvent :



- A Gap-Bayard
- Dans la Clarée

Des pulkas (traîneaux) se trouvent :

- A Gap-bayard
- Dans la Clarée
- A Crévoux

i) Le chien de traîneau

Il existe des attelages avec deux postes de conduite, ce qui permet aux pratiquants de conduire l'attelage tout en ayant une sécurité supplémentaire.

C'est une activité très intéressante pour les publics déficients mentaux.

Les lieux de pratique concernent :

- La vallée de la Clarée
- Ceillac
- Orcières
- La Joue-du-Loup

j) Les activités délicates dont l'adaptation est difficile

- Pêche sportive mais la pêche en lac est une activité très intéressante pour les publics handicapés
- L'alpinisme et la cascade de glace : possibles en sport adapté, un prestataire propose à ses groupes de remonter le Drac gelé, ce qui s'approche de la cascade de glace
- Le snow-kite : il n'y a pas de matériel homologué pour le moment
- La Course d'orientation

V/3.2. Les espaces les plus adéquats :

➤ **Embrun** est certainement le spot handi sur le département des Hautes-Alpes. Les différentes possibilités et aménagements sont :

- Aménagement du tour du plan d'eau, le tour peut se faire en fauteuil roulant
- Des hébergements accessibles aux personnes handicapées :
 - Chalet du CNAMais il manque un logement pour les groupes (type centre de vacances)

- Pratique de la voile (CNA) et du CK sur le plan d'eau
- Pratique du FTT sur les Orres (avec les remontées mécaniques), descente de la forêt de Morgon et/ou de Puy-Sanières
- Le lac de Serre-Ponçon est un des 4 sites reconnus par la fédération handivoile comme site adapté (site fermé, venté) qui est accessible à tout type de handicap.

A développer ou améliorer :

- Développer des logements collectifs (logements pour des groupes)
 - La navette reliant Embrun au plan d'eau n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite
- **L'espace Gap-Bayard** permet également une large pratique d'activités sportives adaptées : vélo, FTT, ski de fond, randonnée pédestre et joëlette, golf. Un atelier spécifique à cet espace aura lieu en décembre.

V/3.3. Les problèmes rencontrés pour le développement de l'handi-accessibilité :

- Les ESF ont des fauteuils ski qui ont été fournis par le CG lorsque ces écoles avaient le monopole en station de ski, or maintenant il y a de plus en plus de nouvelles écoles de ski (notamment l'ESI) qui ne peuvent pas avoir accès à ce matériel.
- Le nombre de bénévoles est insuffisant pour l'encadrement de la pratique handi, notamment en ski.
- La labellisation (type Tourisme et Handicap) est trop rigide pour les activités de sport de nature : déclinaison à envisager.
- La clientèle individuelle est très difficile à atteindre : une action structurée de communication devrait être envisagée pour le département (le CG qui en a la charge et non le CDT).

V/3.4. Les exemples d'actions liés à l'handi-accessibilité sur d'autres territoires :

- Le sentier du Lauzanier (04) dans le PN Mercantour :
 - un système audio qui s'adapte aux mouvements des non et malvoyants
 - un revêtement de sentier végétal et des panneaux informatifs multi-sensoriels
 - itinéraire d'un kilomètre accessible en fauteuil
- PN Mercantour : signale les sentiers adaptés

- PNR du Morvan : Assortiment de matériel adapté à la maison du Parc, annuaire des hébergement, restaurants, activités et prestataires de sports de nature accessibles aux personnes handicapés sur le site internet dédié au tourisme dans le Morvan

V/3.5. Pistes d'action permettant le développement de l'handi-accessibilité :

- Annuaire des lieux et des personnes pouvant recevoir des personnes handicapées
- Localisation départementale des équipements handi
- Former les personnels des Offices de Tourisme au handi, afin qu'ils puissent conseiller des personnes, lieux, activités sur leur territoire
- Une SAE (structure artificielle d'escalade) sur Gap permettrait une pratique handi à l'année de cette activité (qui est d'ailleurs plus adéquate en salle qu'en extérieur avec un public handi).
- Plus de haut-parleur permettant l'encadrement en ski de fond pour les personnes non-voyantes

V/3.6. Les projets liés à l'handi-accessibilité :

Sur l'événementiel :

- Le Comité Départemental de Voile et le CNA organisent les championnats de France de Voile du 21 au 30 Août à Savines-le-Lac ; il y aura la participation de 40 bateaux handi. C'est un événement important pour la promotion du département et de l'handivoile.

D'aménagement :

- Un projet de sentier accessible autour de la maison du Parc National des Ecrins à Vallouise
- Obtenir une station eau sur un petit périmètre du plan d'eau d'Embrun (CNA pour la voile et CK)
- Aménagement du canal de Gap
- La future voie verte du Champsaur, qui reliera la base de loisirs d'Orcières à St-Bonnet-en-Champsaur

L'intégration de l'handi-accessibilité dans la démarche PDESI :

- Discuter des critères d'intégration dans le PDESI avec les professionnels, les Offices de Tourisme lors de la Commission Tourisme et handicap
- Travailler avec les associations présentes sur le département



- Créer des commissions territoriales afin d'évaluer les infrastructures présentes ainsi que les besoins, il est important que la pratique handi soit prise en compte sur tous les territoires du département.
- Mettre en place des actions de formation, de sensibilisation et de communication autour du handicap auprès des Offices de Tourisme

V/4. Les transports et l'éco-mobilité

La grande majorité des pratiquants de sports de nature dans les Hautes-Alpes se rendent sur leur site de pratique en voiture personnelle. Cela est un problème majeur et une source d'insatisfaction pour certains pratiquants, que le PDESI doit prendre en considération.

Les solutions proposées :

- Le département va mettre en place un réseau de covoiturage propre à son territoire. Des actions de communication doivent permettre de faire connaître ce site et inciter les résidents et touristes à s'en servir. Le covoiturage fonctionne selon un cercle vertueux, en effet plus il y a de monde, plus il y a de trajets proposés et plus le service est fiable et pratique. Les offices de tourisme et partenaires de la promotion des Hautes-Alpes doivent mettre en avant cette action.
- Des navettes existent (réseau 05 Voyageurs) sur le Département, elles permettent de se rendre en transports en commun sur certains sites de pratiques (cf. fiches des ESI). Le PDESI pourrait privilégier ces sites de pratique.
- Les critères et indicateurs mentionnés dans les fiches ESI tiennent compte de l'accessibilité du site en matière de transports en commun.
- Des itinéraires de randonnée pédestre accessible en train ou bus ont été identifiés par le CDT et mis en avant au sein d'un blog. Le PDESI pourrait identifier des possibilités similaires sur d'autres activités et les mettre également en avant sur ce même support.

Par ailleurs, le développement de la **mobilité douce**, est un axe de projets recensé sur plusieurs collectivités

- Les projets liés au développement d'engins électriques :
 - CC du Haut-Champsaur : sur la base de loisirs, projet de remplacer les activités motorisées par des activités électriques (type quad) et de monter un pôle d'activités électriques.
 - CC du Guillestrois et Queyras avec le PNR du Queyras : développement du vélo électrique avec prêt/location de vélos durant l'été (mis en place depuis l'été 2011)
 - CC de l'Embrunais : souhait de promouvoir la pratique du vélo électrique

- CC du Pays des Ecrins : aménager un itinéraire cyclable/VTT la Transvallouisienne, traversant toute la Vallouise pour aller jusqu'à l'Argentière-la-Bessée.
 - CC des 2 Buëch : Projet de développer un produit touristique autour de la montée de Ceüze à vélo, avec la mise en place d'une application smartphone (chronomètre, cardiotraining...)
 - CC Ribiers-Val de Méouge : Projet de mettre en place une navette pour se rendre dans la forêt de la Méouge afin de limiter les déplacements individuels.
-

2^{ème} Partie :

L'offre en espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature dans les Hautes-Alpes

I/ Les espaces, sites et itinéraires de pratique des sports de nature

Rappel :

Selon la loi « Le département favorise le développement maîtrisé des sports de nature. A cette fin, il élabore PDESI. Ce plan inclut le plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée ».

- ➔ Le PDIPR, réalisé selon ses propres modalités, est inclus de droit dans le PDESI dont il constitue le volet pour les itinéraires terrestres : pédestre, vélo (VTT/VTC), équestre
- ➔ L'objectif du PDESI est de favoriser un développement maîtrisé et qualitatif des sports de nature en assurant la pérennité des ESI

Pour cela :

- Les ESI doivent être inscrits au PDESI
- Le PDESI, outre cette inscription, prévoit :
 - Les actions nécessaires ou utiles à leur valorisation
 - Les actions transversales et/ou spécifiques nécessaires ou utiles au développement maîtrisé et qualitatif des sports de nature

➔ Les départements ont la liberté de déterminer les modalités d'inscription

En préalable il s'agit de donner la définition des Espaces, Sites et Itinéraires de pratique :

Une définition est nécessaire pour différencier les Espaces, les sites et les itinéraires de pratique. Cette définition est un préalable à la mise en œuvre des fiches Espaces, Sites et Itinéraires. Ces définitions permettent de caractériser précisément le secteur et la typologie du lieu de pratique.

N.B. Ces définitions ont été validées en atelier et ont fait l'objet d'une homogénéisation avec celles employées pour le PDIPR.

- **Les espaces** : « Il s'agit d'une étendue spatiale, caractérisée par un milieu et envisagée globalement du point de vue de son utilisation par un ou plusieurs sports de nature. Exemple : espace lacustre, forestier, maritime, aérien... Cette étendue peut comporter un ou plusieurs sites et un ou plusieurs itinéraires de pratique. »
- **Les sites** : « On peut caractériser plusieurs types de sites :
- Le site « d'exercice » d'une activité sportive de nature : territoire géographiquement limité, circonscrit, constitué d'une ou plusieurs parcelles attenantes sur la ou lesquelles se déroule une activité : cavité spéléologique, falaises utilisées pour l'escalade, pour une pratique en via ferrata ou cordata...
 - Le site « structurant » d'itinéraire : il s'agit de la zone de départ et/ou d'arrivée de randonnées pédestre, équestre ou VTT/VTC, d'aires principales de mise à l'eau ou de sortie d'eau, ou encore d'une zone intermédiaire au sein d'un itinéraire (accès secondaire, échappatoire, nœud de liaisons, aire de repos ou bivouac...) »
- **Les itinéraires** : « C'est le linéaire sur lequel l'activité d'itinérance se déroule. Il comporte, outre le linéaire lui-même, un site de départ, un site d'arrivée et éventuellement un ou des sites intermédiaires (repos, échappatoires, croisement, bivouac...). Les parties du linéaire entre les sites structurants celui-ci sont appelés tronçons. L'itinéraire peut être en « ligne » : le site de départ et d'arrivée sont notamment distincts. Il peut aussi être « en boucle » : le site d'arrivée est, dans ce cas, le même que celui de départ. L'itinéraire peut être : terrestre, aquatique, aérien. »

I /1. La démarche préalable à l'inscription des ESI au Plan

Elle s'effectue en plusieurs étapes, à l'instar des autres départements

I/1.1 La réalisation de l'inventaire des ESI

Cet inventaire correspond à la seule reconnaissance factuelle d'une utilisation pour une ou plusieurs activités.

Cet inventaire est réalisé à partir d'un recueil de données :

- Au premier chef, les données recueillies auprès des acteurs associatifs et professionnels
- Les schémas, plans et études antérieures existants pour telle ou telle activité



- Les topoguides et supports de communication et de promotion
- L'observation de terrain.

I/1.2 La pré-sélection des ESI à inscrire

A partir de cet inventaire, une pré-sélection des ESI les plus importants est réalisée.

Cette pré-sélection est réalisée par le maître d'œuvre de façon concertée avec les acteurs concernés :

Elle est assise sur plusieurs enjeux :

- ✗ Sociaux, principalement sportifs et éducatifs
- ✗ Economiques, principalement de loisir et tourisme
- ✗ Territoriaux, au regard de l'intérêt de l'ESI par rapport à l'offre globale du micro-territoire concerné (souci d'équilibre à l'échelle départementale).

La visite des ESI ainsi pré-sélectionnés permet d'établir une fiche comportant ses caractéristiques et une notation des indicateurs d'enjeux, utile pour l'établissement d'une hiérarchisation des ESI en vue de leur inscription au PDESI.

NB : La liste des ESI pré-sélectionnés a vocation à être validée, amendée ou complétée par les acteurs.

- **Rubriques et indicateurs de la fiche ESI type :**

- **La FICHE-TYPE**

Code du site :	NOM DE L'ESI NOM D'USAGE DE L'ESI
-----------------------	--

photo	photo	photo
-------	-------	-------

Activité	Activités principales et secondaires pratiquées sur l'ESI
Commune / Territoire	Nom de la commune Nom du territoire touristique (Briançonnais, Pays des Ecrins, Queyras, Guillestrois, Embrunais-Savinois, Gapencais, Champsaur-Valgaudemar, Pays du Buëch)
Carte de l'ESI	Localisation de l'ESI et de ses activités sur une carte IGN (échelle variable selon la superficie de l'ESI)
Coordonnées Lambert93	En X et Y, qui permettent de localiser l'ESI sur un Système d'Information Géographique (SIG)
Coordonnées GPS	En X et Y, qui permettent de localiser l'ESI via un GPS

CONSTAT DE L'EXISTANT	
Accès	Modalités d'accès : Route d'accès, Modes de transports possibles, Règlements d'accès
Stationnement	Modalités de stationnement : nombre de place, problèmes liés au stationnement
Difficultés d'accès	Signalisation, Etat de la route
Fréquentation (<i>observée au moment de la visite, période de fréquentation</i>)	Fréquentation observée au moment de la visite Période de fréquentation du site (annuelle, période estivale)
Zone fonctionnelle	
Panneaux (<i>explicatifs, directionnels,...</i>)	Présence ou absence de panneaux informatifs et/ou directionnels
Aire de pique-nique	Présence ou absence d'une aire de pique-nique identifiée
Sanitaires ■ ■ ■ ■ ■	Présence ou absence de sanitaires

Corbeilles/Containers	Présence ou absence de corbeilles, containers
Autres	Autres équipements présents dans la zone fonctionnelle
Zone d'exercice	
Accès	Accès à la zone d'exercice depuis la zone fonctionnelle
Aménagements / Equipements	Accessibilité aux PMR / Handi-Accessibilité Présence d'aménagements et d'équipements spécifiques à la pratique
Difficultés	Niveaux techniques liées à la pratique
Sécurité / risques particuliers	Risques particuliers liés au site de pratique
Comportement des usagers	
Remarques particulières concernant le comportement des usagers	Observations sur le site concernant le comportement des usagers de l'ESI

ENVIRONNEMENT	
Espèces/habitats à enjeux	Observation d'espèces et/ou habitats à enjeux
Impact potentiel ou avéré	Impacts sur ces espèces et/ou habitats à enjeux du à la présence de l'activité
Statut réglementaire ou inventaire	Présence de contraintes réglementaires de type : <ul style="list-style-type: none"> • Arrêté de Protection du Biotope • Réserve Naturelle • Parc National Mesures d'inventaire environnemental : <ul style="list-style-type: none"> • Type ZNIEFF, Natura 2000
Observations	Site proposé dans le schéma des ENS Observations environnementales

ENJEUX	
Enjeux sociaux	<ul style="list-style-type: none"> • Importance de la fréquentation de l'ESI • Importance de l'ESI pour la pratique sociale (données recueillies auprès des comités départementaux, structures, prestataires...)

	FAIBLE/MOYEN/FORT/TRES FORT
Enjeux environnementaux	<p>Importance des enjeux environnementaux sur l'ESI au vue :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des données recueillies lors des entretiens auprès des acteurs environnementaux, atelier Environnement et Sports de Nature • la visite du site <p>FAIBLE/MOYEN/FORT/TRES FORT</p>
Enjeux économiques	<ul style="list-style-type: none"> • Importance de l'ESI pour les professionnels et les publics de loisir • Présence d'activités économiques sur l'ESI ou à proximité <p>FAIBLE/MOYEN/FORT/TRES FORT</p>
Enjeux territoriaux	<ul style="list-style-type: none"> • Attractivité de l'ESI • Modalités d'accès • Importance de l'ESI pour son territoire touristique <p>FAIBLE/MOYEN/FORT/TRES FORT</p>
Maîtrise foncière	<p>Cadastre</p> <p>Type de propriété de la parcelle (publique/privée)</p>

PRECONISATION ET OBSERVATIONS	
Préconisations	Préconisations susceptibles d'être mises en œuvre après observation des carences observées sur l'ESI
Observations particulières	Recueil d'observations et de suggestions diverses

La fiche ESI comporte également des données sur les indicateurs d'enjeux contraignants :

- Environnementaux
- Sécuritaires
- Concurrentiels d'usages ou d'intérêt (fonciers)

L'établissement de ces derniers indicateurs permettra de déterminer, selon le cas :

- Un obstacle incontournable à son inscription



- Les mesures à prendre ou les opérations à réaliser pour permettre leur inscription
- Les mesures ou opérations à réaliser pour permettre leur amélioration ou valorisation.

NB : Les fiches sont évolutives et ont-elles-mêmes vocation à être complétées ou amendées.

LES INDICATEURS

Ce sont des éléments facilement identifiables et donc comparables et identiques sur tous les ESI et pour toutes les activités. Ils s'interrogent sur la présence ou l'absence du critère sur l'ESI considéré. Cela permet ainsi de faire des comparaisons entre les différents ESI en s'appuyant sur des bases communes.

Les critères pris en compte sont les suivants :

Indicateurs	Critères	Notation
Accès	Accès routier en bon état	1
	Possibilité de se rendre sur l'ESI en transport en commun (et moins de 10 minutes de marche)	5
	Possibilité de se rendre sur l'ESI en transport en commun (et entre 10 à 30 minutes de marche)	2
	Réglementation d'accès au site	*
Stationnement	Stationnement suffisant	3
	Stationnement signalé	2
Fréquentation	Fréquentation très importante	5
	Fréquentation importante	3
	Fréquentation peu importante	2
Aménagements présents sur la zone fonctionnelle :	Plus de 4 aménagements présents sur l'ESI	5

-panneau explicatif -espace de pique-nique -sanitaires -poubelle -prestataire -espace de restauration	De 2 à 3 aménagements présents sur l'ESI	3
Accès à la zone d'exercice	Site « handi-accessible »	5
Sécurité / Risques particuliers :	Très fort	***
Présence de risques particuliers concernant la pratique	Fort	**
	Moyen	*
Enjeux sociaux <ul style="list-style-type: none">• Importance de la fréquentation de l'ESI• Importance de l'ESI pour la pratique sociale	Très fort	10
	Fort	6
	Moyen	3
	Faible	0
Enjeux territoriaux <ul style="list-style-type: none">• Importance de la fréquentation de l'ESI• Importance de l'ESI pour le micro-territoire	Très fort	10
	Fort	6
	Moyen	3
	Faible	0
Enjeux économiques <ul style="list-style-type: none">• Importance de l'ESI pour les prestataires,	Très fort	10
	Fort	6
	Moyen	3

fréquentation de l'ESI par les prestataires • Présence d'activités économiques sur l'ESI	Faible	0
Enjeux environnementaux • Impacts potentiels • Impacts avérés	Très fort	***
	Fort	**
	Moyen	*
	Faible	

N.B. : Les indicateurs « * » sont des niveaux d'alerte pour les ESI

II/2. L'inscription au PDESI

Les départements engagés dans la démarche ont en général déterminé de 2 à 4 niveaux d'inscription ou d'éligibilité à l'inscription.

Ces niveaux sont déterminés de façon concertée, entre le département, les acteurs associatifs et professionnels, sur la base des renseignements contenus dans les fiches.

Au regard de l'expérience d'autres départements, le schéma suivant d'inscription peut être proposé, comportant 3 catégories principales d'inscription visant chacune 2 types d'ESI, et servir de base à une décision partagée :

Catégorie de Niveau 1 : L'inscription simple vise les types d'ESI suivants :

1°) ceux présentant des enjeux sociaux et/ou économiques et/ou territoriaux, **de moyens à forts**, et ne nécessitant pas (ou peu) d'opérations particulières (= N1-1)

2°) ceux de faible enjeu, mais ne nécessitant pas ou peu d'opération particulière (= N1-2)

Catégorie de Niveau 2 : L'inscription avec mesures d'accompagnement peut comprendre deux types d'ESI :

1°) ceux présentant des enjeux sociaux et/ou économiques et/ou territoriaux **de moyens à forts** , pour lesquels des opérations particulières de valorisation peuvent être utiles mais ne présentant pas d'enjeux de risques (= N2-1)

2°) ceux de faible enjeu actuel, mais présentant un potentiel de développement pour lesquels des opérations particulières sont utiles, sans présenter d'enjeu de risque fort ou très fort (= N2-2)

Catégorie de Niveau 3 : L'inscription sous réserve

Elle correspond à des ESI présentant des risques environnementaux, sécuritaires ou conflictuels, forts ou très forts, et qui ne peuvent être inscrits sans la réalisation d'opérations préalables. (= N3)

III/3. La démarche évolutive d'inscription

II/3.1 La programmation d'inscription

L'inscription au PDESI est évolutive et se trouve conditionnée par les capacités de financement projetées par le département, ce qui nécessite une programmation.

- 1) Les ESI ne nécessitant pas d'opérations particulières peuvent être directement inscrits au plan (inscription simple)
- 2) Les ESI nécessitant des opérations préalables à leur inscription au regard de enjeux de risque (environnementaux, sécuritaires et fonciers) doivent faire l'objet d'une priorisation en vue d'une programmation pluriannuelle, au regard à la fois de l'urgence et de l'importance des enjeux sociaux et économiques (inscription sous réserve)
- 3) Les ESI pour lesquels des mesures d'accompagnement (valorisation) sont utiles doivent, là aussi, faire l'objet d'une priorisation (inscription avec mesures d'accompagnement)

III/3.2. Le Process d'inscription

a) Le premier PDESI

Le premier groupe d'ESI à inscrire le sera sur la base de la liste des ESI ayant fait l'objet de fiches.

Cette liste sera, si besoin amendée et complétée par validation.

C'est à partir de cette liste que sera réalisé le 1^{er} PDESI en 3 temps :

- Finalisation à travers un avant-projet de PDESI
- Finalisation du projet par la 1^{ère} CDESI
- Délibération du Département portant inscription au plan.

b) L'inscription ultérieure d'ESI isolés ou de groupes d'ESI

Outre les ESI programmés de façon pluriannuelle, l'inscription d'ESI isolé ou de groupes d'ESI peut être projetée, comme dans certains départements.

Il s'agira là de déterminer quels sont les acteurs qui peuvent en faire la demande.

Il devrait s'agir d'une part, des acteurs sportifs de nature eux-mêmes (comités départementaux et représentants des professionnels, des collectivités territoriales et établissements publics d'autre part (Parcs,...)).

NB :

- 1) Les propositions à l'inscription pourraient aussi venir de commissions locales, si elles étaient créées sur le modèle des commissions locales de randonnée ou par extension de ces dernières
- 2) La démarche d'inscription des ESI autres que les itinéraires de randonnées terrestres et celle concernant ces derniers devra faire l'objet d'un process intégré en vue de leur programmation.

III/3.3 Proposition de classification :

Codes

- B= Briançonnais
- PE= Pays des Ecrins
- Q= Queyras
- G= Guillestrois
- ES = Embrunais-Savinois
- CV = Champsaur-Valgaudemar



- G= Gapençais
- PB = Pays du Buëch
- D = Dévoluy

Nom de l'ESI	Code de l'ESI	Nombre d'indicateurs sociaux, éco, territoriaux	Nombre d'indicateurs de risques	Niveau d'inscription
35 Sites Escalade				
CHAMANDRIN	E-01-B	13	1	N1-2
LA CROIX DE TOULOUSE	E-02-B	7	1	N1-2
LE ROCHER QUI REPOND	E-03-B	6	3	N3
LES AYES	E-04-B	8	1	N1-2
CHAMANDRIN	E-05-B	13	1	N1-2
ROCHER GAFOUILLE	E-06-B	8	1	N1-2
RANDOUILLET	E-07-B	3	1	N1-2
AILEFROIDE	E-08-PE	43	1	N1-1
BEAUREGARD	E-09-PE	11	1	N1-2
BOUCHIER	E-10-PE	3	1	N1-2
CONDUITES FORCES	E-11-PE	6	0	N1-2
LE POUÏT	E-12-PE	4	1	N1-2
ROCHE BARON	E-13-PE	24	3	N3
GERO	E-14-PE	23	1	N1-1
GOURFOURAN	E-15-PE	29	1	N1-1
FOURNEL	E-16-PE	18	1	N1-2
PONTEIL	E-17-PE	18	2	N3
ROCHERS DES BRUMES	E-18-PE	1	1	N1-2

L'HORLOGE ET DES COLLETS	E-19-PE	30	1	N1-1
PELVOUX LES CLAUD	E-20-PE	10	1	N1-2
RIF D'ORIOLE	E-21-PE	15	1	N1-2
TOURNOUX	E-22-PE	34	1	N1-1
CROIX LUISANTE	E-23-G	10	1	N1-2
RUE DES MASQUES	E-24-G	28	2	N3
GUIONS	E-25-G	9	1	N1-2
LES PASQUES	E-26-G	17	1	N1-2
MONTDAUPHIN	E-27-G	12	1	N1-2
FALAISE DES DAUPHINS	E-28-CV	31	1	N1-1
ROCHER DE MEYZEL	E-29-CV	10	0	N1-2
GORGES D'AGNIELLE	E-29-PB	27	2	N3
BELLERIC	E-30-PB	47	1	N1-1
L'ADRECH	E-31-PB	40	1	N1-1
SAINT JULIEN EN BEAUCHENE	E-32-PB	7	0	N1-2
CEÛSE	E-33-GA	37	2	N3
LES GICONS	E-34-D	23	1	N2-1

8 Sites de voile et kitesurf

PLAN D'EAU	V-01-ES	39	1	N2-1
L'AUBERGE DE JEUNESSE	V-02-ES	37	0	N1-1
CHANTERENNE	V-03-ES	36	0	N1-1



CLUB NAUTIQUE DE SAVINES	V-04-ES	35	0	N1-1
ROUSTOU	V-05-ES	37	0	N1-1
LES EAUX DOUCES	V-06-ES			N2-1
BAIE ST MICHEL	V-07-GA	34	0	N2-1
BAIE DES LIONNETS	V-08-GA	31	0	N2-1

2 sites de Canyon

FOURNEL	C-01-PE	31	1	N2-1
LES ASCLES	C-02-B	22	1	N2-1

26 Départs de randonnée pédestre (multiactifs)

CHARDOUCIER	RP-01-B	32	1	N1-1
LA BOURGEA	RP-02-B	22	1	N1-1
LE CASSET	RP-03-B	31	2	N3
LES BOUSSARDES	RP-04-B	28	2	N3
FONTS DE CERVIERES	RP-05-B	27	1	N1-1
CLAREE	RP-06-B	46	0	N1-1
PLAMPINET	RP-07-B	33	0	N2-1
CHAMBRAN	RP-08-PE	32	1	N1-1
ENTRE LES AYGUES	RP-09-PE	29	1	N1-1
BRECHE DE RUINE	RP-10-Q	23	2	N3
COL AGNEL	RP-11-Q	40	2	N3
CHAURIONDE	RP-12-Q	32	1	N1-1
LES CLAUX	RP-13-Q	13	0	N1-2



L'ÉCHALP	RP-14-Q	26	3	N3
MELEZET	RP-15-Q	20	1	N1-1
BOUCHOUSE	RP-16-Q	29	3	N3
COULEAU	RP-17-G	8	2	N3
VAL D'ESCREINS	RP-18-G	31	1	N1-1
GIOBERNEY	RP-19-CV	38	1	N1-1
LES ANDRIEUX	RP-20-CV	31	1	N1-1
LES RICHARDS	RP-21-CV	8	1	N1-2
MOLINES EN CHAMPSAUR	RP-22-CV	27	1	N1-1
NAVETTE ET LES PORTES	RP-22-CV	23	1	N1-1
PRAPIC	RP-23-CV	39	1	N2-1
PARKING DES SAUVAS	RP-24-D	23	1	N2-1
PLATEAU DE BURE	RP-25-D	27	3	N3

35 Sites multiactifs				
COL DU GRANON	M-01-B	29	2	N2-1
LAUTARET	M-02-B	49	2	N3
LA GRAVE	M-03-B	36	1	N1-1
MONETIER LES BAINS	M-04-B	41	0	N1-1
MONTGENEVRE	M-05-B	46	2	N3
NEVACHE	M-06-B	56	1	N1-1
PONT D'ARSINE	M-07-B	31	1	N1-1
PONT DE L'ALPE	M-08-B	31	3	N3
SESTRIERES	M-09-B	9	1	N2-2



PARKING DES CASCADES	M-10-PE	32	2	N3
PONT DES PLACES	M-11-PE	32	0	N2-1
PONT GERONDINES	M-12-PE	35	0	N2-1
PRE DE MADAME CARLE	M-13-PE	47	1	N1-1
ABRIES	M-14-PE	31	1	N1-1
AIGUILLES	M-15-PE	31	0	N1-1
CEILLAC	M-16-Q	31	0	N1-1
CHATEAU QUEYRAS	M-17-Q	39	0	N1-1
COL IZOARD	M-18-Q	39	2	N3
COL DE VARS	M-19-G	31	2	N3
ABBAYE DE BOSCODON	M-20-GS	36	1	N1-1
LA CHALP	M-21-GS	32	0	N2-1
LES GOURNIERS	M-22-GS	31	1	N2-1
MUANDES	M-23-GS	23	1	N1-1
ARCHINARD	M-24-CV	4	0	N2-2
ORCIERES	M-25-CV	38	0	N1-1
CHAILLOL	M-26-CV	32	0	N1-1
LA CHAPELLE EN VALGAUDEMAR	M-27-CV	39	1	N2-1
CHAMPOLEON	M-28-CV	36	1	N1-1
NOTRE DAME DE BOIS VERT	M-29-CV	22	0	N1-1
VILLAR LOUBIERE	M-30-CV	17	1	N1-1

CHARANCES	M-31-GA	37	1	N1-1
COL DE GLEIZE	M-32-GA	24	0	N1-1
LES GUERINS	M-33-GA	24	0	N2-1
MONTAGNE DE ST GENIS	M-34-PB	24	2	N1-1
COL DU FESTRE	M-35-D	36	0	N1-1

18 Débarcadères, embarcadères de canoë-kayak et activités associées

CHANTEMERLE	CK-01-B	32	1	N1-1
MONETIER LES BAINS	CK-02-B	32	1	N1-1
LE PREYTS	CK-03-B	28	1	N1-1
GUIBERTES	CK-04-B	32	1	N1-1
VILLENEUVE	CK-05-B	34	1	N1-1
L'ARGENTIERE	CK-06-PE	37	1	N1-1
PONT DES TRAVERSES	CK-07-PE	29	1	N1-1
STADE D'EAU VIVE DE L'ARGENTIERE	CK-08-PE	39	1	N1-1
VEYER	CK-09-Q	16	1	N2-1
TUNNEL	CK-10-Q	15	1	N2-1
CHATEAU QUEYRAS	CK-11-Q	36	1	N1-1
MAISON DU ROY	CK-12-Q	36	1	N1-1
ST CLEMENT	CK-13-G	34	1	N1-1
LA CLAPIERE	CK-14-ES	34	1	N1-1
PONT NEUF	CK-15-ES	26	1	N1-1
RABIOUX	CK-16-ES	37	0	N1-1



LES BARAQUES	CK-17-CV	26	1	N1-1
VILLAR LOUBIERE	CK-18-CV	29	1	N1-1

14 Décollage et/ou Atterrissage de Vol Libre

LE PROREL	VL-01-B	36	0	N1-1
ATTERRISSAGE DE PUY AILLAUD	VL-02-PE	31	1	N1-1
DECOLLAGE DE PUY AILLAUD	VL-03-PE	24	1	N2-1
CEILLAC	VL-04-Q	23	0	N2-1
MONT GUILLAUME	VL-05-ES	26	0	N1-1
ST SAUVEUR	VL-06-ES	26	1	N2-1
ORCIERES	VL-07-CV	39	0	N1-1
GRAND CUCHON	VL-08-CV	21	0	N1-1
RICHARDS	VL-08-CV	15	0	N1-2
CHORGES	VL-09-GA	19	0	N1-2
LONGEAGNE	VL-10-PB	34	0	N1-1
MONTAGNE D'OULE	VL-11-PB	8	0	N1-2
LARAGNE	VL-12-PB	38	1	N1-1
MONTAGNE DE CHABRE	VL-13-PB	43	1	N1-1

Récapitulatif de la classification des 138 ESI :

Niveau d'inscription	Nombre d'ESI
N1-1	69
N1-2	25
N2-1	22
N2-2	2
N3	20

II/ Les enjeux et problématiques relatifs aux activités de nature

Certaines problématiques d'aménagement sont communes à l'ensemble des activités, c'est le cas de :

- *l'aménagement d'aménités*
- *l'organisation des aires de stationnement et*
- *la conciliation des usages entre les pratiquants d'une part, et avec les riverains d'autre part.*

II/1. Les enjeux et problématiques propres à chaque activité

Les entretiens effectués auprès des représentants départementaux des activités sportives de nature, des techniciens des collectivités territoriales, confirmé par des entretiens et questionnaires auprès des professionnels, ont permis de mettre en évidence un certain nombre de problématiques auxquelles sont confrontées les pratiquants, au sein des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature des Hautes Alpes.

Les contraintes rencontrées peuvent être spécifiques aux différentes activités ou familles d'activités, mais il existe également des aspects communs ou transversaux.

L'aménagement des sites (organisation des stationnements, accès et accessibilité, équipement, signalétique), les démarches de conventionnement et relations avec les propriétaires privés, les contraintes environnementales, et la gestion des usages constituent les principales difficultés rencontrées par les acteurs. Certaines problématiques sont communes à plusieurs activités, d'autres sont plus spécifiques, ponctuelles ou localisées.

II/1.1. Les activités de voile

Dans l'ensemble, les pratiquants et clubs de voile disposent de sites de pratique appropriés sur le Lac de Serre-Ponçon et le plan d'eau d'Embrun. L'accès à la pratique et les mises à l'eau, pour les dériveurs et planches à voile sont satisfaisantes même si elles nécessitent des améliorations. Les services connexes sont importants en saison estivale ; et le SMADESEP entretient régulièrement les berges et les points de mises à l'eau. En revanche, les zones de stationnement sont limitées, notamment pour les pratiquants autonomes et le grand public puisque les clubs disposent d'aires de stationnement.

La gestion des usages avec les pratiquants de voile, planches à voile, kite-surf, les baigneurs ou les pêcheurs est également satisfaisante. Les espaces propres à chacune des pratiques sont en général respectés.

En ce qui concerne les conventionnements et les relations avec les propriétaires privés, des difficultés peuvent exister dans la partie Ubaye du Lac de Serre-Ponçon, qui est plus sauvage mais il s'agit d'un problème marginal.

Par rapport à la gestion environnementale, les pratiquants encadrés et les résidents sont particulièrement respectueux. Marginalement, des actes d'incivilité peuvent être constatés au niveau de la gestion des déchets, notamment de la part des clientèles touristiques.

II/1.2. La nage en eau vive

Quelques conflits sont ponctuellement identifiés avec les pêcheurs, mais cela reste limité. La pratique de la nage en eau vive au sein des clubs affiliés à la Fédération Française d'Etudes et des Sports Sous Marins manque de dynamisme, de fréquentation au sein des clubs et de promotion. De ce fait, la pratique compétitive n'est pas développée au sein des Hautes Alpes. Elle est surtout pratiquée dans le cadre d'activités de loisir, encadrées par les entreprises prestataires de canoë-kayak et de rafting (encadrement diplômé).

II/1.3. Canoë-Kayak et Disciplines associées

Les problématiques rencontrées pour les pratiques de canoë-kayak et disciplines associées sont peu nombreuses. Les conflits d'usage que l'activité connaissait il y a quelques années (émergence et développement d'une activité nouvelle au regard de l'usage halieutique antérieur) ont quasiment disparu. Les relations entre les structures de la pêche et celles du canoë-kayak se sont normalisées (actions communes : nettoyage de rivières, contributions communes face à d'autres usages impactant : ouvrages).

La préoccupation persistante concerne la difficulté à prendre en compte les besoins et contraintes du canoë-kayak :

- dans les opérations de gestion et d'entretien des rivières, où seul les intérêts écologiques et piscicoles sont privilégiés, au détriment de l'impératif sécuritaire du canoë-kayak (exemple : maintien de souche ou d'embâcles au bénéfice de la gestion piscicole).
- dans les opérations d'aménagement d'ouvrages : aménagement de passes à poisson et non de passes à bateaux ou mixtes.

Cette difficulté du Comité Départemental de Canoë-Kayak à faire prendre en compte par les services de l'Etat, du département ou par les exploitants d'ouvrage perdure alors même que le Code de l'Environnement impose cette prise en compte à la fois dans les opérations d'entretien, dans l'aménagement et dans l'exploitation des ouvrages.

II/1. 4. Le Canyoning

La pratique du canyoning, au sein du département des Hautes Alpes, fait face à un certain nombre de contraintes. Le stationnement et les accès aux sites par les chemins et sentiers sont parfois désorganisés et non conventionnés. Les échappatoires ne sont pas toujours prévues ou signalées. De plus, certains canyons présentent régulièrement une fréquentation importante en saison estivale (c'est le cas du Fournel et des Ascles).

Des difficultés existent également au niveau de la gestion des flux des rivières. Certains canyons sont régulièrement interdits, comme celui du Fournel, en raison de la présence d'un barrage EDF en amont. Cependant de nombreux aménagements ont été réalisés, et les lâchers d'eau en saison estivale sont extrêmement rares. La présence d'une alarme informe de l'ouverture des vannes et de nombreux échappatoires ont été aménagés tout au long du parcours. Les risques d'incidents sont limités et une concertation peut permettre une gestion partagée.

Concernant la fréquentation importante de certains sites en saison estivale, elle est occasionnée par l'offre restreinte en sites de pratique et par le degré de difficulté, relativement faible, des canyons hauts alpins. De plus, les restrictions existantes sur certains canyons, comme celui de Rabou et de Gourfouran, entraînent un déplacement des pratiques et des pratiquants. Les canyons du Fournel, et des Ascles présentent ainsi des pics de fréquentation importants en saison estivale.

Sur le plan des équipements de sécurité spécifiques et obligatoires pour la pratique, les itinéraires de canyoning ont été équipés par les clubs et les professionnels. Sur cet aspect précisément, les équipements de sécurité sont adaptés (points d'assurance...).

Par ailleurs, les itinéraires étant spécifiques, il n'existe actuellement pas de concurrence d'usage avec les pêcheurs ou d'autres usagers ; et les études d'impact effectuées ont mis en évidence l'absence de nuisances environnementales significatives provoquées par les pratiquants au sein des canyons haut-alpins.

II/1.5. Les activités de montagne et d'escalade

Les représentants départementaux de la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade (FFME) d'une part, et de la Fédération Française des Clubs Alpins et de Montagne (FFCAM) d'autre part ont identifiés plusieurs problématiques existantes par rapport aux espaces, sites et itinéraires des différentes activités pratiquées aux seins des clubs affiliés.

La première est relative aux manques d'aménités (toilettes et poubelles) à proximité des sites de pratique des activités de montagne et d'escalade. Cela concerne l'ensemble du département des Hautes Alpes. Le col des Guérins est particulièrement représentatif sur cet aspect.

Le deuxième type de contraintes est relatif aux zones de stationnement. Il existe de nombreux sites où les aires de stationnement utilisées par les pratiquants ne sont pas adaptés ou réellement prévus à cet effet. Le stationnement est parfois sauvage et inorganisé. Les sites les plus concernés sont le Col des Guérins (Sigoyer) pour accéder au site d'escalade de Ceüse, à proximité du refuge Agnel, au col du Lautaret, et à la Vallée de la Clarée à Névache. Au niveau de Ceüse, de nombreux camping-car ou camions aménagés ne respectent pas les réglementations (camping sauvage).

Ainsi, une des priorités identifiées par les représentants départementaux de la FFME et de la FFCAM est liée à l'organisation du stationnement sur certains sites de pratique. Cette inorganisation perturbe les résidents et riverains dans leurs activités quotidiennes. Il s'agit d'un enjeu majeur. Cette préoccupation est à relier avec la volonté de valoriser l'écomobilité dans le département. Une navette a d'ailleurs été mise en place entre Gap et Céüse (parking des Guérins) pour l'été 2012 mais n'a pas eu le succès escompté.

Le troisième type de contraintes est relatif à la fréquentation de certains sites et aux concurrences d'usages. Les pratiques du ski de randonnée et de la raquette à neige utilisent ponctuellement des portes d'entrée communes à plusieurs sites de pratique. Ainsi, selon les conditions climatiques, certains sites sont extrêmement fréquentés. Par exemple, les sites d'Archinard et des Richards dans le Haut-Champsaur sont fortement fréquentés par les pratiquants de ski de randonnée et de

raquettes à neige (plus de 70 voitures parkées et plus de 200 personnes à la journée dans chacun des vallons). Ces lieux de stationnement ne sont pas aménagés pour accueillir autant de véhicules et se retrouvent rapidement saturés.

En ce qui concerne l'activité escalade deux sites connaissent des fréquentations très importantes, ce sont ceux de Céüse et d'Orpierre :

- La gestion de la fréquentation sur le site de Céüse : La Communauté de communes de Tallard-Barcillonette essaie de mettre en valeur les secteurs les moins fréquentés afin de mieux répartir les flux sur l'ensemble du site. Cette importante fréquentation engendre des problèmes environnementaux et des incivilités (nombreux déchets, manque de toilettes et risques incendies). Le réaménagement du parking des Guérins devrait permettre de résoudre en partie ces problèmes, le projet serait d'aménager une zone de parking bien délimitée, avec interdiction de bivouac et d'y installer des sanitaires. Le réaménagement du parking des Guérins fait partie du programme d'activités de pleine nature porté par la Communauté de Communes, aidée par le Conseil Général et le Conseil Régional et porte sur la création d'une aire de camping-car (afin de résoudre le problème du camping sauvage et du bivouac), la mise en place d'une signalétique en cohérence avec le PDIPR (afin de canaliser les grimpeurs et randonneurs sur les sentiers existants) et des actions de communication pour informer sur les risques incendies.
- La gestion de la fréquentation sur le site d'escalade d'Orpierre : ce site connaît une fréquentation estivale très importante, des capteurs ont été installés au départ des sentiers menant aux voies et comptabilisent 50 000 passages par an, les pics de fréquentation se situent pendant les longs weekends de printemps ainsi qu'en saison estivale. Cette importante fréquentation cause des dommages au site, en effet aujourd'hui certains secteurs sont patinés et la forte fréquentation pourrait décourager certains grimpeurs de venir sur Orpierre ; pour répondre à ces inquiétudes le gestionnaire (commune d'Orpierre) essaie de développer de nouveaux secteurs, moins accessibles aux groupes, permettant de répondre à l'attente des pratiquants autonomes.

La falaise des Dauphins dans le Haut-Champsaur, connaît également une fréquentation importante, notamment pendant le printemps. C'est la période où de nombreux groupes (venant de centres de vacances, classes décrochées à proximité) fréquentent ce site, accessible à tous avec de nombreuses voies écoles et bien équipé. La commune d'Anceille devrait équiper un site dans la vallée de Roanne ce qui permettrait de diluer la fréquentation des groupes entre plusieurs secteurs.

Ces fréquentations importantes peuvent engendrer une cohabitation difficile avec les riverains et propriétaires privés. Il est ainsi nécessaire d'organiser le site de façon adaptée : zone de stationnement aménagée et signalétique adaptée.

Concernant la gestion des usages, la pratique des activités motorisées génèrent des difficultés sur certains sites. Les représentants des activités de montagne et d'escalade souhaitent qu'elle fasse l'objet de sites ou d'itinéraires de pratiques définis mais différents des sites et itinéraires de pratique d'activités non motorisées. Le site de Pont de Fossé, dans le Champsaur, est confronté à des intérêts d'usage contradictoires entre les pratiquants d'activités nordiques et d'activités motorisées.

Ainsi les activités de montagne et d'escalade rencontrent des contraintes qui peuvent être spécifiques et ponctuelles, mais également communes à l'ensemble du département des Hautes Alpes. Ces problématiques concernent principalement l'aménagement d'aménités, l'organisation des aires de stationnement et la conciliation des usages entre les pratiquants d'une part, et avec les riverains d'autre part.

II/1. 6. La randonnée pédestre

Différentes problématiques sont identifiées pour la pratique de la randonnée pédestre au sein des Hautes Alpes : stationnement, accès, gestion des usages, équipements sur sites, propriété privée.

Concernant les portes d'entrée des différents itinéraires de randonnée, certaines aires de stationnement présentent une fréquentation très importante en saison estivale. Ainsi, la mise en place de navettes (entre le fond de vallée et les routes principales) peut être une solution, comme sur les sites de Dormillouse, du Pré de Mme Carle et de la Haute Vallée de la Clarée.

De plus, les sites majeurs de départ des itinéraires de randonnée et les sites multi-actifs ne disposent pas de sanitaires et aménités. Le col des Guérin, par exemple, est particulièrement fréquenté alors que l'aire de stationnement semble à l'abandon et qu'elle est dépourvue de toilettes ou de point d'eau. Il est cependant important de noter que des toilettes sèches ont été installées sur le site de départ des Borels dans la vallée de Champoléon. Cet équipement a été cofinancé par le Conseil Général des Hautes-Alpes et installé en Août 2011.

Par ailleurs, il existe également des intérêts d'usage divergeant sur les sites et itinéraires de pratique de randonnées pédestres. Au niveau du site de Charance, la gestion des flux doit être organisée entre les randonneurs VTT et pédestres. Pour le site du Morgon, l'ouverture de pistes forestières aux véhicules motorisés entraîne également des concurrences d'usage avec les randonneurs pédestres. De même, certains secteurs méridionaux du département sont pratiqués par des randonneurs pédestres d'une part, et des pratiquants d'activités motorisées d'autre part (Quad et moto). Il s'agit de concilier les usages pour éviter que ces différentes pratiques se déroulent sur des itinéraires identiques et communs. Des problèmes de cohabitation entre les randonneurs et le pastoralisme ont également été relevés, dans le Queyras ou dans la Clarée. Ces problèmes sont accrus par le manque de sensibilisation des randonneurs et par la présence de patous.

D'autres problèmes sont rencontrés dans les secteurs du Parc National des Ecrins, où les chiens sont interdits, ces problèmes ont été notés par la communauté de communes du Valgaudemar et du Pays des Ecrins, cette interdiction contraint de nombreux randonneurs en vacances de laisser leurs animaux ou de se reporter sur d'autres secteurs de randonnée. Il faudrait proposer des solutions à ces randonneurs, type chenil ou zone de gardiennage afin de leur permettre de se promener en toute sérénité.

Ainsi, au regard des entretiens effectués auprès des représentants du Comité Départemental de Randonnée pédestre et des techniciens travaillant sur ces sujets dans les communautés de communes ou offices de touristes concernés, les problématiques existantes concernent donc



essentiellement l'accès aux sites de pratique et l'organisation des sites structurants ou multi-actifs et les portes d'entrées des itinéraires (stationnement, équipement sur site). Quelques concurrences d'usage ont été identifiées et sont à concilier.

II/1.7. La randonnée VTT

Tous les territoires des Hautes-Alpes possèdent un espace VTT labellisé par la FCC.

A l'échelle du département des Hautes Alpes, la pratique de la randonnée VTT est plus structurée dans les secteurs sud que dans les secteurs nord. La fréquentation des espaces, sites et itinéraires est ainsi plus importante dans les pays du Buëch et le Gapençais. Des disparités importantes existent entre les budgets des différents espaces labellisés VTT FCC, et de ce fait, le développement n'est pas homogène.

En ce qui concerne les services connexes, l'offre présente sur l'ensemble du département est satisfaisante.

Par ailleurs, la pratique du VTT doit faire face à des intérêts d'usage divergeant sur certains secteurs, avec les acteurs environnementalistes d'une part, et les autres activités de randonnée terrestres d'autre part (pédestre et équestre). Plus spécifiquement, sur le site de Charance, l'activité VTT va être réorientée (interdite autour du lac) puisqu'elle entraîne l'érosion des sols. De plus, la pratique du VTT engendre ponctuellement la pratique d'activités motorisées sur certains secteurs (quad et moto). Cette incitation étant toutefois marginale.

Les concurrences d'usage avec les activités de randonnée pédestre et de randonnée équestre sont également limitées, elles concernent localement les portes d'entrée de sites multiactifs et les nœuds de liaison entre les itinéraires spécifiques des différentes activités de randonnée. Cela a été relevé dans le Haut-Champsaur autour du centre équestre de St-Léger-les-Mélèzes, secteur où se croisent vététistes, cavaliers et randonneurs pédestres. Les descentes sont généralement les lieux les plus problématiques, notamment dans secteur des 3 lacs (Queyras) qui connaît une fréquentation importante des randonneurs pédestres et des vététistes et où la cohabitation peut parfois poser quelques problèmes de sécurité.

En revanche, aucun site ou itinéraire n'est concerné par des fréquentations trop importantes et régulières de la part des pratiquants de VTT. Un souci de débalisage volontaire des sites est relevé par la communauté de communes du Pays des Ecrins.

Il y a une volonté de développer de nouveaux itinéraires VTT, notamment la traversée des Hautes-Alpes en VTT sur lequel travaillent actuellement le Conseil Général et le CDT. La communauté de communes de Tallard-Barcillonnette développe de nouveaux itinéraires VTT qui devraient voir le jour en 2013.

II/1.8. La randonnée équestre

Globalement, les activités de randonnée équestre présentent un retard de développement que les représentants départementaux de l'Équitation et du Tourisme Équestre ont des difficultés à combler au regard de leurs moyens humains et financiers. Les problématiques identifiées concernent notamment les sites et itinéraires de pratique, elles portent sur les aménagements d'itinéraires, la signalétique, les conventionnements, le stationnement, les services connexes et les concurrences d'usage.

Peu d'itinéraires équestres existent pour le moment.

Le Buëch, via « Espace Rando » a développé cette année 3 itinéraires de randonnée équestre qui couvrent une partie du Pays du Buëch. Ces boucles combinent itinéraires balisés et hébergement permettant l'accueil des chevaux. Les itinéraires sont faits de telle sorte qu'ils permettent une liaison avec ceux développés par les départements de la Drôme et de l'Isère (La Drôme à Cheval et Isère Cheval Vert). Ces itinéraires devraient être complétés prochainement par le « Tour du Gapençais », sur lequel le CDTE travaille actuellement.

Ainsi, la priorité des responsables de la pratique de randonnées équestres est relative au développement d'itinéraires spécifiques. Les sentiers GR et GRP n'étant pas toujours praticables et adaptés aux passages des chevaux.

De plus, la création d'itinéraires adaptés nécessite l'établissement de nombreux conventionnements avec les propriétaires privés pour les servitudes de passage. Des difficultés importantes sont soulignées par le Comité Départemental de Tourisme Équestre par rapport aux démarches nécessaires pour établir ces conventions. Par ailleurs, il n'existe actuellement pas de baliseur officiel au sein du département des Hautes Alpes. La formation de baliseurs officiels est donc également un enjeu pour le développement du tourisme équestre.

En ce qui concerne la pratique du ski-joering, les centres équestres ne disposent pas d'espaces dédiés en station, ils doivent faire face aux concurrences d'usages avec les activités de ski.

Par rapport à l'offre existante en services connexes, la pratique de la randonnée équestre est confrontée à un manque d'hébergements adaptés.

Concernant la gestion des usages sur les itinéraires de pratique, il existe ponctuellement des intérêts d'usage divergents entre les randonneurs VTT et les randonneurs équestres, notamment dans le cas de pratiques autonomes. Les pratiques encadrées, en VTT ou à cheval, sont plus rarement concernées.

En revanche, les activités motorisées sont particulièrement pratiquées dans les secteurs méridionaux des Hautes Alpes, notamment à proximité de Rosans. Une démarche de conciliation des usages est à envisager par rapport à ces pratiques (Quad et Moto).

De plus, si les accès aux sites et itinéraires de pratique sont satisfaisants, le stationnement est plus complexe dans la mesure où les véhicules de transport utilisés par les pratiquants équestres sont particulièrement volumineux.

Au niveau des aspects environnementaux, la pratique ne semble pas faire l'objet d'incidences significatives.

II/1.9. Le ski de fond

Le développement de l'activité ski de fond fait l'objet de contraintes relatives à la gestion des usages, à l'aménagement, à l'équipement et aux aspects environnementaux.

En effet, de nombreuses activités peuvent se dérouler à proximité des sites et itinéraires de ski de fond, avec une fréquentation importante, comme par exemple sur le site de Cervières Le Laus. Des concurrences d'usage sont donc identifiées entre les pratiquants de ski de fond et les randonneurs pédestres et pratiquants de raquettes à neige. C'est notamment le cas au sein des sites et itinéraires du Queyras, à Cervières le Laus et dans le Dévoluy. Sur le site de Névache, des concurrences d'usage existent également avec les pratiquants de chiens de traîneau. Le site de Villard Saint Pancrace fait quant à lui l'objet de pratiques motorisées (motoneige), une démarche de conciliation entre les différentes activités est à envisager.

Par ailleurs, si des concurrences d'usage sont identifiées entre différentes activités sportives de nature, les relations avec les propriétaires privés, sur les sites de Névache, Serre Chevalier et du Dévoluy, sont également complexes. Les relations sont notamment difficiles avec les agriculteurs qui contrôlent régulièrement la présence d'une hauteur de neige suffisante pour que le damage des pistes soit autorisé. De plus, des blocages ont été signalés dans le Dévoluy (impossibilité de faire une piste aller-retour séparée) et sur le site de la Clarée. Des concurrences d'usage entre les fondeurs et d'autres disciplines nordiques ont été relevées, cela concerne la Vallée de l'Onde en Vallouise, où l'interdiction d'emprunter la piste de fond par les raquettes et randonneurs est difficile à faire respecter. Dans le Haut-Champsaur, la cohabitation est parfois délicate entre les fondeurs et les pratiquants de sport mécanique (type motoneige qui évoluent dans la plaine du Drac). Ces difficultés devraient s'atténuer car il ne devrait plus y avoir de prestataire motoneige à cet endroit là pour l'hiver 2012-2013. Dans le Queyras le partage de l'espace nordique est parfois délicat entre les prestataires de l'activité chiens de traîneaux (basés sur Molines-en-Queyras et Aiguilles) et les fondeurs.

De plus, les pistes de ski de fond ne bénéficient pas, actuellement, d'une existence légale ; la qualification administrative des pistes est un enjeu pour les organisateurs des pratiques de ski de fond.

En ce qui concerne les aménagements nécessaires au développement durable des activités de ski de fond, la préparation des terrains, par des terrassements et de l'engazonnement, est un aspect essentiel. La mise en place de neige de culture sur les portes d'entrée des différents itinéraires est également souhaitée. Par ailleurs, la plupart des aires de stationnement située à proximité des sites

de ski de fond et utilisés par les pratiquants, ne sont pas légales (Vallouise, Les Alberts, Cervières le Laus). L'organisation de zones prévues à cet effet, adaptées et conventionnées est à envisager.

Les services connexes existants à proximité des sites et itinéraires de pratique sont également insuffisants. Des besoins en aménités, vestiaires et salle hors sac ont-été identifiés ainsi que l'aménagement d'aires de pique-nique sur les pistes.

Certains sites du département se sont équipés de matériel adapté à une pratique handisport (notamment des fauteuils ski/luges nordiques ou pulkas) que les personnes peuvent réserver à l'avance. Cette pratique est possible sur une large partie du département ; sur les sites de Ceillac et Arvieux (Queyras), Gap-Bayard (Gapençais-Champsaur), Les Alberts et Névache (Briançonnais). Ces équipements sont mobiles et peuvent être déplacés d'un site à l'autre selon les besoins.

Sur les aspects environnementaux, le développement du ski de fond, pour la création de nouvelles pistes, est contraint d'effectuer des études environnementales préalables au terrassement des itinéraires, comme par exemple sur le site de Crévoux. En saison, la pratique du ski de fond et l'entretien des pistes balisées n'occasionne pas de nuisances significatives sur l'environnement naturel.

II/1.10. Le vol libre

Les priorités identifiées par les représentants départementaux de l'activité vol libre sont principalement relatives à l'accès et l'accessibilité des sites de pratique, aux concurrences d'usage et aux conventionnements des sites de décollage et d'atterrissage.

En ce qui concerne l'accès et l'accessibilité aux sites, des difficultés sont rencontrées par les pratiquants pour accéder aux sites, d'une part en raison de pistes non carrossables, comme sur le site du Mont Guillaume ; et d'autre par en raison de restrictions ou d'interdictions d'accès par les propriétaires privés et riverains, comme sur le site de Puy Aillaud. Les enjeux d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite sont également soulignés et pourraient être favorisées grâce à cela.

Si la pratique occasionnelle et autonome est plus faiblement contrainte, la pratique régulière et organisée est confrontée à des problématiques de conventionnement avec les autorités administratives (Maires des communes) et les propriétaires privés (Berges privées du Lac de Serre-Ponçon par exemple).

La réfection et l'entretien des sites de pratique apparaissent alors comme des enjeux essentiels pour la pratique du vol libre. Afin d'établir des relations pérennes avec les riverains, avec les propriétaires privés et avec les gestionnaires de sites, il est nécessaire de prévenir la dégradation des sites et itinéraires d'accès par des aménagements, de la signalétique et un entretien régulier. Les démarches de conventionnement peuvent difficilement être envisagées avec les propriétaires privés si la pratique occasionne des dégradations importantes des sites et des pistes d'accès. Ce problème se poste sur le site de décollage de Ceillac, très fréquenté par les parapentistes mais qui manque d'aménagements, type toilettes sèches. Pour le moment l'aménagement du site et une idée portée par l'Office de Tourisme du Queyras, car il n'y a pas de conventionnement réalisé pour la piste de



décollage. Les aménagements ne sont donc pas encore réalisables. Si le projet est lancé, il nécessiterait d'ailleurs une implication plus importante de la part de la commune de Ceillac.

Globalement, les sites ne sont pas adaptés à une pratique trop importante. Ponctuellement, une forte fréquentation des sites de pratique de vol libre est soulignée, essentiellement en saison estivale. C'est le cas notamment du site de Ceillac.

En ce qui concerne les aspects environnementaux, la pratique du vol libre est faiblement contrainte. Des périodes de restrictions sur certains secteurs du Parc National des Ecrins, lors des nidifications, sont ponctuellement mises en place. Mais le survol du Parc National des Ecrins est globalement autorisé. Par rapport à la sécurité des pratiquants, la présence de lignes électriques, comme sur le site de Châteauroux les alpes, est à prendre en considération. D'autres problèmes ont été relevés sur ce site et concernent la traversée de la nationale par les pratiquants afin de retourner au parking.

II/1.11. Le vol à voile

Les pratiquants de vol à voile disposent de services connexes, d'aires de stationnement, d'accès aux sites et de conventionnements satisfaisants. En revanche, la gestion des usages est complexe.

Selon les périodes, la fréquentation des aérodromes est importante pour les différents usagers de l'air. Une conciliation des usages entre les différentes activités aérienne est alors nécessaire lors des pics de fréquentation des aérodromes, notamment en saison estivale, lors des créneaux horaires de décollage et d'atterrissage. Concernant la gestion de l'espace aérien, des concurrences d'usage sont identifiées par rapport aux pratiques et restrictions militaires liées aux essais de vols des drones.

Concernant les aménagements et l'entretien des sites, des problématiques sont identifiées. Les pratiquants de vol à voile sont en effet contraints de démonter et remonter les planeurs à chaque utilisation puisque les aérodromes ne disposent pas de hangars de capacités suffisantes. De plus, la piste en herbe de l'aérodrome d'Aspres est à entretenir.

II/1.12. La course d'orientation

Des difficultés liées à la propriété privée ont été identifiées. Elles concernent les pratiquants de course d'orientation qui traversent ponctuellement des champs et propriétés privées, pouvant engendrer des dégradations (piétinements...). L'entretien des sites de pratiques doit être régulier, sinon le site est voué à disparaître.

Synthèse des enjeux et problématiques

	Voile	CKDA	Canyon	ME	SF	RP	VTT	RE	VL	VV	CO
Aménités				X	X	X					
Aménagement Itinéraires		X			X			X	X		
Stationnement	X	X	X	X	X	X		X			
Accès - Accessibilité			X		X	X			X		
Signalétique		X	X					X	X		
Fréquentation			X	X		X			X	X	
Concurrence d'usage		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Conventionnement			X		X			X	X		
Relations riverains	X		X	X	X	X		X	X		X
Gestion Environnementale		X	X		X	X	X		X		
Services Connexes					X			X			
Sécurité		X							X	X	

- *CKDA : Canoë-Kayak et disciplines associées*
- *SF : Ski de Fond*
- *RP : Randonnée Pédestre*
- *RE : Randonnée Equestre*
- *VL : Vol Libre*
- *VV : Vol à Voile*
- *ME : Activités de Montagne et d'escalade de la FFME et de la FFCAM (Raquettes à neige, Ski Alpinisme, Escalade, Canyoning, Cascade de glace)*

II/2. Les projets, besoins et attentes des acteurs entretenus

II/2.1. Les activités de voile

Le Comité Départemental de Voile souhaite relancer la dynamique de pratique de la voile en compétition et auprès des jeunes. Cette volonté nécessite des moyens financiers permettant l'investissement dans de nouveaux bateaux ainsi que dans un véhicule permettant de transporter les jeunes licenciés. Engager les clubs affiliés au Comité Départemental de Voile dans une nouvelle dynamique de pratique compétitive nécessite également l'engagement d'un entraîneur qualifié, afin de proposer des enseignements adaptés.

Sur un autre plan, le Comité Départemental de Voile souhaite que la promotion des activités de voile, dans le cadre des pratiques en clubs soit développée. La participation des organismes de promotion des activités de tourisme et de loisir (Office de Tourisme et Comité Départemental du Tourisme) est attendue.

Pour les besoins en formations, des attentes sont identifiées par rapport aux démarches liées aux demandes de subventions, ainsi que sur la communication et la promotion des activités. Pour les jeunes licenciés, des actions d'éducation à l'environnement et au développement durable peuvent être envisagées.

Globalement, le Comité Départemental de Voile attend de l'aide permettant de valider et mettre en œuvre les projets de développement identifiés : dynamiser la voile sportive et notamment auprès des jeunes, et développer la pratique du dériveur en double. Les clubs et associations ne disposent pas des compétences et moyens humains, temporels et financiers pour développer ces projets de manière autonome.

Concernant les sites de pratique des activités de voile, il existe actuellement un projet de création d'un ponton à Embrun, offrant un accès au lac de Serre-Ponçon ; ce projet est piloté par le SMADESEP.

II/2.2. La nage en eau vive

La priorité du Comité Départemental d'Etudes et des Sports Sous Marins est de développer les activités de plongée et d'apnée sur le lac de Serre-Ponçon et le Plan d'eau d'Embrun.

Le Comité Départemental d'Etudes et des Sports Sous Marins envisage également de développer la pratique de la nage en eau vive en compétition. Pour cela, les attentes identifiées portent sur la communication auprès du grand public et auprès des licenciés des clubs affiliés à la FFESSM qui ne pratiquent pas cette discipline. L'objectif est de favoriser un développement quantitatif du nombre de pratiquants afin d'avoir la possibilité d'organiser des compétitions.

II/2.3. Le Canoë-kayak et disciplines associées

L'aménagement des parcours majeurs est actuellement réalisé à 50%. Cela concerne surtout :

- le Pays des Ecrins
- le Guillestrois
- l'Embrunais

Le projet relatif à l'aménagement et à la signalisation sur la Guisane a été réalisé mais la signalisation et l'entretien n'ont pas fait l'objet d'une maintenance et d'un entretien.

Par ailleurs, certains projets d'aménagement de zones d'embarquement/débarquement sont isolés et manquent de cohérence (exemple : embarquement à Saint Chaffrey).

Les outils de planification à venir :

- favoriser la diversification territoriale des parcours (en développant ceux atypiques notamment)
- prioriser entre les parcours à aménager et au sein des parcours eux-même.

Dans cette perspective :

- renforcer et compléter la signalisation notamment :
 - dans le Pays des Ecrins :
 - Gyr
 - Guisane
 - Gyronde
 - dans la partie basse du Guil, en amont direct de la Maison du Roy et en aval de la restitution
- Achever l'aménagement de l'Embrunais :
 - accès/arrivée à Embrun
 - Sortie au droit du rapide du Pont de fer
 - Transit au droit de la carrière en aval du Rabioux
- Projeter un hébergement en dur à Saint Clément :
 - le camping n'accueille pas les groupes
 - difficulté de trouver un accueil

- les conditions de pratique en avant saison, pour les stages, sont plus favorables qu'à l'Argentière : nécessité d'un hébergement

Plusieurs sites ou projets abandonnées mériteraient une réflexion, exemple :

- Stade d'eau vive du Drac supprimé pour sauver le plan d'eau (problèmes morphologiques du Drac en relation avec les espaces proches)
- Aménagement du site de la Guinguette : aire de stationnement avec une raquette de retournement pour permettre l'embarquement

En ce qui concerne l'éducation à l'environnement et au développement durable, aucun besoin n'est identifié. Des actions dans ce domaine sont réalisées à travers les stages qui conduisent à l'attribution aux pratiquants des « pagaies couleurs ». Plusieurs couleurs caractérisant les différents niveaux de connaissance et de compétence du pratiquant et qui recouvrent plusieurs champs : technique, sécuritaire, environnemental (milieu naturel et éco-comportement).

II/2.4. Le canyoning

Pour la pratique du canyoning, le Comité Départemental de Spéléologie attend une prise en considération plus importante de l'activité de la part des pouvoirs publics ; ils souhaitent que l'activité soit reconnue à part entière dans la mesure où elle participe au développement de l'économie locale. Elle ne doit pas être perçue comme une contrainte de la part des communes et des propriétaires privés riverains.

Par rapport aux sites de pratique, les attentes portent notamment sur les sites majeurs et importants qui doivent être publics et pérennisés ; une gestion départementale de ces sites est attendue.

Par ailleurs, le Comité Départemental ne souhaite pas favoriser une fréquentation plus importante des sites de pratique. La mise en œuvre d'actions de communication n'est donc pas adaptée au contexte actuel. Il est au préalable nécessaire de développer les sites de manière qualitative, un développement doux et harmonieux doit être privilégié.

Ainsi, la priorité du Comité Départemental de Spéléologie porte d'une part sur l'aménagement des sites : réorganiser les accès, les échappatoires, la signalétique et le stationnement ; et d'autre part sur l'établissement de conventions avec les riverains et propriétaires privés.

Des besoins en formations ont été identifiés, ils concernent l'information sur les aspects juridiques et les obligations des professionnels de l'activité. Les informations existantes étant parfois contradictoires, les représentants de l'activité souhaitent être formés dans ce domaine.

Concernant les activités retenues dans le cadre du PDESI, le Comité Départemental de Spéléologie souhaite intégrer la spéléologie, dans la mesure où cette activité présente des enjeux sportifs et touristiques importants, et un réel potentiel de développement. Le Comité départemental projette



par exemple la création d'une via ferrata ou d'une via cordatta souterraine, permettant une initiation ludique à la pratique de la spéléologie. Des parcours thématiques sont également envisagés, permettant la découverte des substrats alpins d'une part et de l'activité d'autre part, sur certains sites caractéristiques.

II/2.5. Les activités de montagne et d'escalade

Différents besoins ont été identifiés auprès des représentants de la FFME et de la FFCAM au sein du département des Hautes Alpes ; ils concernent principalement la mise en œuvre d'aménagements sur sites. Il s'agit notamment de besoins en aménités (WC, poubelles), en aménagement et organisation des aires de stationnement, ainsi qu'en informations sur sites ou à proximité, adaptable aux saisons estivales et hivernales. Certains sites sont particulièrement sensibles par rapport à ces aménagements, ils regroupent l'ensemble des besoins, comme par exemple le Col des Guérins.

De plus, l'inscription de sites de pratique de raquette à neige est attendue, comme par exemple à Gleize dans le Gapençais, et au Col de Festre dans le Dévoluy. La Communauté de Communes du Haut-Champsaur souhaite développer un itinéraire de 3 ou 4 jours en ski nordique ou raquette passant par Poligny, Ancelle, Champoléon et Bayard. Cet itinéraire serait accompagné par la mise en ligne d'un road-book sur internet.

Au niveau de la gestion des sites structurants, les attentes identifiées au niveau des informations sur sites doivent porter, entre autres, sur les bons usages relatifs à l'environnement. L'enjeu est d'organiser les sites d'accès et de faire respecter les réglementations en vigueur par les pratiquants, afin d'offrir à l'ensemble des utilisateurs un accès confortable et respectueux aux sites de pratique.

Plus globalement, les Comités Départementaux de la FFME et de la FFCAM attendent que le PDESI et la CDESI créent une conciliation et une cohabitation entre les différentes activités sportives de nature. Il est important que les acteurs comprennent que les activités sont complémentaires afin de favoriser les synergies entre les activités du territoire Haut Alpin.

II/2.6. La randonnée pédestre

Le Comité Départemental de Randonnée Pédestre souhaite que les itinéraires inscrits au PDIPR soient intégrés au sein du PDESI et que la méthodologie mise en place dans le cadre des commissions locales randonnées soient conservées et adaptées aux autres activités. Le travail doit être concerté, la communication entre les acteurs étant une priorité. Le comité souhaite également maintenir l'ouverture entre les activités dites sportives, et celles dites touristiques.

Plus généralement, concernant les activités de randonnée, la priorité est d'aider les activités équestres à s'organiser. Par ailleurs, il est également nécessaire de favoriser la communication sur les

activités sportives de nature, en lien avec le Conseil Général et le Comité Départemental du Tourisme.

Des besoins en formation ont été identifiés, ils concernent la promotion et la communication autour des activités de randonnée pédestre.

Au niveau des perspectives, le Comité Départemental de Randonnée Pédestre a pour projet l'ouverture des clubs affiliés aux jeunes publics. Ce projet passe notamment par le développement de la marche nordique au sein des clubs affiliés, et de l'action « Un sentier, une école » auprès des publics scolaires. De plus, le Comité souhaite favoriser le développement de la pratique dans les secteurs du sud des Hautes Alpes et à proximité de Gap.

Le Pays des Ecrins a pour projet de développer le « Tour du Pays des Ecrins », qui serait un GRP ou un PR. L'idée serait de développer un produit global proposant notamment une offre en hébergement.

Le développement de circuits, sentiers thématiques semble être un projet développé par de nombreuses communautés de communes. La tendance actuelle porte sur l'utilisation de smartphones afin de délivrer des informations patrimoniales, historiques, environnementales... La mise en valeur du patrimoine local, vernaculaire, des hameaux ainsi que des centres villages est au cœur de ces projets. Les territoires où ces projets sont développés sont :

- La Communauté de Communes du Laragnais a le projet de balisage de 7 sentiers thématiques pour 2013
- La Communauté de Communes du Pays des Ecrins a comme projet de baliser un sentier thématique pour chacune des 8 communes du Pays des Ecrins, avec un thème par commune. Les tracés des sentiers seront définitifs au cours de l'hiver 2012-2013.
- La Communauté de Communes des 2 Buëch développe également des sentiers thématiques, dont un à Montmaur autour des ruines de l'ancien château et un autre qui serait un sentier botanique sur la commune de la Roche-des-Arnauds. L'objectif est de créer des sentiers thématiques et ludiques. La Communauté de Communes s'appuie sur le travail actuellement en cours de diagnostic du patrimoine sur le territoire du pays Gapençais.
- La Communauté de Communes du Dévoluy souhaite également développer des sentiers thématiques sur son territoire

La communauté de communes du Guillestrois a développé ce type d'itinéraires et de produits touristique-sportifs.

Par ailleurs, les collectivités faisant partie du Pays Gapençais mettent (quasiment) toutes en place un circuit « **chasse aux trésors** » sur leur territoire. Ces jeux font partie d'un projet global de territoire.

II/2.7. La randonnée VTT

Le Comité Départemental de Cyclisme a identifié un certain nombre d'attentes relatives au PDESI et à la CDESI, pour la pratique du VTT. Les attentes portent sur la reconnaissance et développement de l'activité VTT dans son ensemble.

Concernant la reconnaissance de l'activité, la mise en œuvre d'actions de promotion relatives à l'image du VTT, comme véhiculant des valeurs de respect, de gestion de l'effort, et de sécurité, est à envisager.

Dans le cadre du PDESI, les représentants du Comité Départemental de Cyclisme au sein des Hautes Alpes attendent une mutualisation des moyens techniques et financiers pour l'entretien des sites de pratique. De plus, ils souhaitent intégrer le vélo de route et le VTT aux sites spécifiques comme le lac de Serre-Ponçon, en tant que moyen d'accès (avec les vélo-route et voies vertes par exemple). Au niveau de la création de voies vertes dans les Hautes Alpes, le Comité Départemental de Cyclotourisme souligne que les projets étudiés entre Gap, Chorges et Savines, ainsi qu'entre Serres, Aspres et Sisteron, ne semblent pas évoluer depuis plusieurs années.

Plus spécifiquement, le Comité Départemental de cyclisme souhaite que des moyens humains et financiers soient mis à disposition des clubs afin de soutenir leurs activités auprès des licenciés et plus particulièrement dans le cadre de l'organisation de manifestations.

Globalement, les représentants de l'activité VTT au sein des Hautes Alpes attendent d'une part que l'ensemble des espaces labélisés VTT FFC soit inscrit au PDESI ; et que d'autre part, une communication importante soit effectuée sur les sites d'entrée et points de départ des itinéraires.

Concernant les sites spécifiques, la montagne de Chabre est identifiée comme une opportunité de développement d'un site multi actif, avec la présence d'activités d'eau vive, de vol libre, et des randonnées terrestres.

Les représentants du VTT, au sein du Comité Départemental de Cyclisme, n'ont pas identifiés de besoins spécifiques en formation ou en éducation à l'environnement et au développement durable. Il en est de même pour le Comité Départemental de Cyclotourisme.

Les perspectives de développement de l'activité VTT dans clubs affiliés au Comité Départemental de Cyclisme portent sur la création d'une dynamique de pratique auprès des jeunes.

Un projet de traversée des Hautes Alpes à VTT, entre Laragne et La Grave, est également en cours. Ce projet pourrait être porté par le Comité Départemental du tourisme (Communication, Hébergement, promotion, balisage...).

Par ailleurs la Maison du Tourisme du Champsaur-Valgaudemar souhaite développer et proposer rapidement un transport de bagages sur les itinéraires VTT de plusieurs jours.

La communauté de communes du Haut-Champsaur a mis en place un produit VTT avec le prestataire « Cap Liberté » qui est un itinéraire allant de Champoléon à Veynes, le balisage du parcours est en projet (pour l'instant itinéraire se réalise en prestation de service).

II/2.8. La randonnée équestre

Les besoins identifiés auprès du Comité Départemental de Tourisme Equestre concernent la réalisation d'itinéraires de pratique adaptés. Des aides administratives relatives aux démarches de conventionnement avec les propriétaires privés sont attendues. Le Comité Départemental de Tourisme Equestre a besoin d'aides pour l'aménagement et l'entretien de ces itinéraires ; la priorité étant de développer des parcours en boucles et par pays, dans l'objectif de mailler l'ensemble du département Haut Alpin. Dans ce cadre, le Comité départemental de Tourisme Equestre souhaite que le Conseil Général emploie à sa charge une ou deux personnes pour permettre l'avancement des projets de création d'itinéraires de randonnée équestre (notamment par rapport aux démarches de conventionnement avec les propriétaires privés). Le Comité pouvant apporter son aide technique et sa connaissance du terrain et de la filière.

Les besoins en formations identifiés concernent en premier lieu les démarches administratives liées aux demandes de financement et conventionnement. Dans un deuxième temps, des formations relatives aux axes du développement durable peuvent être envisagées. De plus, des informations sur les responsabilités engagées en tant que Comité départemental sont attendues.

D'autre part, le Comité Départemental d'Equitation a identifié des besoins relatifs à l'acquisition de matériel adapté aux personnes handicapées pour favoriser l'ouverture de la pratique aux handicapés. Concernant la réalisation des itinéraires équestre, les attentes sont relatives à l'appui de l'ensemble des collectivités locales. Il s'agit, pour les acteurs de la filière équestre, d'être introduit au sein des communes, d'avoir des contacts et des réseaux locaux.

Plus globalement, des projets européens sont en cours d'élaboration mais le Comité Départemental de Tourisme équestre ne dispose pas du temps et des moyens suffisants pour s'investir dans ces perspectives.

Par ailleurs, la majorité des collectivités souhaitent **développer l'itinérance équestre**. Cependant, dans la plupart des territoires l'équestre semble peu structuré et la mise en place d'itinéraires n'en est qu'à un stade de projet. La majorité des itinéraires présents sur les territoires sont informels (et fréquentés en grande majorité par les centres équestres locaux). Ces territoires susceptibles de porter des projets autour de l'équestre sont :

- La Communauté de Communes de l'Embrunais souhaite travailler en partenariat avec les centres équestres du territoire afin de développer des itinéraires équestres. Cependant ce travail participatif semble, pour le moment, assez difficile à mettre en place.
- Dans le Champsaur, il y a la possibilité de (ré)aménager le tour du Champsaur pour le tourisme équestre, la collectivité est prête à travailler sur ce projet si la proposition émane de la part des centres équestres
- L'espace Randonnée du Buëch développe trois nouveaux itinéraires qui s'intégreront à ceux existants.
- Le territoire de Tallard-Barcillonette compte de nombreux centres équestres, la communauté de communes a mené une étude en 2011 sur le développement de la filière et travaille

actuellement au balisage de 4 circuits équestres formant des petits itinéraires sur le territoire. Ces itinéraires reprendront en partie les parcours du Tour du Gapençais mis en place actuellement par le CDTE et seront destinés autant aux clubs qu'aux particuliers.

- La communauté de communes du Dévoluy aimerait développer quelques itinéraires équestres mais c'est compliqué car il n'y a qu'un centre équestre saisonnier sur la Jolie du Loup.

II/2.9. Le ski de fond

Le Comité Régional de Ski de Fond et l'association Hautes-Alpes Ski de Fond attendent l'inscription de l'ensemble des sites de pratique au PDESI, et prioritairement l'inscription des sites identifiés comme majeurs et importants.

Au niveau du Comité Régional de Ski, pour la pratique au sein des clubs, les besoins identifiés correspondent aux manques de matériels et d'infrastructures directement liés à la pratique, comme par exemple des locaux : vestiaires et casiers pour le matériel de pratique ; ainsi que l'aménagement d'une piste de ski-roue permettant des entraînements hors saison plus adaptés.

De plus, le Comité Régional de ski souhaiterait développer la pratique du biathlon au sein des clubs. Cette perspective nécessite la mise à disposition de moyens financiers importants pour effectuer les aménagements nécessaires, engager un entraîneur spécialisé et soutenir la pratique à moyen et long terme.

Pour l'association Hautes Alpes Ski de Fond, l'enjeu prioritaire est de réglementer l'existence des pistes de façon légale, permettant de favoriser l'établissement des conventions avec les propriétaires privés et des servitudes. Les perspectives de développement envisagées visent la création d'une dynamique de pratique auprès des clientèles de proximité d'une part, et des jeunes pratiquants d'autre part (jeunes scolaires, hors scolaires et touristes).

Plus généralement, les représentants de l'activité ski de fond au sein du département des Hautes Alpes attendent une conciliation et un travail commun entre les différents acteurs usagers de l'environnement naturel. L'organisation et la proposition d'une offre globale des sports de nature est une priorité. Dans cet objectif, il est nécessaire de communiquer par filière et de dépasser la promotion effectuée actuellement et qui cible principalement le lac de Serre-Ponçon et le ski alpin.

Par ailleurs, aucun besoin spécifique en formation des personnels n'a été identifié.

Concernant les perspectives d'évolution, l'objectif est de reconstruire une offre locale sur plusieurs sites pilotes (Réallon, Dévoluy, Champoléon, Crévoux, Vallouise, Villard Saint Pancrace, Ancelle) avec l'instauration de foyers permettant l'accueil du public, la mise à disposition de matériel, l'encadrement ; en se basant sur les infrastructures et organisations existantes.

Les collectivités ayant sur leur territoire des **espaces nordiques** souhaitent **améliorer leurs structures d'accueil**, soit en aménageant une salle hors sac ou en réaménageant les portes d'entrées, c'est le cas du :

- Haut-Champsaur : la commune d'Orcières a un projet de réaménagement de sa base de loisirs (situé dans la vallée, au bord du Drac). Cet espace est une des trois portes d'entrée de l'espace nordique du Haut-Champsaur.
- Queyras : la commune de Ceillac a le projet de construire un nouveau bâtiment d'accueil disposant d'une salle hors-sac ainsi que d'une salle de fartage (et surement d'autres services supplémentaires), la commune d'Arvieux souhaite quant à elle construire un garage technique sur son site nordique.
- Le Dévoluy a comme projets le réaménagement des portes d'entrée des domaines de la Joue-du-Loup et de SuperDévoluy. L'objectif serait d'avoir des infrastructures qui soient utilisables l'hiver comme l'été (pour le VTT et l'équestre) et ouvertes à toutes les disciplines nordiques (chiens de traîneaux, snow-kite, raquettes...).
- La commune de Crévoux a comme projet d'agrandir l'actuelle salle hors.

D'autres projets locaux sont également en cours ou à l'étude :

- Mise en place d'une association ayant pour objet la gestion de l'itinéraire nordique de la Haute Route des Escartons
- Structuration de l'aire d'accueil du site nordique du Valgaudemar

II/2.10. Le vol libre

Le Comité Départemental de Vol Libre a identifié différents besoins en aménagements. Ils concernent notamment l'accès et l'accessibilité aux sites de pratique. La réfection des pistes d'accès aux sites d'Ancelle, du Méale, du Mont Guillaume, et du site sud de Laragne sont ciblées. Des besoins en aménagements de toilettes sèches ont également été soulignés, comme notamment sur les sites de Ceillac, de Puy Allaud, Ancelle et Laragne.

Au niveau de sites de pratique (sites de décollage, sites d'atterrissage et pistes d'accès), des aides relatives à l'établissement de conventionnements pérennes avec les propriétaires privés sont également attendues.

Plus globalement, le Comité Départemental de Vol Libre a besoin de moyens financiers et humains permettant l'aménagement des sites afin de les pérenniser (toilettes sèches, signalétique, poubelles, parking, route carrossable). Ces aménagements permettent d'éviter les dégradations sur les sites de pratique et ainsi de favoriser la conservation et l'établissement des conventions avec les propriétaires privés. Les aménagements envisagés ont également pour objectif de favoriser l'ouverture de la pratique aux publics handicapés.

En ce qui concerne les besoins en formation, aucune attente n'a été identifiée auprès du Comité Départemental de vol libre.

La principale opportunité de développement identifiée par les représentants du Comité Départemental de Vol Libre est relative au développement des activités de voltige et d'incidence de vol au dessus du lac de Serre-Ponçon. Ce projet nécessite un investissement dans un atterrissage flottant et l'établissement de conventionnements permettant cet aménagement et la pratique occasionnée. Une forte attente des clientèles de vol libre existe dans ce domaine.

Le réaménagement de la base de loisirs d'Orcières par la communauté de communes du Haut-Champsaur prévoit la création d'une aire de gonflage pour les parapentistes. Le projet devrait voire le jour en 2013.

Par ailleurs certaines collectivités du Buëch concernées par le vol libre souhaitent engager une démarche pour mieux **identifier et aménager les sites de décollage de vol libre**, en suivant ce qui a été mis en place dans le Pays Sisteronais.

II/2.11. Le vol à voile

Différents types de besoins ont été identifiés auprès du dernier président du Comité Départemental de Vol à Voile.

Tout d'abord, des besoins sont identifiés par rapport à la gestion et au partage des espaces aériens. Il s'agit de concilier les usagers des aérodromes lors des périodes de fréquentation importante, mais également de concilier les usages de l'espace aérien, notamment par rapport au développement des essais de drones par les militaires au sein des Hautes Alpes.

Ensuite, au niveau des aménagements nécessaires, la création d'un hangar pour les planeurs a été soulignée. Cette construction permettrait d'éviter les actions de montage-démontage des planeurs lors de chaque sortie. La création d'une salle de briefing pour les pilotes fait également partie des attentes identifiées. De plus, le développement et l'entretien de l'aérodrome d'Aspres est à étudier.

Par ailleurs, les clubs de vol à voile ont besoins d'aides concernant la communication et la promotion des structures et des activités, afin de développer l'ouverture de la pratique au plus grand nombre. La problématique est toutefois complexe puisqu'une fréquentation plus importante des clubs nécessite de disposer de planeurs supplémentaires et ainsi d'espaces pour les entreposer (hangars notamment).

De plus, des besoins en formations techniques pour les personnels des clubs sont identifiés. Il s'agit de formation à l'entretien du matériel. L'entretien des appareils entraîne des frais importants (personnels et ateliers qualifiés et agréés). Des formations ou stages d'apprentissage des techniques d'entretien permettraient aux clubs de réduire fortement les charges d'entretien des appareils.

Concernant les perspectives de développement, le remplacement du remorqueur du club de Gap par un autre appareil plus efficient est en projet. Cela permettrait d'effectuer des économies au niveau du coût de fonctionnement, ainsi que de diminuer les nuisances sonores et l'impact environnemental occasionnés par la mise en l'air des planeurs.

II/2. 12. La course d'orientation

Les principaux besoins identifiés pour l'activité course d'orientation sont relatifs aux cartes d'orientations et aux parcours permanents d'orientation. Le Club de Briançon souhaite que les parcours permanents d'orientation soient entretenus et conventionnés afin de les pérenniser. De plus, la prise en charge de l'élaboration des cartes d'orientations par les communes est une attente

soulignée par le président du CO Briançon Nature. Les coûts de créations de cartes spécifiques étant élevés pour les clubs ayant recours à un prestataire privé.

Les attentes soulignées sont donc relatives à la prise en charge de l'offre de pratique par les collectivités locales (entretien des sites permanents, création et mise à disposition de cartes).

Synthèse des besoins et attentes des acteurs

	V	CK	NEV	C	ME	SF	RP	VTT	RE	VL	VV	CO
Aménagements / Entretien sur sites				X	X	X	X	X	X	X	X	X
Informations / sites				X	X				X			
Investissement Matériel / Infrastructures	X					X			X	X	X	
Coopération Mutualisation					X	X	X	X	X	X		
Développer Pratique	X		X			X	X	X	X	X	X	
Dynamique Jeunes	X					X	X	X				
Dynamique Compétition	X		X			X						
Moyens Financiers	X					X		X	X	X		
Moyens Humains	X					X			X	X		
Promotion Communication	X		X		X	X	X	X			X	
Formation / Personnel	X			X					X		X	
EEDD	X				X				X			
Considération / Pouvoirs Public Valorisation / Locaux				X				X	X			



Aides Conventions / Propriétaires				X		X			X	X		X
Pérenniser Sites				X	X	X	X	X		X		X
Intégration Activités				X				X				
	V	CK	NEV	C	ME	SF	RP	VTT	RE	VL	VV	CO

- *V : Voile FFV*
- *CK : Canoë-Kayak et disciplines associées FFCK*
- *NEV : Nage en Eau Vive FFESSM*
- *C : Canyoning FF Spéléologie*
- *ME : Activités de Montagne et d'Escalade FFME et FFCAM (Raquettes à neige, Ski Alpinisme, Escalade, Canyoning, Cascade de glace)*
- *SF : Ski de Fond FF Ski*
- *RP : Randonnée Pédestre FFRP*
- *VTT : Randonnée VTT FFC*
- *RE : Randonnée Equestre FFE et CDTE*
- *VL : Vol Libre FFVL*
- *VV : Vol à Voile FFVV*
- *CO : Course d'Orientation, Club CO Briançon Nature*

III /Les enjeux relatifs à chaque site de pratique

III/1. Les sites à très fort ou fort enjeux sociaux :

Vol Libre		
Sites à très forts enjeux sociaux	Pays du Buëch	Montagne de Chabre
Sites à forts enjeux sociaux	Briançonnais	Le Prorel
	Gapençais	Chorges
	Pays du Buëch	Aspres
	Queyras	Ceillac
	Embrunais-Savinois	Mont Guillaume St Sauveur
Multiactivités		
Sites à très forts enjeux sociaux	Briançonnais	Névache
	Pays des Ecrins	Pont Géronlines
	Queyras	Col Agnel
		Col de l'Izoard
	Guillestrois	Col de Vars
Gapençais	Les Guérins	
	Domaine de Charance	
Sites à forts enjeux sociaux	Briançonnais	Col du Granon
		Col du Lautaret
		La Grave
		Le Monétier-les-bains
		Montgenèvre
		Pont d'Arsine
		Le Pont de l'Alpe
	Pays des Ecrins	Fournel/ Mines d'Argent
	Queyras	Abriès
		Aiguille
		Ceillac
		Château-Queyras
	Embrunais-Savinois	Abbaye de Boscodon
		Les Gourniers
		Parking des Muandes
	Gapençais	Col de Gleize
		Charances

		Les Guérins
	Champsaur-Valgaudemar	Notre Dame de Bois Vert
	Dévoluy	Col du Festre
		Plateau de Bure
	Pays du Buëch	Montagne St Genis
Voile		
Sites à forts enjeux sociaux	Embrunais Savinois	Auberge de Jeunesse
		Chanterenne
		Club Nautique de Savines
		Les Eaux Douces
		Plan d'eau
	Roustou	
	Gapençais	Baie Saint-Michel
Baie des Lionnets		
Canoë-Kayak (embarcadères et débarcadères)		
Sites à très forts enjeux sociaux	Pays des Ecrins	Stade d'eau Vive de l'Argentière-la-Bessée
Sites à forts enjeux sociaux	Briançonnais	Monétier
		Les Guibertès
		Villeneuve
		Chantemerle
	Pays des Ecrins	L'Argentière-la-Bessée
		Pont des Traverses
	Queyras Et Guillestrois	Le Veyer
		Le Tunnel
		Château-Queyras
		Pont du Roy
	Guillestrois	Base de loisirs de St-Clément
	Embrunais-Savinois	La Clapière
		Le Pont Neuf
Le Rabioux		
Champsaur-Valgaudemar	Les Baraques	
	Villar Loubière	
Randonnée Pédestre		
Sites à très forts enjeux sociaux	Briançonnais	Névache (Haute-Vallée)
		Le pré de Madame Carles
	Pays des Ecrins	Les cascades (vers Dormillouse)
		Entre les Aygues
	Champsaur-Valgaudemar	Navette et Porte
Prapic		
Sites à forts enjeux sociaux	Briançonnais	Les Fonts de Cervières
		Les Boussardes
		Le Casset
		Le Bourgea
	Pays des Ecrins	Chardoucier / Lac du Pontet
		Chambaran
	Queyras	Brèche de Ruine

		Fond de Chaurionde
		Les Claux
		L'Echalp
		Plan du Mélézet
		Vallon de Bouchouse
	Guillestrois	Le Val d'Escreins
	Embrunais-Savinois	
	Champsaur-Valgaudemar	
	Dévoluy	Parking des Sauvas
Canyon		
Sites à forts enjeux sociaux	Pays des Ecrins	Le Fournel
Escalade		
Sites à très forts enjeux sociaux	Pays des Ecrins	Ailefroide
	Gapençais	Ceuze
	Pays du Buëch	Orpierre
Sites à forts enjeux sociaux	Pays des Ecrins	Rocher Baron
		Géro
		Le Fournel
		Le Ponteil
		Les Traverses et la Vignette
		L'Horloge
	Guillestrois	Tournoux
		Croix Luisante
		Rue des Masques
	Champsaur-Valgaudemar	Les Pasques
		Falaise des Dauphins
Pays du Buëch	Gorges d'Agnielle	
	Sigottier	

III/2. Les sites à très fort ou fort enjeux environnementaux :

Multiactivités		
Sites à forts enjeux environnementaux	Briançonnais	Le Pont de l'Alpe
	Queyras	Col Agnel Col de l'Izoard
	Buëch	Montagne St Genis
Randonnée pédestre		
Sites à très forts enjeux environnementaux	Dévoluy	Plateau de Bure
	Queyras	L'Echalp Vallon de Bouchouse
Sites à forts enjeux environnementaux	Briançonnais	Le Casset Chardoucier
	Pays des Ecrins	Parking des Cascades
	Queyras	
	Guillestrois	Col de Vars Le Couleau
Escalade		
Sites à très forts enjeux environnementaux	Pays des Ecrins	Rocher Baron
	Briançonnais	Le Rocher qui répond
Sites à forts enjeux environnementaux	Pays des Ecrins	Les Traverses et la Vignette
	Guillestrois	La Rue des Masques
	Pays du Buëch	Gorges d'Agnielle

III/3. Les sites à très fort ou fort enjeux économiques :

Vol Libre		
Sites à forts enjeux économiques	Pays du Buëch	Montagne de Chabre
	Briançonnais	Le Prorel
	Pays du Buëch	Aspres
	Queyras	Ceillac
	Embrunais-Savinois	Mont Guillaume St Sauveur
Multiactivités		
Sites à très forts enjeux économiques	Briançonnais	Névache Le Monetier les Bains
	Champsaur Valgaudemar	Base de loisir d'Orcières
Sites à forts enjeux économiques	Briançonnais	Col du Lautaret
		La Grave
		Montgenèvre
		Pont d'Arsine
	Pays des Ecrins	Mines d'Argent
		Pont Girondines
	Queyras	Abriès
		Aiguille
		Ceillac
		Château-Queyras
		Col Agnel
Champsaur Valgaudemar	Col de l'Izoard	
	La Chapelle-en Valgaudemar	
Voile		
Sites à forts enjeux économiques	Gapençais	Baie St Michel
		Auberge de Jeunesse Chanterenne
	Embrunais Savinois	Club Nautique de Savines
		Les Eaux douces
		Plan d'eau
		Roustou

Sites à forts enjeux économiques	Briançonnais	Les Preyts
		Monétier
		Chantemerle
	Pays des Ecrins	L'Argentière-la-Bessée
		Pont des Traverses
	Queyras	Le Tunnel
		Château-Queyras
Pont du Roy		
Guillestrois	Base de loisirs de St-Clément	
Randonnée Pédestre		
Sites à très forts enjeux économiques	Briançonnais	Névache (Haute-Vallée)
Sites à forts enjeux économiques	Briançonnais	Plampinet
		Refuge de Laval
		Les Fonts de Cervières
	Champsaur-Valgaudemar	Prapic
Canyon		
Sites à forts enjeux économiques	Pays des Ecrins	Le Fournel
Escalade		
Sites à très forts enjeux économiques	Pays du Buëch	Orpierre
Sites à forts enjeux économiques	Pays des Ecrins	Ailefroide
		Tournoux

III/4. Les sites à très fort ou fort enjeux territoriaux :

Vol Libre		
Sites à très forts enjeux territoriaux	Pays du Buëch	Montagne de Chabre
Sites à forts enjeux territoriaux	Gapençais	Chorges
	Pays du Buëch	Aspres
Multiactivités		
Sites à très forts enjeux territoriaux	Briançonnais	Névache
Sites à forts enjeux territoriaux	Briançonnais	Col du Granon
		Col du Lautaret
		La Grave
		Le Monétier-les-bains
		Montgenèvre
		Pont d'Arsine
	Pays des Ecrins	Mines d'Argent Pont Girondines
	Queyras	Col de l'Izoard
		Col Agnel
		Château-Queyras
	Embrunais Savinois	Abbaye de Boscodon
		Les Gourniers
		Parking des Muandes
	Gapençais	Col de Gleize
Charances		
Les Guérins		
Champsaur-Valgaudemar	Notre Dame de Bois Vert	
	La Chapelle en Valgaudemar	
	Orcières	
Dévoluy	Col du Festre	
	Plateau de Bure	
Pays du Buëch	Montagne St Genis	
Guillestrois	Col de Vars	
	Le Couleau	
	Val d'Escrein	
Voile		
Sites à forts enjeux territoriaux	Gapençais	Baie Saint-Michel
		Baie des Lionnets
	Embrunais Savinois	Auberge de jeunesse
		Chanterenne

		Club nautique Savines
		Les Eaux douces
		Plan d'eau
		Roustou
Canoë-Kayak (embarcadères et débarcadères)		
Sites à forts enjeux territoriaux	Briançonnais	Monétier
		Les Guibertès
		Villeneuve
		Chantemerle
		Les Preyts
	Pays des Ecrins	L'Argentière-la-Bessée (embarcadère et stade d'eau vive)
		Pont des Traverses
	Guillestrois	Base de loisirs de St-Clément
	Embrunais-Savinois	La Clapière
		Le Pont neuf
Le Rabioux		
Randonnée Pédestre		
Sites à très forts enjeux territoriaux	Briançonnais	Névache (Haute-Vallée)
	Pays des Ecrins	Le pré de Madame Carles
	Champsaur-Valgaudemar	Prapic
Sites à forts enjeux territoriaux	Briançonnais	Les Boussardes
		Le Casset
		Chardoucier / Lac du Pontet
	Pays des Ecrins	Chambaran
	Queyras	Brèche de Ruine
		L'Echalp
		Vallon de Bouchouse
	Champsaur Valgaudemar	Navette et Portes
		Villar Loubières
Canyon		
Sites à forts enjeux territoriaux	Pays des Ecrins	Le Fournel
Escalade		
Sites à très forts enjeux territoriaux	Pays des Ecrins	Ailefroide
	Gapençais	Ceuzé
	Pays du Buëch	Orpierre
Sites à forts enjeux territoriaux	Pays des Ecrins	Géro
		Rif d'Oriol
		Le Ponteil
		Les Traverses et la Vignette
		L'Horloge
		Tournoux
	Guillestrois	Rue des Masques
		Les Pasques
Champsaur-Valgaudemar	Falaise des Dauphins	

	Pays du Buëch	Gorges d'Agnielle
		Sigottier
	Dévoluy	Les Gicons

III/5. Les Espaces, Sites et Itinéraires hivernaux à visiter :

BRIANÇONNAIS		
Multiactivités	Le Pont de l'Alpe (raquette et ski de randonnée)	Le Monétier
	Le Laus de Cervières (raquette, ski de rando., ski de fond)	Cervièrès
	Les fonds de Cervières (raquette, ski de rando., ski de fond)	Cervièrès
	Le Col du Lautaret (kite, ski de rando., raquette) + cascades au Combeynot	Le Monétier / Villard
	Le village de La Grave (ski de rando, raquette, cascade)	La Grave
Cascade de glace	La Grave ubac	La Grave
	La Grave adret	La Grave
Vol libre	Kite : Le Chazelet / station (2 sites différents)	Le Monétier les Bains, Villar d'Arène
	Espace nordique de la Clarée	Névache, les Alberts, Val des Prés
	Espace nordique Montgenèvre	Montgenèvre
QUEYRAS		
Multiactivités	St Véran (ski de fond, raquette, ski de rando vers Tête du Longet, Tête de la Culat, Pic de Château-renard, Cirque de la Blanche)	St Véran
	Col Agnel (ski de fond, raquette, kite)	Molines
	Abries (ski de fond et raquette)	Abriès
	Ristolas L'Echalp (ski de randonnée, ski de fond, raquette)	Ristolas
	Ceillac (ski de fond, cascade, raquette, ski de rando)	Ceillac
	Col de l'Izoard (ski de fond, raquette, ski de rando)	Arvieux, Cervières
Raquettes	Les Rochers de la Médille	Ristolas

Ski de randonnée	La Guardiole + kite	Molines
	Secteur de Maloqueste (pbik environnementale, déflecteur pour le tétras lyre)	Ristolas
Cascade de glace	Vallée de Ceillac (rive gauche)	Ceillac
	Cascade d'Aiguilles	Aiguilles
Vol libre	Kite : Crête de l'Asti et Sommet de la Guardiole : lagopède / pb environnementaux	Molines en Queyras
Ski de fond : espace Queyras	Ceillac	Ceillac
	Arvieux-Brunissard	Arvieux
	Arvieux	Arvieux
	Molines-St Véran	Molines, St-Véran
	Fontgillarde	Molines
	Haute vallée du Guil	Ristolas, Abriès

GUILLESTROIS		
Multiactivités	Col de Vars (raquette, ski de fond)	Vars
Ski de randonnée	Mikéou (ou avant en fonction du déneigement) vers La Tête de Fouran (pnik environnementales)	Réotier

PAYS DES ECRINS		
Multiactivités	Ailefroide et Pré de Mme Carles (ski de rando., ski alpi, raquette) = printemps / vers Bosse de la Momie, Glacier Noir	Pelvoux
Ski de randonnée	Pkg Mines d'Argent, vers la Crête de la Seyte	L'Argentière-la-Bessée
Cascade de glace	Vallon du Fournel	L'Argentière-la-Bessée
	Vallée d'Ailefroide	Pelvoux
	Vallée d'Entre les Aygues	Vallouise
	Vallon de Chambran (vers le lac de l'Eychauda)	Pelvoux
	Vallée de Freissinières (vers le pkg des cascades)	Freissinières
	Gourfouran	Freissinières

EMBRUNAIS SAVINOIS		
Ski de fond	Réallon-Pra Prunier	Réallon



Multiactivité	Les Gourniers (ski de fond et ski de randonnée) + cascade de glace	Réallon
	La Chalp (ski de fond + cascade de glace + raquettes)	Crévoux
Cascade de glace	Vallée du Rabioux	Chateauroux-les-Alpes
	Vallée du Crévoux après la Chalp	Crévoux

CHAMPSAUR VALGAUDEMAR		
Ski de randonnée	Archinard vers la Grande Autane	Orcières
	Serre-Eyraud vers la Grande Autane	St jean St Nicolas
	Chaillol 1600 vers le Vieux Chaillol	Chaillol
	Prapic vers le Mourre Froid	Orcières
	La Chapelle (depuis où ???) vers le Pic Jocelme et vers le Pic de Vallompierre	La Chapelle en Valgaudemar
	La Chapelle (vers Pic de L'Ours , Col de Colle Blanche)	La Chapelle en Valgaudemar
	Les Andrieux vers le Col de Pétarel	La Chapelle en Valgaudemar
Cascade de glace	Vallée de Champoléon	Champoléon
	Rive gauche de la Séveraisse (vers la Chapelle)	La Chapelle
Ski de fond	Champsaur, vallées du Drac	Orcières, St-Jean-st-Nicolas, Champoléon
	Vallée du Valgaudemar	La Chapelle-en-Valgaudemar; Villar Loubière

DEVOLUY		
Ski de randonnée	L'Enclus vers le Plateau de Bure et Crête de l'Ane	Saint-Étienne-en-Dévoluy
	Agnières en Dévoluy vers le Grand Ferrand et le Petit Ferrand	Agnières-en-Dévoluy
	St Disdier vers la Tête de l'Aupet	Saint Disdier
Multiactivité	Col du Festre (ski de randonnée, ski de fond, raquettes)	Agnières-en-Dévoluy
Cascade de glace	Roche Longue (au dessus des Etroits)	Saint-Étienne-en-Dévoluy
	Petit Brechon	Saint Disdier

Ski de fond	La Joue du Loup/Superdévoluy	Agnières-en-Dévoluy, St-Etienne-en-Dévoluy
-------------	------------------------------	--

GAPENCAIS		
Multiactivité	Col de Gleize avec Ski de randonnée (vers Pic de Gleize) et ski de fond	Gap
Ski de fond	Centre d'Oxygénation Gap Bayard	Gap, St-Laurent-de-Cros

IV/ L'inventaire global des Espaces, Sites et Itinéraires pour le département des Hautes-Alpes

Un inventaire global des espaces, sites et itinéraires de pratique de sports de nature a été élaboré avec les acteurs du territoire (comité départemental de chaque sport concerné, membres du comité de pilotage, acteurs associés à la démarche de PDESI). Cet inventaire répertorie 1030 espaces, sites et itinéraires de pratique.

Sites d'escalade

⇒ 96 sites identifiés

Nom	Commune	Territoire
Col de l'Echelle	Névache	Briançonnais
Lacou	Névache	Briançonnais
Le Rocher qui répond	Névache	Briançonnais
Plateau des Ecureuils	Névache	Briançonnais
La Bruza	Névache	Briançonnais
Le Sapet	Plampinet	Briançonnais
Grotte des 50 Anes	Val-des-Prés	Briançonnais
Le Casset	Le Monétier-les-Bains	Briançonnais
Les Fangeas	Le Monétier-les-Bains	Briançonnais
Rocher du Bez	La Salle-les-Alpes	Briançonnais
Croix de Toulouse	Briançon	Briançonnais
Baloy	Briançon	Briançonnais
Fort de Randouillet	Briançon	Briançonnais
Cervières	Cervières	Briançonnais
Cervières	Cervières	Briançonnais
Rocher Gafouille	Briançon	Briançonnais

Pra du Pont	Villard-St-Pancrace	Briançonnais
La Vignette Basse	Briançon	Briançonnais
Le Pied du Col	Villard d'Arêne	Briançonnais
Les Combes	Puy-St-André	Briançonnais
Le Pont de l'Alpe	Le Monétier-les-Bains	Briançonnais
Le Chazelet	La Grave	Briançonnais
Les Fréaux	La Grave	Briançonnais
Rocher baron	St-Martin-de-Queyrière	Pays des Ecrins
Casse	St-Martin-de-Queyrière	Pays des Ecrins
Gouas	Champcella	Pays des Ecrins
Peyre Queyras	Pelvoux	Pays des Ecrins
Pélissier	Pelvoux	Pays des Ecrins
Celse Nièvre	Pelvoux	Pays des Ecrins
Plan des Durs	Pelvoux	Pays des Ecrins
La Nière	Pelvoux	Pays des Ecrins
Entre les Aygues	Vallouise	Pays des Ecrins
Entre les Aygues	Vallouise	Pays des Ecrins
Entre les Aygues	Vallouise	Pays des Ecrins
Tournoux	Puy-St-Vincent	Pays des Ecrins
PSV 1400	Puy-St-Vincent	Pays des Ecrins
Bouchier	St-Martin-de-Queyrière	Pays des Ecrins
Les Vignettes	St-Martin-de-Queyrière	Pays des Ecrins
Coste Belle	St-Martin-de-Queyrière	Pays des Ecrins
La bessée haute	L'Argentière-la-Bessée	Pays des Ecrins
Conduites forcées	L'Argentière-la-Bessée	Pays des Ecrins
L'Oratoire	L'Argentière-la-Bessée	Pays des Ecrins
L'Horloge	L'Argentière-la-Bessée	Pays des Ecrins
Le Fournel	L'Argentière-la-Bessée	Pays des Ecrins



Rocher des Brunes	L'Argentière-la-Bessée	Pays des Ecrins
Géro	La Roche-de-Rame	Pays des Ecrins
Centre	La Roche-de-Rame	Pays des Ecrins
La Roche-de-Rame	La Roche-de-Rame	Pays des Ecrins
Rama	La Roche-de-Rame	Pays des Ecrins
Gourfouran	Freissinières	Pays des Ecrins
Soureliou	Champcella	Pays des Ecrins
Les Hodourenqs	Freissinières	Pays des Ecrins
Bec de l'Ase	Freissinières	Pays des Ecrins
La Roche Rouge	Freissinières	Pays des Ecrins
Gouffre de Gourfouran	Champcella	Pays des Ecrins
Le Ponteil	Champcella	Pays des Ecrins
Le Pouit	Champcella	Pays des Ecrins
Les Pasques	Saint-Crépin	Guillestrois
Les Guions	Saint-Crépin	Guillestrois
Croix Luisante	Saint-Crépin	Guillestrois
Mont-Dauphin	Mont-Dauphin	Guillestrois
Rue des Masques	Mont-Dauphin	Guillestrois
Rue des Masques	Guillestre	Guillestrois
Pinfol	Réotier	Guillestrois
Panacelle	Vars	Guillestrois
Rocher de la Clapière	Ceillac	Queyras
L'Eychaillon	Arvieux	Queyras
Roche Rousse	Chateauroux-les-Alpes	Embrunais Savinois
La Rochette	Savines-le-lac	Embrunais Savinois
Ceüze	Sigoyer	Gapençais
Ceüze	Sigoyer	Gapençais
Ceüze	Sigoyer	Gapençais



Le Casset	La Chapelle-en-Valgaudemar	Champsaur-Valgaudemar
La Chapelle-en-Valgaudemar	La Chapelle-en-Valgaudemar	Champsaur-Valgaudemar
Gioberney	La Chapelle-en-Valgaudemar	Champsaur-Valgaudemar
Les Sablas	Villar Loubière	Champsaur-Valgaudemar
La Combe	Orcières	Champsaur-Valgaudemar
Les Estaris	Orcières	Champsaur-Valgaudemar
Les Cassettes	St-Michel-de-Chaillo	Champsaur-Valgaudemar
Meyzel	St-Jean-St-Nicolas	Champsaur-Valgaudemar
Falaise des Dauphins	St-Jean-St-Nicolas	Champsaur-Valgaudemar
Les Beaumes	Champoléon	Champsaur-Valgaudemar
Les Gicons	St-Disdier	Dévoluy
Roche Longue	St-Etienne-en-Dévoluy	Dévoluy
Les Etroits	St-Etienne-en-Dévoluy	Dévoluy
Collet du Tat	Agnières-en-Dévoluy	Dévoluy
Le Plan du Pomet	Antonaves	Pays du Buëch
Site de Ribiers	Ribiers	Pays du Buëch
Orpierre	Orpierre	Pays du Buëch
Orpierre	Orpierre	Pays du Buëch
Orpierre	Orpierre	Pays du Buëch
Col de Ste Ange	Ste-Colombe	Pays du Buëch
La Bousom	St-Julien-en-Beauchêne	Pays du Buëch
Gorges d'Agnie	Veynes	Pays du Buëch
Pont la Dame	Veynes	Pays du Buëch
La Rochette	St-Julien-en-Beauchêne	Pays du Buëch

Sites de parapente et deltaplane

⇒ 57 sites identifiés (décollage et atterrissage confondu)

Nom	Commune	Territoire
Le Prorel	Puy-Saint-Pierre	Briançonnais
Clot la Cime	Cervières	Briançonnais
Ceillac	Ceillac	Queyras
Atterrissage Plaine de Ceillac	Ceillac	Queyras
Puy-Aillaud	Vallouise	Pays des Ecrins
Atterrissage Vallouise	Vallouise	Pays des Ecrins
Décollage de Bouchier	St Martin de Queyrière	Pays des Ecrins
Clot du faure	Puy Sanières	Embrunais Savinois
Atterrissage Petit Lilou	Baratier	Embrunais Savinois
Atterrissage Puy Sanières	Puy Sanières	Embrunais Savinois
Atterrissage Chadenas	Puy Sanières	Embrunais Savinois
Atterrissage la Vieille Ferme	Embrun	Embrunais Savinois
La Bergerie	Les Orres	Embrunais Savinois
Les Costias	Les Orres	Embrunais Savinois
Les Clots	Les Orres	Embrunais Savinois
St Sauveur	Saint-Sauveur	Embrunais-Savinois
Les Richards	St-Jean-St-Nicolas	Champsaur-Valgaudemar
Atterrissage Plaine de Pont-du-Fossé	St-Jean-St-Nicolas	Champsaur-Valgaudemar
Merlette	Orcières	Champsaur-Valgaudemar
Atterrissage base de loisir	Orcières	Champsaur-Valgaudemar
Le Cuchon	Ancelle	Champsaur-Valgaudemar
Coste Averseng	Ancelle	Champsaur-Valgaudemar

Libouse	St-Léger-les-Mélèzes	Champsaur-Valgaudemar
Pra Rabette	Ancelle	Champsaur-Valgaudemar
Le Persy	Chabottes	Champsaur-Valgaudemar
Décollage Les Portes	La Chapelle-en-Valgaudemar	Champsaur-Valgaudemar
Atterrissage centre	La Chapelle-en-Valgaudemar	Champsaur-Valgaudemar
Décollage Les Préaux	St-Firmin	Champsaur-Valgaudemar
Montagne de Charance	Gap	Gapençais
Clot La Chau	La Roche-des-Arnauds	Gapençais
Mont Colombis	Théus	Gapençais
Atterrissage d'Espinasses	Espinasses	Gapençais
Col de la Gardette	Chorges	Gapençais
Col de la Fourche	Chorges	Gapençais
Les Gontards	Chorges	Gapençais
Site d'atterrissage de Chorges	Chorges	Gapençais
Guizière	Rabou	Gapençais
Bois de Tavanel	Rabou	Gapençais
La Chau	Rabou	Gapençais
Serre L'Eyglier	La Batie-Neuve	Gapençais
Atterrissage de la Batie-Neuve	La Batie-Neuve	Gapençais
Crête de la Clappe	La Roche-des-Arnauds	Gapençais
Plaine de la roche-des-Arnauds	La Roche-des-Arnauds	Gapençais
Montagne d'Oules	Veynes	Pays du Buëch
Atterrissage Veynes (x2)	Veynes	Pays du Buëch
Montagne de Chabre	Laragne-Montéglin	Pays du Buëch
La Longeane	Aspres-sur-Buëch	Pays du Buëch
La Longeane	Aspres-sur-Buëch	Pays du Buëch
La Longeane	Aspres-sur-Buëch	Pays du Buëch
La Longeane	Aspres-sur-Buëch	Pays du Buëch



Aureille	La Baume	Pays du Buëch
Atterrissage la baume	La Baume	Pays du Buëch
Atterrissage camping de Laragne	Laragne	Pays du Buech
Déco Nord Montagne de Chabre	Laragne-Montéglin	Pays du Buëch
Décollage Sud Chabre	Châteauneuf-de-Chabre	Pays du Buech
Atterrissage Chabre	Laragne	Pays du Buech
Rocher de Beaumont	L'Epine	Pays du Buëch

Espace de course d'orientation permanent

⇒ 1 espace identifié

Nom	Commune	Territoire
Col de la Pousterle	Puy-St-Vincent et les Vigneaux	Pays des Ecrins

Sites de départ de voile

⇒ 11 sites identifiés

Nom	Commune	Territoire
Chanterennes	Crots	Embrunais Savinois
Le Crépon	Crots	Embrunais Savinois
Savines-le-lac	Savines-le-lac	Embrunais Savinois
Savines-le-lac	Savines-le-lac	Embrunais Savinois
Les Touisses	Prunières	Embrunais Savinois
Plan d'eau	Embrun	Embrunais Savinois

Plan d'eau	Embrun	Embrunais Savinois
Baie St-Michel	Chorges	Gapençais
Baie des Moulettes	Chorges	Gapençais
Baie des Lionnets	Rousset	Gapençais
Hyvans	Chorges	Gapençais

Sites de départ de Kite-Surf

⇒ 2 sites identifiés

Nom	Commune	Territoire
Savines-le-Lac	Savines-le-Lac	Embrunais Savinois
Les Eaux Douces	Crots	Embrunais Savinois

Sites de multiactivités

⇒ 28 sites identifiés

Nom	Commune	Territoire	Activités concernées
Le Pont de l'Alpe	Le Monétier-les-Bains	Briançonnais	Randonnée pédestre, ski de randonnée, escalade
Vallée de la Clarée	Névache	Briançonnais	Randonnée pédestre, raquettes, ski de randonnée, VTT, escalade
Le Laus	Cervières	Briançonnais	Rando.pédestre, ski de fond, ski de randonnée, raquette
Col de l'Isard	Arvieux, Cervières	Briançonnais, Queyras	Randonnée pédestre, cyclisme, Parapente
Col du Lautaret	Villard d'Arène, Le Monétier-les-Bains	Briançonnais	Snow-Kite, ski de randonnée, raquettes, rando.pédestre, VTT
Sestrières	Le Monétier-les-Bains	Briançonnais	Ski de randonnée, snow-kite,



			raquettes, rando.pédestre
Le Pied du Col	Villard d'Arêne	Briançonnais	Escalade, rando.pédestre, ski de fond
La Grave	La Grave	Briançonnais	Escalade, cascade de glace, VTT, pêche, rando.pédestre
Col Agnel	Molines-en-Queyras	Queyras	Randonnée pédestre, VTT, ski de randonnée, Snow-Kite
Entre les Aygues	Vallouise	Pays des Ecrins	Randonnée pédestre, VTT, Ski de fond, cascades de glace, escalade
Ailefroide	Pelvoux	Pays des Ecrins	Escalade, randonnée pédestre, cascade de glace, ski de randonnée
Pré de Madame Carles	Pelvoux	Pays des Ecrins	Randonnée pédestre, ski de randonnée, raquettes, cascade de glace, escalade
La Chalp	Crévoux	Embrunais Savinois	VTT, randonnée pédestre, ski de fond, ski de rando, raquettes
Les Gourniers	Réallon	Embrunais Savinois	Randonnée pédestre, ski de fond, pêche, cascade de glace
Pont du Fossé	St-Jean-St-Nicolas	Champsaur-Valgaudemar	Rando.pédestre, ski alpinisme, raquettes, VTT
Archinard	Orcières	Champsaur-Valgaudemar	Randonnée pédestre, cascade de glace, ski de randonnée, raquettes
Les Richards	St-Jean-St-Nicolas	Champsaur-Valgaudemar	Rando.pédestre, ski de randonnée, raquettes, VTT
Les Borels	Champoléon	Champsaur-Valgaudemar	Randonnée pédestre, cascade de glace
Les Auberts	Champoléon	Champsaur-Valgaudemar	Randonnée pédestre, cascade de glace
Prapic	Orcières	Champsaur-Valgaudemar	Randonnée pédestre, cascade de glace
Gioberney	La Chapelle-en-Valgaudemar	Champsaur-Valgaudemar	Randonnée pédestre, Pêche, Cascade de glace, ski de randonnée
Notre-Dame de Bois Vert	St-Bonnet-en-Champsaur	Champsaur-Valgaudemar	Randonnée pédestre, VTT
Col de Gleize	Gap	Gapençais	Ski de fond, Randonnée pédestre,

			VTT
Charance	Gap	Gapençais	Randonnée pédestre, VTT, vol à voile, CO
Les Guérins	Sigoyer	Gapençais	Randonnée pédestre, VTT, Escalade
Col du Festre	Agnières-en-Dévoluy	Dévoluy	Randonnée pédestre, VTT ski de fond
Montagne de Chabre	Laragne-Montéglin	Pays du Buëch	Randonnée pédestre, VTT, vol à voile
Les gorges de la Méouge	Antonaves	Pays du Buëch	Rando.pédestre, VTT

Itinéraires de canoë-kayak, rafting, nage en eau-vive

⇒ 41 itinéraires identifiés

Nom	Commune	Territoire
La Romanche	La Grave	Briançonnais
La Guisane	Le-Monétier-les-bains, La-Salle-les-Alpes	Briançonnais
La Guisane de la Salle à Chantemerle	La Salle-les-Alpes, Saint-Chaffrey	Briançonnais
La Durance de Briançon à Prelles	Briançon, St-Martin-de-Queyrière	Briançonnais, Pays des Ecrins
La Clarée	Névache à Plampinet	Briançonnais
Clarée-Durance	Val-des-Prés, Briançon	Briançonnais
La Guisane	Saint-Chaffrey, Briançon	Briançonnais
La Clarée	Névache, Val-des-Prés	Briançonnais
La Durance de Prelles à l'ABC	St-Martin-de-Queyrière, L'Argentière-la-Bessée	Pays des Ecrins



la Baisse de Dormillouse à Pallon	Freissinière	Pays des Ecrins
L'Onde	Vallouise	Pays des Ecrins
Le Gyr de Pelvoux à Vallouise	Pelvoux, Vallouise	Pays des Ecrins
Le Gyr de Vallouise aux Vigneaux	Vallouise, Les Vigneaux	Pays des Ecrins
Stade d'eau vive	L'Argentière-la-Bessée	Pays des Ecrins
La Durance	L'Argentière-la-Bessée, La Roche-de-Rame	Pays des Ecrins
La Durance de La Roche-de-Rame à St-Clément	La Roche-de-Rame, St-Clément-sur-Durance	Pays des Ecrins, Guillestrois
Le Guil	Aiguilles, Chateau-Ville-Vieille	Queyras
Le Guil d'Abriès à Château-Queyras	Abriès, Aiguilles, Ville-Vieille	Queyras
Le Guil	Guillestre, Chateau-Ville-Vieille	Queyras, Guillestrois
Le Guil	Guillestre, Eyglies	Guillestrois
Le Guil de Maison du Roy à Eyglies	Guillestre, Eyglies	Guillestrois
Le Guil	Guillestre	Guillestrois
La Durance de St-Clément à Chateauroux	St-Clément-sur-Durance, Chateauroux-les-Alpes	Embrunais-Savinois
La Durance de Chateauroux à Embrun	Chateauroux-les-Alpes, Embrun	Embrunais-Savinois
Le Drac Noir	Orcières	Champsaur-Valgaudemar
Le Drac Blanc	Champoléon	Champsaur-Valgaudemar
Le Drac	St-Jean-St-Nicolas, St-Bonnet	Champsaur-Valgaudemar
Le Drac	St-Bonnet-en-Champsaur, St-Eusèbe-en-Champsaur	Champsaur-Valgaudemar
Le Drac	Chauffayer, St Firmin	Champsaur-Valgaudemar
La Déveraisse	La Chapelle-en-Valgaudemar	Champsaur-Valgaudemar
La Durance, aval du lac	Espinasses, Rochebrune, Tallard	Gapençais
La Luye	Gap à Tallard	Gapençais

La Durance de Tallard à Monétier-Allemont	Tallard, Monétier-Allemont	Gapençais, Pays du Buëch
Le Petit Buëch	La Roche-des-Arnauds, La Bâtie-Montsaléon	Gapençais, Pays du Buëch
La Durance	Tallard	Gapençais
La Durance	Monétier Allemont, Ribiers	Pays du Buëch
La Méouge	St Pierre Avez, Antonaves	Pays du Buëch
Le Buëch	Aspremont, Aspres-sur-Buëch, Serres	Pays du Buëch
La Durance de Monétier au Poët	Monétier-Allemont, le Poët	Pays du Buëch
Le Grand Buëch de Serres à Ribiers	Serres, Eyguians, Ribiers	Pays du Buëch
Le Grand Buëch-St-Julien à Aspres	St-Julien-en-Beauchêne, Aspres-sur-Buëch	Pays du Buëch

Embarcadère/Débarcadère d'eau-vive

⇒ 31 sites identifiés

Le Monétier-les-Bains	Le Monétier-les-Bains	Briançonnais
Villeneuve	La Salle-les-Alpes	Briançonnais
Chantemerle	St-Chaffrey	Briançonnais
Les Preyts	Briançon	Briançonnais
Plampinet	Plampinet	Briançonnais
Les Alberts	La Vachette	Briançonnais
Les Guibertès	Le Monétier-les-Bains	Briançonnais
La Draye	Val-des-Prés	Briançonnais
Pont Géondines	Vallouise	Pays des Ecrins
Les Claux	Pelvoux	Pays des Ecrins
Pont	Vallouise	Pays des Ecrins

Maison du Parc	Vallouise	Pays des Ecrins
Pont des Rifs	Les Vigneaux	Pays des Ecrins
Stade d'eau vive	L'Argentière-la-Bessée	Pays des Ecrins
Pont des Traverses	Freissinières	Pays des Ecrins
Base de loisirs	St-Clément-sur-Durance	Guillestrois
Veyer	Arvieux, Guillestre	Guillestrois-Queyras
Le Tunnel	Eyglies	Guillestrois-Queyras
Château Queyras	Château-Ville-Vieille	Queyras
Maison du Roy	Eyglies, Guillestre	Guillestrois-Queyras
Vague du Rabioux	Chateauroux-les-Alpes	Embrunais-Savinois
Embrun	Embrun	Embrunais-Savinois
Les Baraques	La Fare en Champsaur	Champsaur Valgaudemar
La Trinité	St Firmin	Champsaur Valgaudemar
Villar Loubière	Villar Loubière	Champsaur Valgaudemar
Le Bourg	La Chapelle en Valgaudemar	Champsaur-Valgaudemar
Base de loisirs	Orcières	Champsaur-Valgaudemar
Champias	St-Pierre d'Avez	Pays du Buech
Le Plan	Antonaves	Pays du Buech
Base de Loisirs	Serres	Pays du Buech
Aspres-sur-Buech	Aspres-sur-Buech	Pays du Buech

Itinéraires de randonnée pédestre

- ⇒ Ont été pris en compte tous les itinéraires inscrits à ce jour au PDIPR
- ⇒ 107 itinéraires pédestres inscrits au PDIPR à ce jour :



Nom	Commune	Territoire
GR54 La Grave-Villar d'Arène	La Grave-Villar d'Arène	Briançonnais
Lac du Combeynot	Le Monétier-les-Bains	Briançonnais
Le Col d'Arsine	Le Monétier-les-Bains	Briançonnais
Liaison col et lac d'Arsine	Le Monétier-les-Bains- Villar d'Arène	Briançonnais
Accès plan de l'Alpe via le refuge de l'Alpe	Villar d'Arène	Briançonnais
Le Col d'Arsine en boucle	Villar d'Arène	Briançonnais
Accès au refuge du Pavé	Villar d'Arène	Briançonnais
Accès au refuge Adèle Planchard	Villar d'Arène	Briançonnais
Vers le refuge de l'Aigle	Villar d'Arène	Briançonnais
Liaison fond de vallée GR54	Villar d'Arène	Briançonnais
Col de Laurichard	Villar d'Arène	Briançonnais
Col de l'Eychauda	Pelvoux	Pays des Ecrins
Le lac de l'Eychauda	Pelvoux	Pays des Ecrins
Accès au refuge des Bans	Vallouise	Pays des Ecrins
Col de l'Aup Martin	Vallouise	Pays des Ecrins
Le Pas de la Cavale GR54	L'Argentière-la-Bessée	Pays des Ecrins
Liaison Pas de la Cavale-Col de l'Aup Martin GR54	L'Argentière-la-Bessée	Pays des Ecrins
Accès à Dormillouse	Freissinières	Pays des Ecrins
Boucle des lacs Faravels et Palluels	Freissinières	Pays des Ecrins
Col de Freissinières	Freissinières	Pays des Ecrins
Sentier des Genévriers Thurifères	Saint-Crépin	Guillestrois
Sentier du Lac du lauzet	Saint-Crépin Eyglies	Guillestrois
Sentier de la Rue des Masques	Guillestre	Guillestrois
Sentier du Rif Bel	Guillestre	Guillestrois

Sentier du Torrent du Chagne	Guillestre-Risoul	Guillestrois
Sentier de Cugulet par Val d'Escreins	Guillestre-Vars	Guillestrois
Sommet de la Mortice	Vars	Guillestrois
Sentier de l'Homme de Pierre	Risoul	Guillestrois
Sentier du Mélézet	Risoul	Guillestrois
Tête de Vautisse	Réotier Saint-Clément	Guillestrois
Sentier de Mikéou	Réotier	Guillestrois
Sentier de la Gardiole	Eygliers	Guillestrois
Col (sous pic Malrif) au Ravin d'Esteyrère	Abriès	Queyras
Clot des Besseys au Col d'Urine	Abriès	Queyras
Col (sous Pic Malrif) à la Crête de Gilly	Abriès	Queyras
Sous Chalvet des Borels au Lac Malrif	Aiguilles	Queyras
Pont de Bramousse au Col Tronchet	Arvieux	Queyras
Des Chabrières aux Escoyères	Arvieux	Queyras
Du Pont amont de la Combe à Pervou	Arvieux	Queyras
Col des Ayes au lac de Roue	Arvieux	Queyras
Sous Col Garnier au Col de Furfande	Arvieux	Queyras
Col des Estronques au Col de Bramousse GR58	Ceillac	Queyras
Sous le Col Fromage à Pra Patris	Ceillac	Queyras
De Ruine Blanche au Villard	Ceillac	Queyras
De Ceillac au Col Girardin	Ceillac	Queyras
Col du Tronchet au Col de Péas	Château-Ville-Vieille	Queyras
Des Bachasses au Chalvet des	Château-Ville-Vieille	Queyras

Borels		
De Pra Patris au Pont de la Combre	Château-Ville-Vieille	Queyras
Lac de Roue à Fontaine Rouge	Château-Ville-Vieille	Queyras
Du Fort à Vieille Ville	Château-Ville-Vieille	Queyras
Du Bois de Gambarel à Fontaine Rouge	Château-Ville-Vieille	Queyras
Du Col Vieux au Col de Chamoussière	Molines-en-Queyras	Queyras
Tour du pain de Sucre du Col Agnel à la Cabane des Douanes	Molines-en-Queyras	Queyras
De Fontaine Rouge à Ruione Blanche	Molines-en-Queyras	Queyras
Tour de la Dent du Ratier Combe de Gambarel au serre	Molines-en-Queyras	Queyras
Tour de la Dent du Ratier Combe Arnaude à Fontaine Rouge	Molines-en-Queyras	Queyras
Le Serre-La Chalp	Molines-en-Queyras	Queyras
Ravin des Estèyeres au Col Vieux	Ristolas	Queyras
Du col Lacroix à l'Echalp	Ristolas	Queyras
De la Monta au Col Lacroix et du Col Sellière au Col Valante	Ristolas	Queyras
Des Crêtes de Gilly à la Monta	Ristolas	Queyras
De la Roche Ecroulée au Col de la Traversette	Ristolas	Queyras
Col de Charmoussière au Col des Estronques	Saint-Véran	Queyras
De la Chalp au Ravin de Combe Arnaude	Saint-Véran	Queyras
Le Col de la Règue via Réallon	Réallon	Embrunais – Savinois
La Boucle du Saut du Laire	Orcières	Champsaur-Valgaudemar
Col des Tourettes	Orcières	Champsaur-Valgaudemar
Col des Terres Blanches	Orcières	Champsaur-Valgaudemar

Le tombeau du poète	Orcières	Champsaur-Valgaudemar
Le lac des Estaris depuis le sommet du Drouvet	Orcières	Champsaur-Valgaudemar
Col de Freissinières	Orcières	Champsaur-Valgaudemar
Col de Prelles	Orcières	Champsaur-Valgaudemar
La cabane de Roinette	Orcières	Champsaur-Valgaudemar
Lacs de Crupillouse	Champoléon	Champsaur-Valgaudemar
Accès au refuge de la Chaumette	Champoléon	Champsaur-Valgaudemar
Le Pas de la Cavale GR54	Champoléon	Champsaur-Valgaudemar
Le Col du Cheval de Bois	Champoléon	Champsaur-Valgaudemar
Accès au refuge de Chabournéou	La Chapelle-en-Valgaudemar	Champsaur-Valgaudemar
Col de Vallonpierre	La Chapelle-en-Valgaudemar	Champsaur-Valgaudemar
Liaison entre les refuges de Chabournéou et de Vallonpierre	La Chapelle-en-Valgaudemar	Champsaur-Valgaudemar
Liaison entre la Chapelle et le Rif du Sap	La Chapelle-en-Valgaudemar	Champsaur-Valgaudemar
La Cabane de la Lavine	La Chapelle-en-Valgaudemar	Champsaur-Valgaudemar
Autour du Pas de l'Olan	La Chapelle-en-Valgaudemar	Champsaur-Valgaudemar
Col de Béranne par les Portes	La Chapelle-en-Valgaudemar	Champsaur-Valgaudemar
Accès au refuge des Souffles	Villar Loubière	Champsaur-Valgaudemar
Le Col de Pétarel	St-Maurice	Champsaur-Valgaudemar
Col de la Béranne par Pétarel	St-Maurice	Champsaur-Valgaudemar
Sentier de la Cuque	Laye-en-Champsaur	Champsaur-Valgaudemar
La Montagne de Moutet	La-Fare-en-Champsaur	Champsaur-Valgaudemar
Le sentier Dominique Villars	Le Noyer	Champsaur-Valgaudemar
Vallon d'Ane	St-Etienne-en-Dévoluy	Dévoluy
Col de l'Aup	St-Disdier-en-Dévoluy	Dévoluy
Col du Charnier	Agnières-en-Dévoluy	Dévoluy
Col Plate Contier	La Cluse	Dévoluy

Le sentier des Curattes	Chorges	Gapençais
Boucle du serre du Clocher au Blacon de Rambaud	Rambaud	Gapençais
Liaison la Bâtie Neuve-la Bâtie Vieille	La Bâtie-Neuve / La Bâtie-Vieille	Gapençais
Balade de l'Hermitage	St-Etienne-le-laus	Gapençais
Boucle des Frâches	Avançon – Montgardin	Gapençais
Tour des Bois	Rambaud / La-Bâtie-Vieille	Gapençais
Chapeau de Napoléon	La Rochette	Gapençais
Boucle de Puy Maurel	Rambaud / La-Bâtie-Vieille	Gapençais
Sous le Pic de Crigne	Monetier-Allemont	Pays du Buëch
Le site du Vieil Eyguians	Eyguians	Pays du Buëch
Au dessus du Poët	Le Poët-Upaix	Pays du Buëch
Les balcons du Laragnais	Laragne Eyguians	Pays du Buëch

Départs de VTT

⇒ 107 départs identifiés

Nom	Commune	Territoire
Col de Montgenèvre	Montgenèvre	Briançonnais
La Chapelle	Le Monétier-les-Bains	Briançonnais
Col du Galibier	Le Monétier-les-Bains	Briançonnais
Les Boussardes	Le Monétier-les-Bains	Briançonnais
Parking	Villar-St-Panrace	Briançonnais
Le Chazelet	La Grave	Briançonnais
Parking de la station essence	La Grave	Briançonnais
Place de l'Eglise	Villar d'Arène	Briançonnais

Centre	Névache	Briançonnais
Le Cros	Névache	Briançonnais
Pont des Armands	Névache	Briançonnais
Val des Prés	Val des Prés	Briançonnais
La Vachette	La Vachette	Briançonnais
Champs de Mars	Briançon	Briançonnais
Prelles	St-Martin-de-Queyrière	Pays des Ecrins
Chef lieu	St-Martin-de-Queyrière	Pays des Ecrins
Chef lieu	La Roche-de-Rame	Pays des Ecrins
La Chapelle de Rame	Champcella	Pays des Ecrins
Pallon	Freissinières	Pays des Ecrins
Le Plan	Freissinières	Pays des Ecrins
L'Aiguillette	L'Argentière-la-Bessée	Pays des Ecrins
Station 1800	Puy-St-Vincent	Pays des Ecrins
Prey d'Aval	Puy-St-Vincent	Pays des Ecrins
Le Rif	Les Vigneaux	Pays des Ecrins
Pont Gerondines	Vallouise	Pays des Ecrins
St-Antoine	Pelvoux	Pays des Ecrins
Aérodrome de St Crépin	St-Crépin	Guillestrois
Base de loisirs	St-Clément-sur-Durance	Guillestrois
Office de Tourisme	Guillestre	Guillestrois
Office de Tourisme	Risoul	Guillestrois
Les Claux	Vars	Guillestrois
Chateau-Queyras	Chateau-Ville-Vieille	Queyras
La Chalp	Arvieux	Queyras

Village	Aiguilles	Queyras
Route chapelle clausis	St-Véran	Queyras
Centre	Molines-en-Queyras	Queyras
Centre	Abries	Queyras
Centre	Ceillac	Queyras
Baratier	Baratier	Embrunais-Savinois
Parking de la Forêt	Embrun	Embrunais-Savinois
La Clapiere	Embrun	Embrunais-Savinois
La Draye	Baratier	Embrunais-Savinois
Place de l'Eglise	Les Orres	Embrunais-Savinois
Parking de l'Estomac	Les Orres	Embrunais-Savinois
Parking de l'Auberge de Jeunesse	Crévoux	Embrunais-Savinois
Col de la Coche	St-André d'Embrun	Embrunais-Savinois
Place de la Mairie	Chateauroux-les-Alpes	Embrunais-Savinois
Parking de Boscodon	Crots	Embrunais-Savinois
Parking St Appollinaire	Réallon	Embrunais-Savinois
Mairie	Puy-St-Eusèbe	Embrunais-Savinois
Les Truchets	Puy-Sanières	Embrunais-Savinois
Parking de l'Isclès	Réallon	Embrunais-Savinois
Hameau du Villard	Puy-St-Eusèbe	Embrunais-Savinois
Parking route de Barcelonnette	Savines-le-Lac	Embrunais-Savinois
Le Gournier	Réallon	Embrunais-Savinois
Mairie	Puy-Sanières	Embrunais-Savinois
St Eusebe	St Eusèbe en Champsaur	Champsaur-Valgaudemar
Centre	La Motte-en-Champsaur	Champsaur-Valgaudemar

Centre ville	St-Bonnet-en-Champsaur	Champsaur-Valgaudemar
Chaillol 1600	St Michel de Chaillol	Champsaur-Valgaudemar
St-Laurent-du-Cros	St-Laurent-du-Cros	Champsaur-Valgaudemar
Base de loisirs	Chabottes	Champsaur-Valgaudemar
Centre	St-Leger-les-Mélèzes	Champsaur-Valgaudemar
Ancelles	Ancelles	Champsaur-Valgaudemar
Pont-du-Fossé	St-Jean-St-Nicolas	Champsaur-Valgaudemar
Base de loisirs	Orcières	Champsaur-Valgaudemar
Orcières 1850	Orcières	Champsaur-Valgaudemar
Salle polyvalente	Chauffayer	Champsaur-Valgaudemar
Salle polyvalente	Le Glaizil	Champsaur-Valgaudemar
Les Paris	St-Jacques-en-Valgaudemar	Champsaur-Valgaudemar
Maison de Pays	St-Firmin	Champsaur-Valgaudemar
Le Village	St Firmin	Champsaur-Valgaudemar
L'Esparcelet	St-Firmin	Champsaur-Valgaudemar
Brudour	Aspres-les-Corps	Champsaur-Valgaudemar
le foyer de l'ubac	St-Maurice-en-Valgaudemar	Champsaur-Valgaudemar
Villar Loubière	Villar Loubière	Champsaur-Valgaudemar
Le village	La Chapelle-en-Valgaudemar	Champsaur-Valgaudemar
Office de Tourisme	Veynes	Gapençais
Cimetière	La Roche-des-Arnauds	Gapençais
Parking des Guérins	Sigoyer	Gapençais
Communauté de communes	Tallard	Gapençais
Piscine	Gap	Gapençais
Parking de Charance	Gap	Gapençais

Parking de la Mairie	Rimbaud	Gapençais
Parking de supermarché	Chorges	Gapençais
Office de tourisme	Espinasses	Gapençais
Village	Bréziers	Gapençais
Col de Gleize	Gap	Gapençais
Col du Festre	Agnières-en-Dévoluy	Dévoluy
Superdévoluy	St-Etienne-en-Dévoluy	Dévoluy
La Joue-du-Loup	Agnières-en-Dévoluy	Dévoluy
Centre village	Ribiers	Pays du Buech
Centre village	St-Pierre d'Avez	Pays du Buech
Centre village	Antonaves	Pays du Buech
Centre village	Barret-sur-Méouge	Pays du Buech
Centre village	Orpierre	Pays du Buech
Centre village	Trescleoux	Pays du Buech
Centre village	Eyguians	Pays du Buech
centre village	Montjay	Pays du Buech
centre village	Savournon	Pays du Buech
Centre	Serres	Pays du Buech
centre village	St-Pierre d'Agencon	Pays du Buech
Centre	Aspres-sur-Buech	Pays du Buech
Centre village	Ste-Marie	Pays du Buech
Le Chateau	Bruis	Pays du Buech
Centre village	Rosans	Pays du Buech

Itinéraires de randonnée VTT

⇒ 219 itinéraires identifiés et labellisés FFC

Nom	Commune	Territoire
Au fil de la Romanche	La Grave	Briançonnais
Le Vallon de la Buffle	La Grave	Briançonnais
Les hameaux de Villard d'Arêne	Villard d'Arêne	Briançonnais
L'Aiguillon	Villard d'Arêne	Briançonnais
La Vachette-Val des Prés	La Vachette, Val-des-Prés	Briançonnais
Roubion	Névache	Briançonnais
Névache	Névache	Briançonnais
Roubion	Névache	Briançonnais
Plampinet-Névache	Névache	Briançonnais
Vallon de Narreyroux	Puy-St-Vincent	Pays des Ecrins
Les Têtes	Puy-St-Vincent	Pays des Ecrins
L'Onde	Vallouise	Pays des Ecrins
Maison du Parc	Vallouise	Pays des Ecrins
Les Claux	Pelvoux	Pays des Ecrins
Le Sarret	Pelvoux, Vallouise	Pays des Ecrins
Le Sarret	Pelvoux, Vallouise	Pays des Ecrins
Bois du Simon de l'Aigle	L'Argentière-la-Bessée	Pays des Ecrins
Le Grand Parcher	Vallouise, Les Vigneaux	Pays des Ecrins
VTT-Prelles	St-Martin-de-Queyrière	Pays des Ecrins
le Poux	St-Martin-de-Queyrière	Pays des Ecrins
Bois du Truc	La Roche-de-Rame	Pays des Ecrins
Le Lauzet	La Roche-de-Rame	Pays des Ecrins
Clot du Villaron	La Roche-de-Rame	Pays des Ecrins
La Rama	la Roche-de-Rame	Pays des Ecrins



Bois de Monsieur	Freissinières	Pays des Ecrins
La Plaine	Freissinières	Pays des Ecrins
Furfande	Arvieux	Queyras
Arvieux	Arvieux	Queyras
Souliers	Arvieux	Queyras
La Rua	Molines, Aiguilles	Queyras
Vois de Gambarel	Chateau-Ville-Vieille, Molines	Queyras
Le Rioufrenc	Ceillac, Aiguilles	Queyras
Col de Bramousse	Ceillac, Guillestre, Château-Ville-Vieille	Queyras, Guillestrois
Col des Prés Fromages	Molines	Queyras
Le Clot Henri	Molines	Queyras
Pierre Grosse	Molines, Saint-Véran	Queyras
Cabane de Labounnais	Saint-Véran	Queyras
Pont de l'Ariane	Molines	Queyras
Fontguillarde	Molines	Queyras
Molines-St Véran	Molines, Saint-Véran	Queyras
L'Oratoire	Saint-Véran	Queyras
Prats Hauts	Aiguilles, Molines	Queyras
Le Tour de Guillestre	Guillestre, Mont-Dauphin	Guillestrois
Panacelle	Vars, Guillestre	Guillestrois
Crête de Pénéon	Risoul	Guillestrois
Gaudissard	Risoul	Guillestrois
Razis	Risoul	Guillestrois
La Boucle de Peynier	Vars	Guillestrois
Les traverses	St-Clément-sur-Durance	Guillestrois
Le circuit de Pinfol	St-Clément-sur-Durance	Guillestrois
L'Aubreau	Réotier, Saint-Clément-sur-	Guillestrois

	Durance	
L'Aubreau	Champcella, Réotier, St-Crépin	Pays des Ecrins, Guillestrois
Plaine de la Durance	Eyglier, Saint-Crépin	Guillestrois
St Guillaume	Eyglier, Guillestre	Guillestrois
Les Crêtes de Catinat	Saint-Crépin, Eygliers	Guillestrois
Les Balcons du Guil	Eygliers	Guillestrois
Le Simoust	Guillestre	Guillestrois
Le Bois Durat	Saint-Crépin, Eygliers	Guillestrois
Les Grangettes	Saint-Crépin	Guillestrois
Les Grangettes	La Roche-de-Rame, Eygliers, St-Crépin	Pays des Ecrins, Guillestrois
Combe Chauve	Guillestre	Guillestrois
liaison Risoul Vars	Vras Risoul	Guillestrois
Peyre Folle	Risoul	Guillestrois
Boucle de Chanterennes	Crots, Baratier	Embrunais Savinois
Dessous le Roc	Embrun	Embrunais Savinois
Chateauroux-Embrun	Chateauroux-les-Alpes	Embrunais Savinois
Circuit du Mont Saint-Guillaume	Embrun , Puy Sanières	Embrunais Savinois
Le Bretonnet	Chateauroux-les-Alpes	Embrunais Savinois
Col de Valbelle	Saint-André d'Embrun, Risoul	Guillestrois, Embrunais-Savinois
Chapelle St-Pierre	Les Orres	Embrunais Savinois
Forêt du Clot	Les Orres	Embrunais Savinois
Forêt de la Mazelière	Les Orres	Embrunais Savinois
Pra Clapier	Les Orres, Crots	Embrunais Savinois
Grande Rocade	Crots	Embrunais Savinois
Boscodon	Crots	Embrunais Savinois
Bouche Clauze	Crévoux	Embrunais Savinois
Forêt du mêale	Crévoux, St-Sauveur	Embrunais Savinois

Baratier	Baratier	Embrunais Savinois
Crots	Crots	Embrunais Savinois
Descente des Orres	Les Orres, Baratier	Embrunais Savinois
Le Moulin	Baratier	Embrunais Savinois
Les Balcons de Serre-Ponçon	Puy-Sanières	Embrunais Savinois
Circuit des Mallets	Réalllon	Embrunais Savinois
Circuit de la boucle des Pins	Puy-St-Eusèbe	Embrunais Savinois
Circuit de la Petite Laetitia Roux	Savines-le-lac	Embrunais Savinois
Circuit des Balcons du Sauze	Le Sauze-du-lac	Embrunais Savinois
Circuit du Fort	Réalllon	Embrunais Savinois
La Combe des Champannes	Puy-Sanières	Embrunais Savinois
Circuit de Vaucluse	Réalllon (les Gourniers)	Embrunais Savinois
Circuit du Lac St Appollinaire	Réalllon	Embrunais Savinois
Descente de Savines par les Bloches	Réalllon	Embrunais Savinois
Circuit de Serre-Verger	Savines-le-lac	Embrunais Savinois
Circuit du Torrent de Reyssas	Puy-St-Eusèbe	Embrunais Savinois
Circuit de la Grande Laetitia Roux	Savines-le-lac, Crots	Embrunais Savinois
Charance	Gap	Gapençais
Les Balcons du gapençais	Gap	Gapençais
Plateau de Bayard	Gap	Gapençais
Charance-Bayard	Gap	Gapençais
Les Balcons du Gapençais	Gap, Rabou, La-Roche-des-Arnauds	Gapençais
Lac lauzon	Laye, Gap	Champsaur-Valgaudemar, Gapençais
Bayard	Gap, St-Laurent-de-Cros	Gapençais
Lac de Pellautier	Pellautier, La Freissinouse, Gap	Gapençais
Lettret	Tallard	Gapençais

La Roche	Gap, Chateaufieux	Gapençais
Plaine d'Espinasses	Espinasses	Gapençais
Le Laus	Remollon, Théus	Gapençais
Les trois Lacs	Espinasses	Gapençais
Les trois lacs	Remollon	Gapençais
Les trois lacs	Rochebrune	Gapençais
Rochebrune	Rochebrune	Gapençais
Le Pin de Cendre	Bréziers	Gapençais
Montagne de Seymuit	Espinasses	Gapençais
Col des Garcinets	Bréziers	Gapençais
Forêt de Rochebrune	Rochebrune	Gapençais
Beaufort	Espinasses	Gapençais
La faure	Espinasses, Rousset	Gapençais
Les trois Lacs	Espinasses	Gapençais
Le Fein	Chorges	Gapençais
La Croix des Prés	Chorges	Gapençais
Le Sarrouet	Chorges	Gapençais
Clot Chauvin	Chorges	Gapençais
Les Olliviers	Chorges	Gapençais
Col de la Gardette	Chorges	Gapençais
Baie St-Michel	Chorges	Gapençais
Baie des Moulettes	Chorges	Gapençais
Le Bourget	Chorges	Gapençais
Clayer	Chorges	Gapençais
Plaine de la séveraisse	La Chapelle-en-Valgaudemar	Champsaur-Valgaudemar
Pont des Oules	La Chapelle-en-Valgaudemar	Champsaur-Valgaudemar
Plaine de la Séveraisse	St-Maurice-en-Valgaudemar, La Chapelle-en-Valgaude	Champsaur-Valgaudemar

Pont sur la Séveraisse	La Chapelle-en-Valgaudemar	Champsaur-Valgaudemar
Les Sablas	Villard Loubière, St Maurice-en-Valgaudemar	Champsaur-Valgaudemar
Col de l'Espacelet	St-Firmin	Champsaur-Valgaudemar
Les Préaux	St-Firmin	Champsaur-Valgaudemar
Bois de l'Auberie	St Firmin	Champsaur-Valgaudemar
La Broue	St-Firmin	Champsaur-Valgaudemar
Brudour	Aspres-les-Corps	Champsaur-Valgaudemar
Roaffan	St-Firmin, Les Costes, Chauffayer	Champsaur-Valgaudemar
L'Oratoire	Chauffayer	Champsaur-Valgaudemar
Le Séchier	St-Jacques-en-Valgaudemar	Champsaur-Valgaudemar
La Guinguette	Le Glaizil	Champsaur-Valgaudemar
Le Glaizil	Le Glaizil	Champsaur-Valgaudemar
Les Costes	Les Costes	Champsaur-Valgaudemar
Gournier	La Motte-en-Champsaur	Champsaur-Valgaudemar
Le Collet	La Motte-en-Champsaur	Champsaur-Valgaudemar
Col de Gleize	St-Bonnet-en-Champsaur, Laye, Gap	Champsaur-Valgaudemar, Gapençais
Les Barraques	St-Bonnet-en-Champsaur	Champsaur-Valgaudemar
Lac de Barbeyroux	St-Michel de Chaillol, St-Bonnet	Champsaur-Valgaudemar
Chantausse	St-Bonnet, Chabottes	Champsaur-Valgaudemar
Le Charret	St-Julien-en-Champsaur	Champsaur-Valgaudemar
Vallée du Drac	Champoléon, St-Jean-St-Nicolas, Chabottes	Champsaur-Valgaudemar
Les Richards	St-Jean-St-Nicolas, Champoléon	Champsaur-Valgaudemar
Les Audiberts	Orcières	Champsaur-Valgaudemar
Merlette	Orcières	Champsaur-Valgaudemar
Cabane de Combeau	Ancelle	Champsaur-Valgaudemar
Les Fleaux	Agnières-en-Dévoluy	Dévoluy

Les Garcins	Agnières-en-Dévoluy	Dévoluy
Tour du Puy	St-Etienne-en-Dévoluy	Dévoluy
La Croix d'Agnipres	Agnières-en-Dévoluy	Dévoluy
Lachaup	Agnières-en-Dévoluy	Dévoluy
L'Enclus	St-Etienne-en-Dévoluy	Dévoluy
Collet du Tat	St-Etienne-en-Dévoluy	Dévoluy
Le Puy de Rioupes	St-Etienne-en-Dévoluy	Dévoluy
Le Forestier	Agnières-en-Dévoluy	Dévoluy
Boudelle	Agnières-en-Dévoluy	Dévoluy
Le Grand Villard	Agnières-en-Dévoluy	Dévoluy
Tour de la Cluse	Agnières-en-Dévoluy	Dévoluy
Malmort	Agnières-en-Dévoluy	Dévoluy
Col de Rabou	St-Etienne-en-Dévoluy	Dévoluy
St-Disdier	St-Disdier	Dévoluy
Montagne de Chabre	Antonaves, St Pierre Avez	Pays du Buëch
Mont Ourouze	Antonaves	Pays du Buëch
Gorges de la Méouge	Antonaves, St Pierre Avez	Pays du Buëch
Col de St Pierre	St Pierre Avez	Pays du Buëch
Mont Burlet	Antonaves	Pays du Buëch
Forêt de la Méouge	St Pierre Avez Salérans, Barret sur méouge	Pays du Buëch
Montagnes du Riacre	Lachau	Pays du Buëch
Forêt du Jabron	Ourres	Pays du Buëch
Ribiers	Ribiers	Pays du Buëch
Forêt du Jabron	Ribiers	Pays du Buëch
Montmorin	Montmorin	Pays du Buëch
Bruis	Bruis	Pays du Buëch
Montmorin	Montmorin	Pays du Buëch

Montagne de Maraysse	Montmorin	Pays du Buëch
Montmaurin	Montmaurin	Pays du Buëch
Montmorin	Montmorin	Pays du Buëch
Forêt de la Méouge	Salérans	Pays du Buëch
Montagne de Chabre	Ste-Colombe, Orpierre	Pays du Buëch
Rocher de Beaumont	Orpierre, Chanousse, Trescléoux	Pays du Buëch
Tréscléoux	Tréscléoux	Pays du Buëch
La Rchette	Trescléoux, Lagrand	Pays du Buëch
Orpierre	Orpierre	Pays du Buëch
Montagne de Chabre	Ste-Colombe	Pays du Buëch
Ste-Colombe	Ste-Colombe	Pays du Buëch
Rocher de la Dragonnier	Ste-Colombe	Pays du Buëch
Les Bègues	Ste-Colombe	Pays du Buëch
Forêt de St-Cyrice	Orpierre, Ste-Colombe	Pays du Buëch
Crête de la Plane	Orpierre	Pays du Buëch
Orpierre	Orpierre	Pays du Buëch
Orpierre	Orpierre	Pays du Buëch
Javanon	Eyguians	Pays du Buëch
Javanon	Eyguians	Pays du Buëch
Eyguians	Eyguians	Pays du Buëch
Montagne de l'Aup	Eyguians	Pays du Buëch
Col du Barret	Serres	Pays du Buëch
Champs du Meunier	Montclus	Pays du Buëch
Le Devès	Montclus, L'Epine	Pays du Buëch
Le Moulin	L'Epine	Pays du Buëch
Grand Bois	L'Epine	Pays du Buëch
Base de loisirs	Serres	Pays du Buëch
Base de loisirs	Serres	Pays du Buëch



Montagne de l'Aup	Savournon	Pays du Buëch
Montagne de l'Aup	Eyguians	Pays du Buëch
La Fontarasse	Vaucluse-haute	Pays du Buëch
Bois de Guichard	Montjay	Pays du Buëch
Rosans	Rosans	Pays du Buëch
Forêt de l'Eygues	St-André-de-Rosans	Pays du Buëch

Itinéraires de randonnée équestre

⇒ 3 itinéraires de randonnée équestre identifiés et labellisés

Nom	Commune	Territoire
Entre vallées et forêts alpines		Pays du Buëch
Entre nature et villages		Pays du Buëch
Sur les Crêtes de la Vallée de la Méouge		Pays du Buëch

Espaces de ski de fond

⇒ 30 espaces identifiés

Nom	Commune	Territoire
Serre-Chevalier	Saint-Chaffrey	Briançonnais
Espace nordique de Cervières	Cervièras	Briançonnais



Espace nordique de la Clarée	Névache	Briançonnais
Espace nordique de la Clarée	Val-des-Prés, Montgenèvre	Briançonnais
Espace nordique Montgenèvre	Montgenèvre	Briançonnais
Espace nordique de Villard-St-Pancrace	Villard-St-Pancrace	Briançonnais
Pays de la Meije	Villard d'Arêne	Briançonnais
Espace nordique Pays des Ecrins	Puy-St-Vincent	Pays des Ecrins
Espace nordique Pays des Ecrins	Les Vigneaux, Vallouise, Pelvoux	Pays des Ecrins
Espace nordique Pays des Ecrins	Freissinières	Pays des Ecrins
Ceillac	Ceillac	Queyras
Arvieux-Brunissard	Arvieux	Queyras
Arvieux	Arvieux	Queyras
Molines-St Véran	Molines, St-Véran	Queyras
Fontgillarde	Molines	Queyras
Haute vallée du Guil	Ristolas, Abriès	Queyras
Crévoux-La Chalp	Crévoux	Embrunais Savinois
Réallon-Pra Prunier	Réallon	Embrunais Savinois
Les Orres-La Draye	Les Orres	Embrunais Savinois
Les Orres-Champ Lucas	Les Orres	Embrunais Savinois
Plateau d'Ancelle	Ancelle	Champsaur-Valgaudemar
Champsaur, vallées du Drac	Orcières, St-Jean-st-Nicolas, Champoléon	Champsaur-Valgaudemar
Le Roux	St-Maurice-en-Valgaudemar	Champsaur-Valgaudemar
Vallée du Valgaudemar	La Chapelle-en-Valgaudemar; Villar Loubière	Champsaur-Valgaudemar
Centre d'Oxygénation Gap Bayard	Gap, St-Laurent-de-Cros	Gapençais, Champsaur-Valgaudemar
Col de Gleize	Gap, La Fare-en-Champsaur	Gapençais, Champsaur-Valgaudemar
La Joue du Loup/Superdévoluy/Col	Agnières-en-Dévoluy, St-Etienne-	Dévoluy

du Festre	en-Dévoluy	
-----------	------------	--

Espaces regroupant des itinéraires de raquettes à neige

⇒ 23 espaces identifiés

Nom	Commune	Territoire
Secteur de Cervières	Cervières	Briançonnais
La Vallée de la Clarée	Névache, Val-des-Prés, Montegnève	Briançonnais
Serre-Chevalier	Monétier-les-Bains, Saint-Chaffrey, Villeneuve	Briançonnais
Montgenèvre	Montgenèvre	Briançonnais
Villar d'Arêne	Villar d'Arêne	Briançonnais
Puy-Saint-Vincent	Puy-Saint-Vincent	Briançonnais
Vallouise, Pelvoux	Vallouise, Pelvoux	Briançonnais
Freissinières	Freissinières	Briançonnais
Ceillac	Ceillac	Queyras
Arvieux	Arvieux	Queyras
Molines-St Véran	Molines, St-Véran	Queyras
Fontgillarde	Molines	Queyras
Haute vallée du Guil	Ristolas, Abriès	Queyras
Crévoux-La Chalp	Crévoux	Embrunais Savinois
Réallon-Pra Prunier	Réallon	Embrunais Savinois
Les Orres-La Draye	Les Orres	Embrunais Savinois
Plateau d'Ancele	Ancele	Champsaur-Valgaudemar
Champsaur, vallées du Drac	Orcières, St-Jean-st-Nicolas,	Champsaur-Valgaudemar



	Champoléon	
Le Roux	St-Maurice-en-Valgaudemar	Champsaur-Valgaudemar
Vallée du Valgaudemar	La Chapelle-en-Valgaudemar; Villar Loubière	Champsaur-Valgaudemar
Centre d'Oxygénation Gap Bayard	Gap, St-Laurent-de-Cros	Gapençais, Champsaur-Valgaudemar
Col de Gleize	Gap, La Fare-en-Champsaur	Gapençais, Champsaur-Valgaudemar
La Joue du Loup/Superdévoluy/Col du Festre	Agnières-en-Dévoluy, St-Etienne-en-Dévoluy	Dévoluy

Espaces fréquentés par les skieurs de randonnée

⇒ 36 itinéraires identifiés

Nom	Commune	Territoire
Secteur de Cervières	Cervières	Briançonnais
Tête de Ste-Marguerite	Le Monétier-les-Bains	Briançonnais
Couloir Davin	Le Monétier-les-Bains	Briançonnais
Vallon du Fontenil	Le Monétier-les-Bains	Briançonnais
Combeynot	Le Monétier-les-Bains	Briançonnais
Pic Blanc du Galibier	Le Monétier-les-Bains	Briançonnais
Pic de Ségure	Ristolas	Queyras
L'Asti	Ristolas	Queyras
Tête de Longet, Tête de la Cula	St-Véran / Mollines	Queyras
L'Eypiole	Abriès	Queyras
Pic de Château-Renard	St-Véran	Queyras

Cirque de la Blanche	St-Véran	Queyras
Tête du Rissas	Ceillac	Queyras
Font Sancte	Ceillac	Queyras
Pic du béal	Arvieux	Queyras
La Guardiole	Molines-en-Queyras	Queyras
Clapeyto	Arvieux	Queyras
La crete de Crapaud	Chateau-Ville-Vieille	Queyras
Tête de Paneyron	Vars	Guillestrois
La Platte	St-Crépin	Guillestrois
Tête de Fou	Réotier	Guillestrois
Bosse de la Momie/Glacier Noir	Pelvoux	Pays des Ecrins
Vallon du Sélé	Pelvoux	Pays des Ecrins
Crête de la Seyte	L'Argentière-la-Bessée	Pays des Ecrins
Grand Pinier	Freissinières	Pays des Ecrins
Col de Tramouillon	Champcella	Pays des Ecrins
Le Penas, les Partias	Réallon	Embrunais-Savinois
Col de la Gardette	Réallon	Embrunais-Savinois
La Ratel	Crévoux	Embrunais-Savinois
Le Piolit	Ancelle	Champsaur-Valgaudemar
Le Mourre-Froid	Orcières	Champsaur-Valgaudemar
Le Vieux Chaillol	Chaillol	Champsaur-Valgaudemar
La Grande Autane	St-Jean-St-Nicolas	Champsaur-Valgaudemar
La Grande Autane	Orcières	Champsaur-Valgaudemar
Pic Jocelme	La Chapelle-en-Valgaudemar	Champsaur-Valgaudemar
Pic de Vallompierre	La Chapelle-en-Valgaudemar	Champsaur-Valgaudemar
Col Pétarel	Villar Loubière	Champsaur-Valgaudemar
Pic des Ours	La Chapelle-en-Valgaudemar	Champsaur-Valgaudemar
Col de Colle Blanche	La Chapelle-en-Valgaudemar	Champsaur-Valgaudemar



Pic de Didier	St Maurice en Valgaudemar	Champsaur-Valgaudemar
Pic de Gleize	Gap	Gapençais
Plateau de Bure, combe ratin	Dévoluy	Dévoluy
Grand Ferrand	Agnières-en-Dévoluy	Dévoluy
Petit Ferrand	Agnières-en-Dévoluy	Dévoluy
Le Chauvet	Agnieres-en-Devoluy	Dévoluy
La Rama	Agnieres-en-Devoluy	Dévoluy
Crete de l'Ane	St-Etienne-en-Devoluy	Dévoluy
Tete de l'Aupet	St-Disdier	Dévoluy

Itinéraires de dévalaison en ski alpin

⇒ 6 itinéraires de dévalaison identifiés

Nom	Commune	Territoire
Vallon du Grand Tabuc	Le Monétier-les-Bains	Briançonnais
Vallon de Narreyroux	Puy-St-Vincent	Pays des Ecrins
Vallons de Pelvoux	Pelvoux	Pays des Ecrins
Bouche Clauze	Crévoux	Embrunais Savinois
Soleil Boeuf	St-Jean-St-Nicolas	Champsaur-Valgaudemar
Le Palastre	St-Jean-St-Nicolas	Champsaur-Valgaudemar

Espaces de pratique de snow-kite

⇒ 8 espaces de pratique identifiés

La pyramide	Le Monétier les Bains	Briançonnais
La Ruine	Le Monétier-les-Bains	Briançonnais
Arrivée du télési « Emparis »	Le Chazelet (La Grave)	Briançonnais
Plat des Plagnes	Le Chazelet (La Grave)	Briançonnais
Plaine de Brunissard	Arvieux	Queyras
Col Agnel	Molines-en-Queyras	Queyras
Col de Vars	Vars	Guillestrois
Col du Festre	Dévoluy	Dévoluy
Col de Manse	Ancelles, Gap	Gapençais, Champsaur

Sites de cascade de glace

⇒ 159 sites de cascade de glace identifiés

Nom	Commune	Territoire
Combe de Laurichard	Le Monétier-les-Bains	Briançonnais
Le Rocher des Touches	Le Monétier-les-Bains	Briançonnais
Fort des Têtes	Briançon	Briançonnais
Bois du Rebanc	Cervières	Briançonnais
Malaval Versant N	La Grave	Briançonnais
Malaval versant N	La Grave	Briançonnais
Malaval Versant N	La Grave	Briançonnais
Lerié	La Grave	Briançonnais
Le Tilleul (dry)	La Grave	Briançonnais
Le Tilleul (dry)	La Grave	Briançonnais
Le Tilleul (dry)	La Grave	Briançonnais
Le Tilleul (dry)	La Grave	Briançonnais
Le Tilleul (dry)	La Grave	Briançonnais



Le Tilleul	La Grave	Briançonnais
Les Tilleuls	La Grave	Briançonnais
Les Tilleuls	La Grave	Briançonnais
Les Tilleuls	La Grave	Briançonnais
Les Tilleuls	La Grave	Briançonnais
Le Tilleul (dry)	La Grave	Briançonnais
Le Tilleul (dry)	La Grave	Briançonnais
Les Fréaux	La Grave	Briançonnais
Les Fréaux	La Grave	Briançonnais
Les Fréaux	La Grave	Briançonnais
Les Fréaux	La Grave	Briançonnais
Les Fréaux	La Grave	Briançonnais
Les Fréaux	La Grave	Briançonnais
Les Fréaux	La Grave	Briançonnais
Les Fréaux	La Grave	Briançonnais
Les Fréaux	La Grave	Briançonnais
Les Fréaux	La Grave	Briançonnais
Pylone	La Grave	Briançonnais
Cascade de la Meije	La Grave	Briançonnais
Le Cht'i Spot (dry)	La Grave	Briançonnais
Combeynot	Le-Monétier-les-bains	Briançonnais
Combeynot	Le-Monétier-les-bains	Briançonnais
Combe de Laurichard	Le-Monétier-les-bains	Briançonnais
Combe de Laurichard	Le-Monétier-les-Bains	Briançonnais
Combe de Laurichard	Le-Monétier-les-Bains	Briançonnais
Chambran	Pelvoux	Pays des Ecrins
Chambran	Pelvoux	Pays des Ecrins
Chambran	Pelvoux	Pays des Ecrins
Ravin de la Pissette	Pelvoux	Pays des Ecrins



Ravin de la Pissette	Pelvoux	Pays des Ecrins
Granmuson	Pelvoux	Pays des Ecrins
Cascade de Clapouse	Pelvoux	Pays des Ecrins
Ailefroide	Pelvoux	Pays des Ecrins
Ailefroide	Pelvoux	Pays des Ecrins
Ailefroide	Pelvoux	Pays des Ecrins
Pré de Mme Carles	Pelvoux	Pays des Ecrins
Pré de Mme Carles	Pelvoux	Pays des Ecrins
Glacier Blanc	Pelvoux	Pays des Ecrins
Le Pra du Vert	Vallouise	Pays des Ecrins
Entre les Aygues	Vallouise	Pays des Ecrins
Grun	Vallouise	Pays des Ecrins
Les Gresourières	Vallouise	Pays des Ecrins
Ravin de Chabrières	Vallouise	Pays des Ecrins
Ravin de Chabrières	Vallouise	Pays des Ecrins
Le Pra du Vert	Vallouise	Pays des Ecrins
Vachioux	Vallouise	Pays des Ecrins
Le Clot Agnel	Vallouise	Pays des Ecrins
Chanteloube	Vallouise	Pays des Ecrins
Chanteloube	Vallouise	Pays des Ecrins
Chanteloube	Vallouise	Pays des Ecrins
Ste Marguerite	St-Martin-de-Queyrière	Pays des Ecrins
La Clappe	L'Argentière-la-Bessée	Pays des Ecrins
La Balme	L'Argentière-la-Bessée	Pays des Ecrins
Grand Clos de la Gorge	L'Argentière-la-Bessée	Pays des Ecrins
Fournel	L'Argentière-la-Bessée	Pays des Ecrins
L'Ourmande	L'Argentière-la-Bessée	Pays des Ecrins
Deslioures	L'Argentière-la-Bessée	Pays des Ecrins



Basse Salce	L'Argentière-la-Bessée	Pays des Ecrins
Fournel	L'Argentière-la-Bessée	Pays des Ecrins
Rochers des Barres	L'Argentière-la-Bessée	Pays des Ecrins
Le Fournel	L'Argentière-la-Bessée	Pays des Ecrins
Coste Longue	Freissinières	Pays des Ecrins
Les Combettes	Freissinières	Pays des Ecrins
Costes Noires	Freissinières	Pays des Ecrins
Costes Notres	Freissinières	Pays des Ecrins
Freissinières	Freissinières	Pays des Ecrins
Les Oules	Freissinières	Pays des Ecrins
Fangeas	Freissinières	Pays des Ecrins
Les Balmettes	Freissinières	Pays des Ecrins
Freissinières	Freissinières	Pays des Ecrins
Freissinières	Freissinières	Pays des Ecrins
Le Laux	Freissinières	Pays des Ecrins
Le Serre Eyrout	Freissinières	Pays des Ecrins
La Jaline	Freissinières	Pays des Ecrins
Gourfouran	Freissinières	Pays des Ecrins
Ceillac	Ceillac	Queyras
Ceillac	Ceillac	Queyras
Ceillac	Ceillac	Queyras
Cascade artificielle	Aiguilles	Queyras
Val d'Escreins	Vars	Guillestrois
Val d'Escreins	Vars	Guillestrois
Val d'Escreins	Vars	Guillestrois
Serre des Paumes	St-Clément-sur-Durance	Guillestrois
Serre des Paumes	St-Clément-sur-Durance	Guillestrois
Hermetières	St-Clément-sur-Durance	Guillestrois



Beauregard	St-Clément-sur-Durance	Guillestrois
Torrent de Palps	Saint-André d'Embrun	Embrunais Savinois
Les eaux pendantes	Saint-André d'Embrun	Embrunais Savinois
La Chalp	Crévoux	Embrunais Savinois
La Sèche	Crévoux	Embrunais Savinois
Chapelle St Marcellin	Réallon	Embrunais Savinois
Mourre Froid	Réallon	Embrunais Savinois
Les Gourniers	Réallon	Embrunais Savinois
Gaudissard	Réallon	Embrunais Savinois
Réallon	Réallon	Embrunais Savinois
Clot l'Herboux	Chateauroux-les-Alpes	Embrunais Savinois
Reyssas	Chateauroux-les-Alpes	Embrunais Savinois
Le Tourreil	Les Orres	Embrunais Savinois
Le Tourreil	Les Orres	Embrunais Savinois
Le Tourreil	Les Orres	Embrunais Savinois
Le Tourreil	Les Orres	Embrunais Savinois
Belle Aiguette	Chateauroux-les-Alpes	Embrunais Savinois
Chateauroux-les-Alpes	Chateauroux-les-Alpes	Embrunais Savinois
Le Crépon	Chateauroux-les-Alpes	Embrunais Savinois
Les Charbonnières	Chateauroux-les-Alpes	Embrunais Savinois
La Pelve	Chateauroux-les-Alpes	Embrunais Savinois
La Pelve	Chateauroux-les-Alpes	Embrunais Savinois
Les Muandes	Chateauroux-les-Alpes	Embrunais Savinois
Les Muandes	Chateauroux-les-Alpes	Embrunais Savinois
Les Muandes	Chateauroux-les-Alpes	Embrunais Savinois
Les Muandes	Chateauroux-les-Alpes	Embrunais Savinois
Les Borels	Champoléon	Champsaur-Valgaudemar
Les Gondouins	Champoléon	Champsaur-Valgaudemar



Les Martins	Champoléon	Champsaur-Valgaudemar
Le Clapier	Champoléon	Champsaur-Valgaudemar
Champoléon	Champoléon	Champsaur-Valgaudemar
Les Auberts	Champoléon	Champsaur-Valgaudemar
Côte des Lauzes	La Chapelle-en-Valgaudemar	Champsaur-Valgaudemar
Les Couates	La Chapelle-en-Valgaudemar	Champsaur-Valgaudemar
Les Couates	La Chapelle-en-Valgaudemar	Champsaur-Valgaudemar
Les Oules	La Chapelle en Valgaudemar	Champsaur-Valgaudemar
Molines en Champsaur	La Motte-en-Champsaur	Champsaur-Valgaudemar
Molines en Champsaur	La Motte-en-Champsaur	Champsaur-Valgaudemar
Marinière	St-Jean-St-Nicolas	Champsaur-Valgaudemar
Roulette	Poligny	Champsaur-Valgaudemar
Poligny	Poligny	Champsaur-Valgaudemar
Coste Folle	La Fare-en-Champsaur	Champsaur-Valgaudemar
Coste Belle	La Fare-en-Champsaur	Champsaur-Valgaudemar
Sommet du Chamois	Poligny	Champsaur-Valgaudemar
Cascade de la Buffe	La Chapelle-en-Valgaudemar	Champsaur-Valgaudemar
La Lavine	La Chapelle-en-Valgaudemar	Champsaur-Valgaudemar
La Chapelle	La Chapelle-en-Valgaudemar	Champsaur-Valgaudemar
La Colette de Sapienier	La Chapelle-en-Valgaudemar	Champsaur-Valgaudemar
Le Bourg	La Chapelle-en-Valgaudemar	Champsaur-Valgaudemar
Le Voile de la mariÛe	La Chapelle-en-Valgaudemar	Champsaur-Valgaudemar
Draye de Gouari	La Chapelle-en-Valgaudemar	Champsaur-Valgaudemar
Molines en champsaur	La Motte-en-Champsaur	Champsaur-Valgaudemar
Archinard	Orcières	Champsaur-Valgaudemar
Grasset	Orcières	Champsaur-Valgaudemar
Prapic	Orcières	Champsaur-Valgaudemar
Serre-Eyraud	Orcières	Champsaur-Valgaudemar



Serre-Eyraud	Orcières	Champsaur-Valgaudemar
Ceuz	Sigoyer	Gapençais
Aiguille du Pédune	St-Jacques-en-Valgaudemar	Champsaur-Valgaudemar
Les Barres du Rabiou	St-Jacques-en-Valgaudemar	Champsaur-Valgaudemar
Les Barres du Rabiou	St-Jacques-en-Valgaudemar	Champsaur-Valgaudemar
Grande cascade des Bourettes	St-Etienne-en-Devoluy	Devoluy
Les Etroits	St-Etienne-en-Devoluy	Devoluy
Petit Brechon	St-Disdier	Dévoluy

Sites de départ de Canyon

⇒ 13 sites identifiés

Nom	Commune	Territoire
Les Oules	Freissinières	Pays des Ecrins
Chichin	Freissinières	Pays des Ecrins
Gourfouran	Freissinières	Pays des Ecrins
Canyon du Fournel	L'Argentière-la-Bessée	Pays des Ecrins
L'Eychauda	Pelvoux	Pays des Ecrins
Rabou	Rabou	Gapençais
Canyon des Acles	Névache (Plampinet)	Briançonnais
Canyon des Oules	La Chapelle-en-Valgaudemar	Champsaur-Valgaudemar
Cascade de Buchardet	La Chapelle-en-Valgaudemar	Champsaur-Valgaudemar
Cascade de Combe Froide	La Chapelle en Valgaudemar	Champsaur-Valgaudemar
Cascade du Casset	La Chapelle-en-Valgaudemar	Champsaur-Valgaudemar
Canyon du Gioberney	La Chapelle-en-Valgaudemar	Champsaur-Valgaudemar



Canyon de la Rouarette	Ancelle	Champsaur-Valgaudemar
------------------------	---------	-----------------------

Vol à voile

⇒ 4 espaces identifiés

Nom	Commune	Territoire
Aérodrome de St-Crépin	St-Crépin	Guillestrois
Aérodrome de Gap-Tallard	Tallard	Gapençais
Aérodrome d'Aspres	Aspres-sur-Buëch	Pays du Buëch
Aérodrome de Serres	Serres	Pays du Buech

Itinéraires de pêche sportive :

⇒ 43 itinéraires identifiés

Nom	Commune	Territoire
La Romanche	La Grave, Villar d'Arêne	Briançonnais
Maurian	La Grave	Briançonnais
La Guisane/La Durance		Briançonnais
La Claree		Briançonnais
Cerveyrette	Cervieres	Briançonnais
L'eychauda	Pelvoux	Pays des Ecrins
L'Eychauda, Gyronde	Pelvoux, Vallouise, Les Vigneaux	Pays des Ecrins
L'Onde	Vallouise	Pays des Ecrins

La Baisse	Freissinieres	Pays des Ecrins
La Durance de l'ABC à Embrun		Pays des Ecrins, Guillestrois, Embrunais
Le Guil		Guillestrois-Queyras
Le Rif Bel	Guillestre, Vars	Guillestrois
L'Izoard	Arvieux	Queyras
Le Cristillant	Ceillac	Queyras
Le Mélézet / Le Cristillan	Ceillac	Queyras
L'Aigue	Molines	Queyras
L'Agnelle	Molines	Queyras
Torrent de Bouchet	Abries	Queyras
Valpreveyre	Abries	Queyras
Le Rabioux	Chateauroux-les-Alpes	Embrunais-Savinois
Torrent de Crevoux	Crevoux	Embrunais-Savinois
Vachères	Les Orres, St Sauveur, Baratier	Embrunais-Savinois
Torrent de Reallon	Reallon	Embrunais-Savinois
Torrent de Reissas	Embrun	Embrunais-Savinois
Le Drac	Champsaur	Champsaur-Valgaudemar
La Severaisse	Valgaudemar	Champsaur-Valgaudemar
Le Drac Noir	Orcieres	Champsaur-Valgaudemar
La Souloise	St Disdier	Dévoluy
La Ribiere	St Disdier	Dévoluy
La Durance		Gapençais
La Luye	Gap	Gapençais
L'Avance	La Batié-Neuve	Gapençais
La Durance		Pays du Buech
Le Buech	Serres	Pays du Buech
La Méouge		Pays du Buech
Blaisance		Pays du Buech



Torrent de Bleme		Pays du Buech
Buech		Pays du Buech
Petit Buech		Pays du Buech
Torernt de Maraize	Le Saix	Pays du Buech
Drouzet	Veynes	Pays du Buech
Le Beoux	Montmaur	Pays du Buech
Sigouste	Montmaur	Pays du Buech

Espaces spécifiques

⇒ 5 espaces identifiés

Nom	Commune	Territoire
Vallée de la Clarée	Névache, Val-des-Prés, La Vachette	Briançonnais
Crévoux	Crévoux	Embrunais Savinois
Vallée de Champoléon	Champoléon	Champsaur-Valgaudemar
Gap-Bayard	Gap	Gapençais
Serre-Ponçon	Embrun, Savines-le-lac, Crots, Chorges, Puy Sanière	Embrunais Savinois, Gapençais

